

**ANALYSE SEMANTIQUE ET PRAGMATIQUE
DU DISCOURS RAPPORTE**

C Danielle Forget

**A dissertation submitted to the Graduate
Faculty, McGill University, in partial
fulfilment of the requirements for
the degree of Ph. D. in Linguistics.**

**Department of Linguistics
McGill University
November 1980**

RESUME

Par une revue critique des principales approches portant directement sur le discours rapporté ou qui lui sont pertinentes, cette thèse aborde des problèmes comme le statut de la citation, les parenthétiques, les pré-suppositions, qui sont discutés et pour lesquels des solutions sont proposées. L'hypothèse centrale porte sur le développement de la notion de "point de vue", qui constitue une extension de la notion classique de transparence et d'opacité appliquée à d'autres éléments de la phrase que les NP. Nous donnons des règles interprétatives qui prédisent quelles configurations linguistiques assignent une interprétation opaque ou transparente à la phrase ou une partie de la phrase. De plus, nous proposons une liste de règles de correspondance qui assurent les conditions pour un rapport de parole correct, dans le cas d'omission d'information.

ABSTRACT

This thesis contains a critical review of the most important approaches to reported speech or those pertinent to it in the linguistic literature. Several problems concerning quotation, parentheticals and presuppositions have been discussed and some solutions are proposed. The main issue, referred to as "the point of view", is worked out as an extension of the classical notion of transparency and opacity applied to NP, to several other elements of sentence structures. As a result, a set of interpretive rules are formulated which specify whether certain linguistic configurations promote a transparent or opaque interpretation of the sentence or part of it. Also, rules of correspondence are given which stipulate the conditions for semantic well formedness, in the case of omission of information.

0

"Ce n'est ni pour donner plus d'autorité à ce qu'il dit, ni peut-être pour se faire honneur de ce qu'il sait. Il veut citer".

La Bruyère
Caractères

"Ne dites pas "disez", dites "dites""

Julius Bocarne

Remerciements

J'espère avoir su profiter au cours de la recherche et de la rédaction de cette thèse, de la compétence et de l'expérience de mon directeur de thèse, Madame Irena Bellert, que je tiens à remercier.

Je remercie tous ceux qui ont discuté et critiqué les idées que je leur soumettais. Il s'agit principalement de: Jacqueline Authier, Oswald Ducrot, Myrna Gopnik, Maurice Gross, Antonio Querido, Madeleine Saint-Pierre et Marie-Thérèse Vinet qui a su stimuler la recherche dans sa phase terminale. Je ne veux surtout pas oublier les encouragements constants que j'ai reçus à poursuivre cette thèse, de la part de Nicole Domingue, Dominique Delomier et à la finir, de la part de Philippe.

Le lecteur autant que moi-même devra être reconnaissant à Johanne Forget-Provencher et à Anne-Marie Brunançon pour la mise en forme de ce manuscrit.

Cette thèse a été rendue possible grâce à l'aide du Conseil de Recherche en Sciences Humaines du Canada, du Gouvernement du Québec et de l'Université McGill.

TABLE DES MATIERES

	<u>pages</u>
CHAPITRE INTRODUCTION	
1. PRESENTATION	1
2. PROPRIETES SYNTAXIQUES ET DISTRIBUTIONNELLES DES VERBES DE PAROLE	14
3. PROPRIETES SYNTAXIQUES ET SEMANTIQUES DES ENONCES DU D.R.	21
4. POUR UNE DEFINITION DU D.R.	29
5. LE ROLE LINGUISTIQUE DE LA PHRASE INTRODUCTRICE	
5.1 L'information de la phrase introductrice	33
5.2 La délimitation des commentaires	39
CHAPITRE I DIFFERENTS TRAITEMENTS DU DISCOURS DIRECT ET DU DISCOURS INDIRECT	45
1. PRESENTATION DE L'HYPOTHESE DE KUNO	48
2. L'HYPOTHESE DE J. SADOCK	53
3. L'HYPOTHESE DE A. BANFIELD	66
4. CRITIQUES	73
4.1 Des conditions de vérité différentes pour le D.D. et le D.I.	
4.2 Des propriétés inscrites dans la base de la grammaire	84

CHAPITRE II	LE POINT DE VUE	93
1.	L'OPACITE ET LES NP	94
1.1.	Mise au point terminologique	
1.1.1.	Opacité et transparence	
1.1.2.	De re/ de dicto	96
1.1.3.	Attributif / référentiel	101
1.2.	L'hypothèse des champs relatifs	104
1.2.1.	Présentation de l'hypothèse des champs relatifs	105
1.2.2.	Critiques et alternatives	108
2.	DE L'AMBIGUITE REFERENTIELLE A L'AMBIGUITE DE POINT DE VUE	120
3.	POUR UNE DEFINITION DU POINT DE VUE	134
3.1.	L'interprétation opaque et transparente, dans un sens étendu	
3.2.	Critères formels dans le discours indirect	142
3.2.1.	La transparence	143
3.2.2.	L'opacité	156
3.2.3.	Un cas d'interprétation opaque: Les parenthétiques	160
CHAPITRE III	LES PRESUPPOSITIONS	
1.	LE PROBLEME DE PROJECTION	174
1.1.	L'hypothèse cumulative	175
1.2.	L'hypothèse de Karttunen	179

2. LA TRANSPARENCE DES PRESUPPOSITIONS	190
3. CONCLUSION: L'AMBIGUITE PRESUPPOSITIONNELLE	207

CHAPITRE IV: LES CONDITIONS DE CORRESPONDANCE DU DISCOURS
RAPPORTE INDIRECT 213

1. LE PROBLEME	213
----------------	-----

2. LES VERBES

2.1. Les verbes implicatifs	218
-----------------------------	-----

2.2. Les verbes factitifs	225
---------------------------	-----

2.3. Verbes aspectuels	234
------------------------	-----

2.4. Les verbes modaux	237
------------------------	-----

2.5. Les cas d'omission par substitution

2.5.1. Les verbes de croyance	239
-------------------------------	-----

2.5.2. Les performatifs	243
-------------------------	-----

2.5.3. Les verbes employés dans des actes indirects de parole	246
--	-----

3. LES ADVERBES	250
-----------------	-----

4. LES PROPOSITIONS	263
---------------------	-----

4.1. La disjonction	
---------------------	--

4.2. Autres cas de non-omission: L'implication et les restrictions	271
---	-----

4.3. La conjonction	273
---------------------	-----

4.4. Les propositions relatives	280
---------------------------------	-----

5. CONCLUSION	284
---------------	-----

CHAPITRE CONCLUSION: INTEGRATION A UN MODELE INTERPRETATIF .	290
1. LE MODELE	297
2. LES REGLES INTERPRETATIVES	301
BIBLIOGRAPHIE	311

CHAPITRE INTRODUCTION

CHAPITRE INTRODUCTION

1. PRESENTATION

Notre étude est consacrée à l'analyse des énoncés du discours rapporté. Les énoncés du discours rapporté sont ceux de la forme "X a dit..." servant à retransmettre les paroles d'autrui exprimées dans un discours précédent. Nous nous intéressons, au niveau de la phrase, à la relation entre les croyances prétendues, les dires rapportés du locuteur original et l'attitude propositionnelle du rapporteur. Quel est le rôle du rapporteur? Jusqu'à quel point peut-il s'impliquer face à la vérité de la proposition représentant le discours cité? Nous tenterons de répondre à cette question en développant la notion de "point de vue" et en montrant la nécessité d'intégrer cette notion à la représentation sémantique du discours indirect, plus particulièrement. Cette étude se veut en continuité avec les recherches visant à développer le composant interprétatif d'un modèle de type chomskyen.

Le discours rapporté constitue un type d'acte d'énonciation particulier dont la linguistique traditionnelle et même actuelle reconnaît deux modes principaux: le discours direct et le discours indirect. Nous nous attardons sur le fonctionnement lin-

guistique comparé de ces deux modes de discours.¹ Ils possèdent des conditions de vérité et de grammaticalité distinctes. Ceci constitue un argument majeur contre l'hypothèse de S. Kuno (1972) visant à dériver transformationnellement le discours indirect du discours direct; nous verrons à la suite de A. Banfield (1973) et S. Sadock (1969 - 74) quel type d'information doit figurer dans la base de la grammaire dans le but de distinguer ces deux modes de parole.

Parmi les propriétés sémantiques différentes de ces deux modes de rapport de parole, se trouve le point de vue, c'est-à-dire la part de responsabilité comparée du rapporteur par comparaison au locuteur original en ce qui concerne les paroles citées. Alors que dans le discours direct il existe une claire délimitation des points de vue, la citation relevant du point de vue exclusif du locuteur original, le discours indirect peut comporter une ambiguïté de point de vue. Des éléments du D.I. comme NP, ou une proposition p seront dits opaques s'ils concernent les prétendues croyances du locuteur original et transparents s'ils se rapportent aux prétendues croyances du rapporteur. Nous verrons quels critères formels inter-

1- La terminologie employée dans cette thèse sera la suivante: le terme "discours rapporté" est général et englobe les deux modes de rapport de parole que sont le discours direct et le discours indirect. Ainsi "un énoncé du discours rapporté" doit être compris comme "un énoncé servant à rapporter un discours". Nous distinguons le "rapporteur" du "locuteur original". Le rapporteur produit un énoncé du type "X a dit... S_i ...". où S_i représente le "discours cité", (et plus particulièrement la "phrase-citation" dans le cas du discours direct).

viennent dans le choix de l'une ou l'autre interprétation (opaque ou transparente) pour le discours indirect. La notion d'opacité qui provient de W.O. Quine et qui est bien connue en logique et en philosophie, a reçu l'attention de plusieurs linguistes, entre autres McCawley, P. Cole, A. Drescher, qui ont tenté d'intégrer cette dimension sémantique dans la grammaire: nous nous démarquerons par rapport à eux.

Cette possibilité d'ambiguïté de point de vue est liée à une pré-condition d'emploi particulière au discours indirect: ce dernier peut comporter dans sa complétive une proposition correspondant au discours original mais n'ayant pas nécessairement la même forme, la même configuration que lui. Autrement dit, le rapporteur peut paraphraser le discours original et même comme nous le verrons ne rapporter qu'une partie de l'information qui y est contenue. En prenant comme hypothèse des énoncés de départ constitués de structures linguistiques différentes comme l'enchâssement avec un verbe factitif, avec un verbe modal, les propositions relatives, disjonctives etc., nous verrons dans chacun de ces cas les conditions d'omission dans le but de dégager des règles de bonne formation du discours indirect. Dans cette étude des relations avec l'énoncé de départ, intervient la question des présuppositions: peut-on omettre des présuppositions? Lorsqu'elles sont rapportées, peuvent-elles être interprétées comme

les présuppositions du rapporteur? Cette dernière question est rattachée au problème de projection soulevé par Karttunen (1973).

Aux aspects linguistiques du discours rapporté se superpose une dimension philosophique qui a fait l'objet de nombreuses recherches en relation avec la notion d'opacité. Citons entre autres les travaux de Frege, Quine et plus récents, de D. Davidson.² Le discours rapporté, et plus spécifiquement le discours indirect, a été remarqué par son fonctionnement particulier face aux conditions de vérité: il n'est pas "truth functional", c'est-à-dire que dans une phrase du type "X a dit que p", on ne peut remplacer p par une phrase ayant la même valeur de vérité sans être susceptible d'entraîner la fausseté de la phrase entière. Supposons qu'un locuteur dit: "J'ai rencontré Marie", si je rapporte ses paroles par "Jean m'a dit qu'il avait rencontré la fille du ministre", sachant que Marie est la fille du ministre, mon rapport de parole peut être faux. Même la substitution de termes coextensifs c'est-à-dire qui sont vrais du même objet n'assure pas que le rapport de parole soit vrai (comme "Molière est mort" et "Il m'a dit que l'auteur des "Femmes Savantes" est mort"). Frege, qui pose une distinction entre le sens et la référence, dira que deux

2- cf Frege (1892) "Sens et dénotation",
 Quine (1960) "Word and Object",
 Davidson (1969) "On saying that".

termes peuvent référer à la même entité, et donc avoir la même valeur de vérité, mais le faire selon des modes différents ce qui leur confère des sens distincts.

Alors que dans les phrases déclaratives ordinaires, des termes synonymes (ayant la même référence) sont substituables l'un à l'autre, dans les contextes opaques comme le discours indirect, la substitution d'un terme synonyme risque d'entraîner une modification de la valeur de vérité. Frege fournit l'explication suivante: c'est qu'il est question du sens de ces termes et non de leur référent. En effet, l'apparence de non extensionnalité dans les contextes opaques provient du fait que dans les contextes comme ceux du discours indirect, les termes n'ont pas leur référence ordinaire. Les termes ont comme référence indirecte dans ce type de contexte, leur sens habituel ("customary sense"). La distinction de Frege permet de préserver le principe de substitutivité en faisant en sorte que non pas des termes ayant même valeur de vérité soient substituables mais des termes exprimant une même proposition (la même référence indirecte c'est-à-dire le même sens habituel). Les énoncés au discours indirect fonctionnent d'une manière particulière: la complétive p posséderait comme référence le sens normal qu'a la phrase correspondante p lorsqu'elle n'est pas enchâssée, d'où l'impossibilité de substitution.³

3 - Voir Frege (1971).

Quine, pour sa part, s'attarde sur les problèmes de traduction qui surviennent dans les contextes référentiellement opaques, notamment avec les énoncés du discours indirect. Le rapporteur peut traduire les termes utilisés dans un discours par un autre locuteur, compte tenu de sa connaissance du monde. Le rapporteur peut vouloir rétablir les fausses croyances du locuteur original et rapporter ses paroles par des termes qui ne sont pas synonymes. Supposons, par exemple, que le rapporteur choisit de rapporter le discours "J'adore Molière, l'auteur d'Attila", par "Jean a dit qu'il adorait Corneille, l'auteur d'Attila", de façon à rétablir l'erreur commise par le locuteur original, tout en étant le plus fidèle possible à son discours. Peut-on dire que le rapporteur a mal traduit le discours du locuteur original, étant donné qu'il y a eu substitution de termes non synonymes? C'est là tout le problème de la traduction que remarque Quine. Devant l'indétermination de la synonymie des termes et des phrases dans le discours indirect, Quine propose de relativiser au contexte et aux locuteurs le contenu propositionnel de tels énoncés. Ainsi, le discours S' rapporté par S sera produit par un locuteur-rapporteur R, à un moment t. L'exemple "Galilée a dit que la terre était ronde" pourrait être paraphrasé par "Galilée a produit une phrase qui signifiait pour lui "La terre est ronde" et qui signifie la même chose pour moi". Quine confère à un énoncé du discours indirect la forme d'un prédicat à une place "said-that-p". Le contenu propositionnel de p n'aurait pas de forme logique, ne serait pas structuré dû au

nombre infini de possibilités de formes que peut revêtir p.⁴

L'hypothèse de D. Davidson (1969) est fondée sur le fait qu'un énoncé du discours indirect serait composé de deux phrases distinctes. La deuxième phrase, celle exprimant le contenu des paroles citées, fonctionnerait du point de vue des conditions de vérité comme une phrase ordinaire avec possibilité de substitution des termes; tout changement dans la valeur de vérité dû à la substitution n'affecterait que la première phrase. Plus précisément, l'énoncé du discours indirect aura comme structure logique un prédicat à deux places "dire", avec comme arguments une expression référant au locuteur et un démonstratif référant à une phrase. Cette phrase contenant le dire du locuteur suivra mais sans être reliée à la phrase précédente: "Jean a dit ceci. Il a rencontré la fille du ministre". Par cette séparation, il peut ainsi expliquer l'apparence de non-extentionnalité dans les contextes opaques.

"Since an utterance of "Galileo said that" and any utterance following it are semantically independent, there is no reason to predict, on grounds of form alone, any particular effect on the truth of the first from a change in the second. On the other hand, if the second utterance had been different in any way at all, the first utterance might have had a different truth value, for the reference of the "that" would have changed"

Davidson (1969) p. 144.

4- cf la présentation de Quine par Davidson (1969) p. 139 et Quine (1960) pp. 214-215.

De façon à montrer qu'ils sont synonymes, l'auteur relie sémantiquement le discours original et le discours du rapporteur par la phrase suivante: "when I say that Galileo said that the earth moves, I represent Galileo and myself as samesayers."⁵ En résumé, plusieurs philosophes se sont préoccupés de cette forme grammaticale de l'"oratio obliqua" qu'est le discours indirect qui possède des normes de vérité et de fausseté.

L'objet de cette étude se prête bien aux analyses effectuées dans le cadre de la théorie des actes de langage, initiée par J. Austin et développée principalement par J.R. Searle.⁶ On pourrait dire, que les énoncés du discours rapporté mettent en oeuvre deux actes d'énonciation, dont l'un, celui du locuteur original est enchâssé dans l'autre, celui du rapporteur.⁷ Le discours rapporté est d'un intérêt incontestable pour la théorie des actes de langage étant donné qu'il complexifie l'objet habituel de la théorie: cette fois deux actes d'énonciation sont en présence avec des locuteurs et auditeurs différents dans des conditions d'énonciation

5- D. Davidson (1969) p. 140.
La solution de D. Davidson qui consiste à séparer la phrase introductrice de la phrase contenant les paroles sera reprise par une linguiste B. Hall Partee (1971) dans sa tentative de représentation du discours direct.

6- J.L. Austin "Quand dire c'est faire" (1970) et J. Searle "Les actes de langage" (1972).

7- cf J. Authier et A. Meunier (1977) p. 51.

différentes. Cependant, même si nous nous référons souvent à la problématique de la théorie des actes, notre étude se situera plutôt par rapport au cadre théorique transformationnel. Afin de faciliter un traitement plus systématique du D.R., nous confronterons l'analyse des énoncés du discours rapporté avec le principe souvent énoncé par Chomsky et sa suite d'une distinction nette à observer entre la sémantique et la pragmatique.⁸ Nous tenterons d'intégrer nos considérations sur l'interprétation opaque et transparente du discours rapporté dans un modèle interprétatif du type proposé par N. Chomsky (1976) "Conditions on Rules of Grammar". Ce modèle se situe dans le cadre de la Théorie Standard Etendue pour laquelle l'interprétation sémantique peut avoir comme input non seulement la structure profonde mais aussi la structure de surface.

Des règles interprétatives, dont le rôle dans le modèle (1976) est de traduire la structure de surface en forme logique, devront prendre en considération ce que nous appelons "le point de vue" et qui comprend, pour le discours indirect, la possibilité d'une ambiguïté entre une interprétation opaque et une interprétation transparente. L'apport principal de cette étude est de définir la notion de point de vue comme une extension de la notion traditionnelle de re/de dicto, d'établir la pertinence linguistique de cette notion

8- Voir notamment Chomsky (1976) "Réflexions sur le langage".

de point de vue ~~pour~~ le discours indirect, de poser les critères formels pour une interprétation opaque et une interprétation transparente et d'énoncer les conditions de correspondance du discours indirect. Par "conditions de correspondance", nous désignons les conditions nécessaires pour un rapport de parole correct, ces conditions prenant appui sur la relation de conformité avec le discours original. En se basant sur une condition d'emploi du discours indirect selon laquelle il est possible de rapporter une proposition de l'énoncé original en omettant certains éléments d'information (qui seront identifiés précisément), nous verrons ainsi quelles sont les conditions à respecter pour que le rapport de parole soit néanmoins correct. Ces conditions de correspondance qui établissent les conditions de bonne formation du rapport de parole avec le discours indirect, ne peuvent se limiter à la phrase mais doivent prendre en considération l'hypothèse d'un discours original déjà produit.

Après avoir introduit cette thèse par une délimitation de ce que nous entendons par "discours rapporté", le premier chapitre sera consacré à une revue des principaux traitements linguistiques et plus particulièrement syntaxiques proposés pour le discours direct et le discours indirect. Il présente d'abord l'hypothèse transformationnaliste de J. Kuno (1972) qui propose, pour des raisons syntaxiques liées à la pronominalisation, de dériver

transformationnellement le discours indirect du discours direct. Les implications théoriques d'une telle description formelle du discours direct et du discours indirect seront analysées. Puis vient l'hypothèse de A. Banfield (1973) et J. Sadock (1974) qui est en réaction à celle de Kuno. Les critiques qu'ils émettent de même que les transformations à la base de la grammaire (par l'adjonction d'un noeud E pour A. Banfield) seront examinées. Finalement, nous énoncerons les arguments pour refuser l'hypothèse de Kuno et celle de Sadock et ceux qui motivent notre choix pour la solution de A. Banfield. Nos arguments se basent sur les conditions de vérité et de grammaticalité différentes du discours direct et du discours indirect qui justifient l'insertion du "Point de vue" dans la description sémantique de ces deux modes et l'adjonction de règles interprétatives à la proposition de A. Banfield.

La notion "d'ambiguïté de point de vue" sur laquelle se base notre analyse du discours indirect demande à être précisée et clairement définie: c'est ce à quoi s'engage le deuxième chapitre intitulé "Le point de vue". Après avoir fait un survol de la terminologie qui entoure la notion d'opacité et présenté divers traitements linguistiques de ce phénomène sémantique, nous posons la nécessité de distinguer l'ambiguïté référentielle de l'ambiguïté de point de vue. L'analyse des NP dans le discours indirect confir-

mera cette distinction. L'ambiguïté de "point de vue" (qui est une extension de la dichotomie de re/de dicto, se manifeste dans le discours indirect comme portant non seulement sur le NP mais sur d'autres éléments de la phrase. Nous verrons les critères formels qui permettent de sélectionner soit une interprétation transparente, soit une interprétation opaque, en nous attardant sur un cas d'interprétation opaque, les énoncés parenthétiques du sujet.

Le chapitre trois traite du problème des présuppositions et par la règle de projection énoncée par Karttunen. En nous appuyant sur l'ambiguïté de point de vue décelée dans le discours indirect, nous critiquerons cette hypothèse voulant que les présuppositions des phrases complexes engendrées par un verbe du type "dire" soient bloquées dans la complétive. Le rapporteur peut prendre en charge les présuppositions du discours cité.

Le chapitre quatre s'attache à la question de la relation de l'énoncé du discours indirect avec l'énoncé du discours original. L'étude des facteurs qui interviennent dans l'omission de certaines constructions syntaxiques dans le passage du discours original au discours indirect révèle des conditions de bonne formation sémantique du discours indirect, que nous appelons "conditions de correspondance".⁹

9 - Dans notre thèse nous utilisons le terme "conditions de bonne formation sémantique" comme synonyme de "conditions de correspondance" et "conditions pour un rapport correct".

Nous concluons cette étude en tentant d'intégrer nos considérations sur le point de vue dans le modèle transformationnel de Chomsky (1976) "Conditions on Rules of Grammar". Même si des problèmes de formalisation se poseront, le niveau de la Forme Logique semble adéquat pour une représentation du point de vue pour le discours indirect et c'est à ce niveau que devront intervenir les règles interprétatives de sélection du point de vue et les conditions de correspondance.

Nous profitons de cette introduction, pour bien délimiter notre sujet et voir les questions qui entourent une définition du discours rapporté. Le discours rapporté constitue un acte d'assertion particulier et possède comme marque linguistique commune à la plupart des énoncés au discours direct et au discours indirect un verbe du type "dire", c'est-à-dire "verba dicendi" ou verbe de parole. Il serait donc important de se pencher, dans un premier temps, sur les propriétés linguistiques des verbes de parole. Dans un deuxième temps, nous nous attarderons sur la relation entre la phrase introductrice et la complétive et sur le rôle linguistique de ces deux composantes de l'énoncé du D.R.

2. PROPRIETES SYNTAXIQUES ET DISTRIBUTIONNELLES DES VERBES DE PAROLE

Les verbes pouvant entrer dans les constructions servant à retransmettre un discours forment un groupe que l'on identifie habituellement comme des "verbes de parole" ou "verba dicendi". Voyons voir quelles peuvent être les propriétés syntaxiques communes à ces verbes et qui pourraient justifier leur regroupement dans une classe syntaxique que l'on appellerait la classe des verbes de parole.

Dans "Méthodes en Syntaxe", Maurice Gross propose une classification très générale des verbes en tables regroupant les mêmes propriétés distributionnelles et transformationnelles. De ces tables, on peut conclure qu'il y a une corrélation entre les propriétés sémantiques et syntaxiques des verbes; les verbes de parole étant plus ou moins regroupés dans la même table, ils possèdent donc en commun certains traits syntaxiques qu'il serait intéressant de relier à leurs propriétés sémantiques communes.

"... certaines tables se révèlent être sémantiquement homogènes: un examen de l'ensemble des verbes qui les compose détermine une intuition commune à chacun des éléments."

Gross, p. 218.

Voici, en nous inspirant de la classification de M. Gross, les caractéristiques des verbes de paroles qui sont pertinentes pour le discours rapporté¹⁰ (désormais D.R.).

La plupart de ces prédicats possèdent comme un de leurs arguments un NP complément prépositionnel introduit par la préposition "à", ou pour employer la notation de Gross: à N_{hum}. D'un point de vue énonciatif, ce NP se réfère à l'auditeur du discours cité. Par la transformation de pronominalisation, peut être associé à ce complément le pronom lui:

(1) Jean a dit à Marie qu'il l'aimait.

(2) Jean lui a dit qu'il l'aimait.

Certains verbes, cependant (comme "menacer", "décourager" etc.), ont comme argument un simple NP complément d'objet, donnant à la phrase introductrice du discours rapporté la configuration N⁰V N₁:

(3) La concierge menace les locataires: "je vous
chasserai si vous continuez à faire du bruit."¹¹

10 - Il faut noter que nous ne prétendons pas bien sûr à une classification des verbes de parole ni à un relevé exhaustif de leurs marques syntaxiques distinctives, ce qui déborderait le cadre que nous nous sommes fixé pour cette étude.

11 - L'exemple est de M. Charolles (1976) p. 85.

Une autre configuration, facultative cette fois, est celle qui consiste à ramener le sujet de la complétive comme complément prépositionnel de N₁ du VP supérieur. Mais cette forme ne convient pas non plus à tous les verbes de parole:

(4) Il a dit de Pierre qu'il était malade.

(5)* Il a avoué de Pierre qu'il était malade.

Plusieurs des prédicats de paroles possèdent comme complément d'objet direct du VP, une complétive Qu S - servant à introduire ce qu'on appelle le discours indirect (désormais D.I.) - et à laquelle est associé le pronom le, ceci, cela.

(6) Il a dit qu'il viendrait.

(6') Il l'a dit.

(6'') Il a dit cela.

Cette configuration N⁰V à N' Qu S ne s'applique pas toutefois à des verbes comme "prohiber", "prêcher", "interdire", "commander", qui ont en commun de posséder une force illocutoire jussive ou exercitive par contraste avec assertive.

Il faut ajouter une variante à cette configuration: N^0V à N_1 Qu S_{subj} dans laquelle le verbe de la complétive est au subjonctif. Cette forme syntaxique est reliée à la nature de certains verbes et à la possibilité pour ceux-ci d'être employés avec la force illocutoire exercitive comme c'est le cas pour "déconseiller, conseiller, demander, etc.":

(7) Dis-lui qu'il parte en voyage.

(8)* Il confesse que j'aïlle à la mer. L

L'objet direct des verbes de parole peut aussi être constitué d'un complément nominal, donnant la configuration $N^0V N_1$ à la phrase. Si plusieurs verbes peuvent entrer dans cette construction, ce n'est pas le cas, comme le souligne Gross pour "explorer", "éclater" qui pourtant sont des verbes qui introduisent le discours direct.

(9) Il m'a confessé son désir de revenir à la maison.

(10)* Il éclata son désir de revenir à la maison.

Les verbes de parole ont la possibilité de comporter comme objet direct une forme N^0V à N_1 "S" dont on peut dire, à première vue, qu'elle leur est spécifique. Cette configuration est celle du discours direct (désormais D.D). Elle peut aussi se présenter sous

la forme extraposée "S" N⁰ V à N₁. Ce ne sont pas tous les verbes cependant qui peuvent introduire le discours direct; les verbes "déconseiller", "apprendre", "prouver", "résumer", "récapituler", "interdire" etc. engendrent des énoncés au discours direct inacceptable.¹²

Les verbes de parole sont souvent suivis d'un complément d'objet indirect constitué d'une infinitive. La configuration peut être de V_o ou à V_o (ou le symbole V_o signifie, dans la notation de Gross, de un à trois compléments du verbe, sans distinction de forme). Les verbes comme "commander", "interdire" que nous avons vus ci-dessus et qui n'entrent pas dans la configuration QuS, comportent obligatoirement un complément d'objet indirect sous forme d'infinitive. D'autres verbes comme "promettre", "souhaiter" peuvent entrer dans la configuration complétive et infinitive. D'autres verbes comme "sangloter", "soutenir", "déclamer" lorsqu'ils sont suivis d'une infinitive, produisent des énoncés agrammaticaux:

(11)* Il soutient de rendre service à son prochain.

12- Et ceci, en dépit du fait que la forme extraposée est plus productive, mais tout en étant surtout limitée à des emplois littéraires. Dans les tables de Gross, la liste des verbes pouvant engendrer le discours direct nous apparaît fort peu sélective.

Passons maintenant à une forme de complément d'objet indirect moins courante: N^0V à ce QuS, comme dans:

- (12) Louis demande à ce qu'on lui apporte son petit déjeuner au lit.

Elle se rencontre avec certains verbes de parole seulement comme "demander", "consentir", etc.

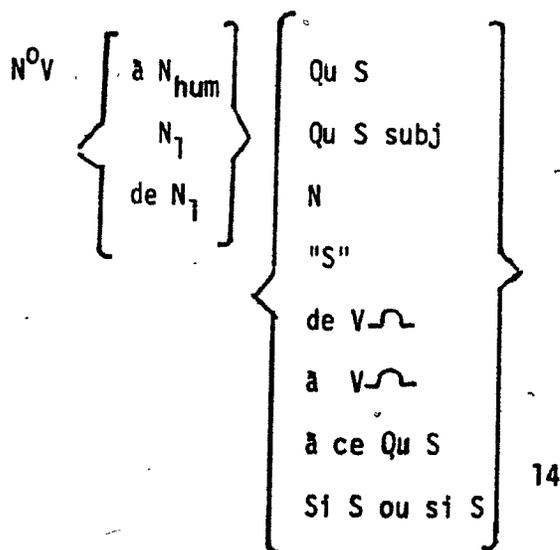
La configuration "si S ou si S" est reliée aux questions indirectes. Gross, à la suite de Harris et Kuroda, associe les pronoms interrogatifs à leur possibilité d'être reliés par une disjonction. On retrouve cette forme qui est dépendante de la nature du verbe dans des énoncés comme:

- (13) Il m'a demandé s'il pleuvait ou non.
 (14) Il te dira si Marie vient ou non.

L'absence de complément est possible avec les verbes de parole. L'énoncé revêt alors la forme N^0V et le verbe est employé intransitivement. Certains verbes seulement acceptent cette configuration "parler", "bafouiller", "avouer" etc., mais d'autres verbes comme "dire", "assurer", "affirmer", "ajouter", "demander" etc. sont obligatoirement transitifs.

Enfin, une dernière forme qui nous apparaît pertinente pour le discours rapporté est la forme réflexive. Là encore, on retrouve certains verbes pour lesquels cette forme est grammaticale: "se dire, s'avouer, se demander, s'interroger, se répéter" etc. mais d'autres verbes qui engendreraient des énoncés agrammaticaux "*se bégayer, *se conseiller, *se crier", etc.

En résumé, nous avons vu que les verbes de parole ne possèdent pas en commun une seule configuration syntaxique, mais plusieurs:¹³



13 - Il est à noter que nous portons la responsabilité de cette synthèse des caractéristiques des verbes de parole.

14 - Nous nous contentons de faire la liste des configurations étudiées; toutes les possibilités de combinaison entre les arguments ne sont bien sûr pas réalisables, comme par exemple N^0V à N_{hum} à V_{\sim} est à exclure.

N°V

N° se.V x

Le fonctionnement syntaxique des verbes de parole est très diversifié, et il s'est avéré impossible de trouver un ensemble de propriétés syntaxiques communes à tous ces verbes et qui justifierait leur regroupement dans une classe spécifique. Il nous semble plus satisfaisant d'avoir recours aux propriétés sémantiques de ces verbes, qui, comme nous l'aborderons dans la prochaine section, nous serviront de base pour une délimitation et une définition des énoncés comportant ce que l'on appelle "un discours rapporté".

3. PROPRIETES SYNTAXIQUES ET SEMANTIQUES DES ENONCES DU D.R.:

Est-il possible de définir le discours rapporté à partir de la possibilité pour un tel type d'énoncé d'être introduit par un "verbum dicendi", ou en d'autres termes, peut-on définir le D.R. à partir de la marque distinctive [+verbe de parole]? Nous montrerons que cette classe de verbe est beaucoup trop vaste et qu'elle doit être réduite sur la base de leurs caractéristiques sémantiques: nous ne retiendrons qu'un sous-groupe des verbes de parole et spécifierons dans quelles conditions ils sont susceptibles d'engendrer un D.R.

Il est bien évident qu'un énoncé servant à retransmettre des paroles prononcées par autrui ne pourra comporter, dans la phrase

introductrice, un verbe de parole employé au futur ou au conditionnel. Ces modes confèreraient une signification différente à l'énoncé en présentant la proposition dans la complétive comme un discours probable ou fictif. Il est important de s'en tenir à ce principe essentiel pour circonscrire le D.R.: la proposition, complément du verbe de parole, doit représenter un discours effectif S' prononcé par un locuteur I dans une situation d'énonciation E donnée. Ce principe oblige aussi à exclure la forme réflexive (ex: se dire, s'avouer, se demander etc.) qui retransmettrait un discours intérieur, des croyances plutôt qu'un discours réel, et à plus forte raison la forme intransitive qui ne retransmet pas de discours.

D'autres restrictions sur les verbes de parole doivent être posées à partir cette fois du type de construction qui accompagne le verbe. Trois principales constructions syntaxiques accompagnent le verbe de parole: son complément peut être soit à la forme complétive, infinitive ou nominale.

- (15) Il a demandé qu'il démissionne immédiatement.
- (16) Il lui a demandé de démissionner immédiatement.
- (17) Il a demandé sa démission immédiate.

Intuitivement, ces trois constructions ne sont pas équivalentes: car si la forme complétive semble la plus proche des paroles qui auraient pu être prononcées, la forme nominale en semble la plus éloignée.¹⁵ Une étude plus approfondie révèle que la forme nominale a des conditions différentes des deux autres.

Un test montre que la construction nominale fonctionne différemment des deux autres constructions et que le complément nominal n'est pas interprété comme des paroles rapportées: ajoutons un complément prépositionnel après le complément d'objet du verbe de parole et nous obtenons une interprétation différente dans la construction nominale:

(18) Il a demandé qu'il parte vers 8 heures.

(19) Il lui a demandé de partir vers 8 heures.

(20) Il a demandé son départ vers 8 heures.

Alors que dans les deux premiers énoncés le complément prépositionnel "vers 8 heures" est interprété comme spécifiant l'heure

15 - Cette intuition est partiellement confirmée par T. Reinhart (1979) qui remarque que la forme infinitive en anglais présente, par rapport à la forme complétive, une proposition plus éloignée dans sa formulation du discours original: "it seems indeed that the infinitival version is "further" from the original wording of the reported speech act and that it functions as summarized, rather than as indirectly reported speech" (p. 67). Nous n'irons pas aussi loin que Reinhart dans sa conclusion en continuant d'inclure l'infinitif comme une forme du discours indirect.

du départ, dans le dernier énoncé comportant la construction nominale, il est interprété comme spécifiant l'heure à laquelle la demande a été faite. Bref, seulement dans ce dernier cas, le complément n'est pas interprété comme faisant partie de paroles citées. Nous sommes donc amenés à conclure que le verbe de parole suivi d'une construction nominale ne sert pas à retransmettre des paroles proprement dites, ce qui nous oblige à exclure cette construction des énoncés du D:R.

Les propriétés syntaxiques des verbes de parole délimitent un ensemble d'énoncés beaucoup trop vaste par rapport aux types d'énoncés qui nous intéressent. Les énoncés du discours rapporté obligent à poser des restrictions sémantiques sur le type de construction pouvant accompagner les verbes de parole. La proposition complètement doit représenter une interprétation des paroles prononcées à l'occasion d'un discours effectif S' et non une description ou un résumé de celles-ci. Si la construction nominale déroge à ce principe, il y a aussi certains verbes qui comme nous le verrons, favorisent la violation de ce principe. Prenons par exemple les deux énoncés suivants:

(21) Louis apprend à Martin que la terre est ronde.

(22) Marie décourage Jean de venir la voir.

C'est le contexte situationnel qui nous amène à supposer que la proposition complétive ou infinitive provient possiblement de paroles qui ont été émises. De la même façon, à partir de l'énoncé:

(23) Jean croit que Babette est blonde.

on peut éventuellement supposer que Jean a exprimé ses croyances à propos de Babette par un discours S'. Mais il ne s'agit pas là d'une condition nécessaire: celui qui rapporte les croyances de Jean peut très bien déduire la proposition "Babette est blonde" sans que celle-ci ait vraiment fait l'objet d'un discours, d'un acte d'énonciation. Cette distinction est essentielle pour une analyse du D.R. et elle vise, en plus des verbes donnés en exemple ci-dessus, à exclure des verbes comme "suggérer", "laisser entendre", "faire allusion à", "présupposer", "sous-entendre" etc. qui, même s'ils concernent le procès du discours, de la communication, ne servent pas à retransmettre un discours. Il nous est apparu indispensable de faire cette distinction après avoir pris connaissance d'une classification des verbes de parole par M. Martins-Baltar.¹⁶ Cet auteur appuie sa classification sur des bases purement sémantiques, ce qui porte un sérieux préjudice à sa valeur scientifique mais surtout, il est amené à considérer justement un très grand nombre de verbes

¹⁶ - Voir M. Martins-Baltar (1978) "Les verbes transcripteurs du discours rapporté".

qui sont reliés directement ou indirectement au procès de la communication; ce qui constitue un ensemble beaucoup trop vaste pour caractériser le D.R. Non seulement certains verbes, comme ceux cités ci-dessus, ne servent pas à rapporter un discours, mais certains n'ont cette fonction que dans quelques-uns de leurs emplois:

(24) Louis a conclu que les oignons ne pousseront pas cette année.

Selon le contexte, on peut interpréter la complétive ci-dessus comme une partie du discours de Louis figurant en conclusion - dans quel cas, l'énoncé est utilisé pour rapporter - mais on peut aussi l'interpréter comme une prétendue croyance de Louis qui provient d'une déduction faite par le rapporteur à partir de son discours ou de son comportement passé.

Il est important de souligner que les propositions introduites par "selon X", "d'après X" ne sont pas équivalentes à la forme "X a dit que ..." en ce sens qu'elles ne sont pas elles-mêmes plus spécifiquement utilisées pour rapporter un discours. Elles servent plutôt à rapporter des croyances comme le vérifient les répliques suivantes:

(25) - Selon Louis, demain il va neiger.
- Comment le sais-tu?

- { - C'est Louis qui me l'a dit. }
- { - Parce qu'il a apporté ses skis. }

L'emploi de "Louis m'a dit" n'est pas redondant avec "Selon Louis" ce qui nous amène à conclure que cette dernière forme n'implique pas nécessairement la première. Ainsi pour les mêmes arguments que certains verbes de paroles vus plus haut, ces expressions ne servent pas spécifiquement à rapporter un discours et devront être écartées de l'objet de notre étude.

Afin de s'assurer que l'énoncé du D.I. sert véritablement à rapporter un discours, il faudrait qu'il puisse posséder la configuration suivante: un verbe de parole accompagné d'un adverbe sur la manière de dire et d'une proposition complément (soit complétive, soit infinitive) comme dans l'exemple suivant:

(25') Jean m'a prié d'une voix tremblante de lui écrire tous les jours.

Ne pourrait-on pas définir le discours rapporté sur des bases plus solides en invoquant la possibilité de comporter la forme "S"₁ (où "S"₁ ≡ la phrase citée, c'est-à-dire la citation) associée au discours direct. Mais une objection survient tout de

suite. C'est que certains verbes, qui ne sont pas des verbes de paroles peuvent introduire cette forme:

(26) Jean pensa: "Nous n'arriverons pas avant la nuit".

Gross mentionne le verbe "faire":

(27) Paul fait à Pierre: "Je suis certain que tu as fait une erreur".

Même en ajoutant comme propriété syntaxique aux verbes de paroles, la construction "S"₁, ce critère serait trop sélectif étant donné l'impossibilité, que nous avons vue dans la section précédente, pour certains verbes d'entrer dans la construction du D.D.; le D.D. et le D.I. ont certains verbes en commun, mais pas tous.

En résumé, une définition du discours rapporté ne peut s'appuyer sur l'unique propriété d'être introduit par un verbe de parole. Des éléments sémantiques sur la nature de la proposition-complément S₁ doivent intervenir: S₁ doit représenter un discours ... S'... effectivement produit à un moment antérieur. Ceci nous a amenés à exclure du champ de notre étude, les verbes de parole employés au futur et au conditionnel, les compléments nominaux, la forme intran-

sitive du verbe, la forme réflexive, la forme "selon X", "d'après X", et certains verbes de parole dont l'emploi spécifique n'est pas de "rapporter des paroles".

A. POUR UNE DEFINITION DU D.R.

L'étude des propriétés syntaxiques et sémantiques des énoncés du discours rapporté fait ressortir trois conditions nécessaires qui doivent être réunies. Les énoncés du D.R. sont:

- a. introduits par un verbe de parole
- b. suivit de la proposition complément S_1 , où S_1 se réfère à un discours effectif, déjà produit
- c. et où S_1 correspond au contenu propositionnel exprimé par le discours original S' auquel il réfère ou correspond à l'expression de S' .

Ces éléments sont indispensables dans une définition du D.R. en vue d'exclure les énoncés rapportant des croyances et non un discours, ceux qui imaginent un discours futur ou fictif, et ceux qui ne transmettent pas le discours S' mais en font une description.

En effet, les énoncés comportant des verbes de parole ont sémantiquement des fonctions multiples et ne servent pas seulement

à restituer les paroles proprement dites d'un discours mais à commenter divers aspects d'un discours. Voici ces différents aspects du discours - parmi lesquels une définition du D.R. doit opérer une sélection -

1. le rapport de la proposition; il s'agit des formes du discours indirect

(29) Il a dit qu'il viendrait nous voir.

2. le rapport de l'expression des paroles: par la forme du discours direct

(30) Elle me dit: "Mais non, je ne suis pas veuve, monsieur!"

3. le rapport de la force illocutoire

(31) Louis m'a dit de sortir.

(32) Jean m'a demandé si je pouvais venir.

4. le rapport de l'acte illocutoire

(33) Il s'est excusé de me marcher sur les pieds.

5. les énoncés décrivant l'aspect, la manière du discours; ce sont des verbes comme "murmurer", "chuchoter", "crier" etc., appelés par Zwicky (1971) "manner of speaking verbs".

6. les énoncés rapportant le sujet du discours

(34) Il leur parlait du temps qu'il faisait.

7. les énoncés rapportant le résultat, l'effet perlocutoire:

(35) Marie m'a convaincu qu'il fallait voter.

(36) Elle m'a découragé d'aller me baigner.

8. les énoncés rapportant un discours possible

(37) Il leur cacha qu'il était malade.

9. les énoncés rapportant les prétendues croyances du locuteur l,
et introduits par les verbes "croire", "trouver", "penser" etc.

10. les énoncés rapportant les prétendues croyances du locuteur l,
et l'attitude du rapporteur

(38) Louis { s'imagine que } la neige va fondre.
 { se doute que }
 { prétend }

Seuls les items 1 à 5 sont conformes aux aspects du discours qui peuvent entrer dans la définition du discours rapporté et prévus dans les trois conditions énoncées ci-dessus.

Les différentes formes du D.R. qui répondent aux critères et principes énoncés et auxquelles nous nous limiterons dans cette étude sont les suivantes:

- X { a dit
disait
dit
avait dit } que S₁
- X { a dit
disait
dit
avait dit } de S₁
- X { a dit
disait
dit
avait dit } S₁
- X a fait dire { que S₁
de S₁ }
- X a dit de { me dire
te
lui } { que S₁
de S₁ }
- S₁ { que m'a dit X
X m'a-t-il dit
dit X }
- "S₁", dit X
- comme a dit X, S₁¹⁷

Suite à ces considérations, nous proposons la définition suivante du discours rapporté comme hypothèse de travail:

17. Nous utilisons le verbe "dire" comme verbe de parole type susceptible de servir à rapporter un discours.

Un énoncé du discours rapporté est un énoncé de la forme
 $\{ \dots V \text{ parole } \dots S_1 \dots \}$ où S_1 est l'expression ou le contenu
 $\{ \dots S_1 \dots V \text{ parole } \dots \}$
 propositionnel d'un discours S' produit par un locuteur l
 dans un contexte E .

Les termes "l'expression ou le contenu propositionnel" visent les cas respectivement du discours direct et du discours indirect qui se distinguent principalement par les conditions de correspondance différentes face au discours original "S". De plus, la définition du D.R. doit mettre en relation deux discours, celui du rapporteur et celui du locuteur original. Nous verrons que ces deux discours restent quelquefois distincts, comme dans le D.D., mais que dans le D.I., ce n'est pas toujours le cas, le commentaire et les croyances du rapporteur empiétant souvent sur le rapport du discours de l.

5. LE ROLE LINGUISTIQUE DE LA PHRASE INTRODUCTRICE

5.1. L'information de la phrase introductrice

On reconnaît, dans la grammaire traditionnelle et les études linguistiques deux modes principaux de rapport de parole: le discours direct et le discours indirect. Il nous apparaît important en réaction à la description qu'on donne habituellement de ces deux modes de rapport de parole dans la littérature, de

souligner le fait suivant: par le discours rapporté, on ne retransmet pas seulement un énoncé mais une énonciation entière.

Se basant sur la distinction traditionnelle entre une phrase principale et une phrase subordonnée, les études portant directement ou indirectement sur le discours rapporté ont tendance à disséquer l'énoncé du D.R. en deux parties distinctes: la partie contenant la phrase introductrice¹⁸ et la partie concernée par la retransmission proprement dite du discours.¹⁹ Il n'y a qu'à regarder l'insistance que manifestent les analyses linguistiques et philosophiques sur l'étude de la proposition complétive (pour le D.I.) et la citation (pour le D.D.) pour se rendre compte du peu d'intérêt apporté à la phrase introductrice. Or la phrase introductrice nous apparaît remplir un rôle pragmatique et sémantique essentiel dans la retransmission du discours, que nous ferons ressortir par l'étude des commentaires du rapporteur dans l'énoncé du D.I. Puis nous verrons qu'il y a ambiguïté dans plusieurs types d'énoncés entre la partie des commentaires de la partie retransmettant le discours proprement dit.

18- Dont on dit qu'elle "présente" le discours rapporté.

19- Par exemple, dans la grammaire R.L. Wagner et J. Pinchon (1962) "Dans le style indirect, l'énoncé n'est pas rapporté sous sa forme exacte. Il constitue un terme complément ou bien une proposition subordonnée qui dépend d'un terme principal introducteur." p. 35.

La phrase introductrice est appelée ainsi parce qu'elle se situe habituellement en début d'énoncé et, en contenant les marques qu'un discours a été produit, sert à l'introduire. Dans un texte "X a dit", "X a dit que...", "Comme a dit X, ...", sont autant d'indices pour le lecteur ou l'auditeur que la responsabilité de la proposition qui suit est attribuable à X, un locuteur le plus souvent différent du rapporteur. Mais cette phrase introductrice ne joue pas le simple rôle d'indicateur que les paroles qui suivent sont des paroles retransmises car elle est chargée sémantiquement. Elle peut contenir différents types d'information sur la manière du discours, le temps, les interlocuteurs etc., par l'adjonction d'éléments comme un syntagme prépositionnel, d'adverbe, de propositions subordonnées.

De plus, un énoncé comme:

(39) Louis a dit que Jean a invité l'oncle Claude à jouer aux cartes.

peut avoir deux fonctions différentes. Soit celle de diffuser l'information, attribuable à Louis, que "Jean a invité l'oncle Claude à jouer aux cartes". Dans ce cas, la proposition complétive est dominante c'est-à-dire que c'est elle qui fait l'objet spécifique de l'assertion. Et par cette fonction, la phrase du discours indirect a un

fonctionnement différent d'un autre type de phrase complexe (comme celle introduite par le verbe factitif "regretter") où là, c'est la phrase introductrice qui est préférentiellement dominante.²⁰ Soit la fonction, de faire une prédication à propos de Louis, de ses croyances. Dans ce cas, la phrase complétive n'est pas dominante et la phrase entière revêt l'importance dominante. Il ne faut pas oublier, comme l'a démontré Erteschik (1973) que lorsque la phrase matricielle d'un énoncé au discours indirect est "sémantiquement complexe", c'est-à-dire complétée par un adverbe, un syntagme prépositionnel, une proposition ou un verbe plus complexe que "dire", c'est elle qui devient l'élément dominant de la phrase. En voici un exemple:

(10) Louise m'a dit hier soir d'un air profondément
triste qu'elle ne voulait plus rentrer chez elle.

Quel type d'information renferme cette partie des "commentaires du rapporteur? Premièrement, elle contient des informations pragmatiques sur le discours cité. Une information essentielle est celle sur le locuteur du discours: le sujet peut être personnel ou impersonnel. Un adverbe, une locution prépositive (comme dans l'exem-

20- cf Erteschik (1973) à propos de la notion de "dominance" et sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir dans le chapitre IV.

ple ci-dessus), une proposition ("clause") peuvent préciser la manière de dire. Ils peuvent aussi situer le discours dans l'espace et dans le temps, donner des précisions sur les causes, le but, etc.²¹ Les destinataires du discours sont souvent mentionnés par la préposition à NP. Bref, la partie des commentaires renferme potentiellement des précisions sur les circonstances d'illocution du discours original "S", sur ses conditions d'énonciation. Ces éléments nous amènent à conclure que l'énoncé du D.R. ne donne pas seulement des informations sur l'énoncé, c'est-à-dire la signification ou le contenu propositionnel de "S" mais aussi l'énonciation du discours original.

Deuxièmement, la partie des commentaires contient des informations sémantiques sur le discours cité. En effet, des éléments sémantiques essentiels sont contenus dans cette partie de l'énoncé comme la force illocutoire, l'acte illocutoire et l'attitude propositionnelle. Prenons les énoncés suivants:

(41) Louis m'a demandé si la peinture était belle.

(42) Jean t'a remercié de lui avoir prêté ta pelle.

Le premier énoncé porte les marques de la forme illocutoire de l'interrogation: le verbe "demander" par comparaison avec le verbe

21. - Le verbe, qui fournit des indices importants concernant l'acte illocutoire et l'acte perlocutoire peut n'être pas changé sémantiquement s'il s'agit du verbe "dire".

"dire, accompagné du subordonnant "si", par contraste avec "demander de" qui entraînerait une force exercitive, en témoignent. Quant au deuxième énoncé, il contient le verbe performatif "remercier" dont le rôle est de spécifier l'acte illocutoire. Certains éléments sémantiques sur l'attitude propositionnelle du locuteur original face à son discours que l'on retrouve dans la partie des commentaires, sont nécessaires pour la bonne formation du discours rapporté. L'omission de la locution adverbiale "avec ironie" dans:

(43) Maryse a dit avec ironie qu'elle voulait épouser Xavier.

entraînerait un discours rapporté mal formé en donnant de fausses informations sur le discours et les prétendues croyances de Maryse. Ainsi, la partie des commentaires diffuse une information sémantique sur le discours cité.

Ajoutons que cette partie de l'énoncé du discours rapporté donne aussi des indices sur l'attitude propositionnelle du rapporteur face à la vérité du discours rapporté. Cette information n'est pas simplement complémentaire ou surajoutée par rapport à la signification du discours cité car il existe des formes linguistiques propres, s'adaptant au rôle du rapporteur. Ce dernier peut utiliser une forme "comme l'a dit X, ..." qui montre son accord face à la vérité de la proposition. Dans l'exemple,

(44) Comme le dit le Président, notre niveau de vie va baisser.

des paroles sont retransmises et le rapporteur indique qu'il partage les dites croyances du locuteur. Par contraste, des formes comme "faire dire", "dire de dire" témoignent de l'absence prétendue de subjectivité de la part du rapporteur:

(45) Louis $\left\{ \begin{array}{l} \text{m'a dit de te dire} \\ \text{fait dire} \end{array} \right\}$ qu'il te rencontrera ce soir au bar Underground.

il se convertit en simple intermédiaire, "transmetteur" d'information entre Louis et son auditeur et l'absence de commentaires, d'évaluation de la part du rapporteur est obtenue conventionnellement.

8.2. La délimitation des commentaires

La division syntaxique entre phrase matrice et phrase complément, dans le discours indirect pourrait laisser croire à une division sémantique nette entre la partie des commentaires et la partie constituée de la retransmission du discours S' , ou en d'autres termes entre le discours du rapporteur et le discours attribué au locuteur original. Or, il n'en est rien.

Il n'y a qu'à invoquer les nombreux cas de propositions ou adverbess, adjoints à l'énoncé du D.R. en finale, dont souvent on ne sait si sémantiquement ils font partie du discours cité ou des commentaires:

- (46) Jean a dit qu'il viendrait à 8 heures étant donné qu'il ne veut pas nous déplaire.

Désambiguïser cet énoncé, probablement à l'aide du contexte, entraînerait l'attachement de la proposition "étant donné qu'il ne veut pas nous déplaire" soit au VP soit à la phrase entière, dépendant que la proposition est interprétée comme une raison pour "venir" ou pour "dire X".

De plus, nous montrerons que cette division sémantique phrase introductrice du discours et discours cité est purement illusoire. Non seulement des éléments de la phrase introductrice sont ambigus et peuvent être interprétés comme faisant partie du discours cité mais parallèlement, des éléments de la complétive contiennent des commentaires du rapporteur. Voyons d'abord la phrase introductrice. Nous avons relevé principalement l'ambiguïté du verbe dans la retransmission de la force illocutoire et de l'acte illocutoire. Dans le cas où le discours indirect est introduit par un verbe performatif, il est impossible de dire si l'acte dont il est question -

fait partie de l'expression du locuteur original ou du contenu commenté par le rapporteur. Ainsi l'énoncé suivant:

(47) Paul lui a ordonné de venir.

peut être interprété comme une phrase du type:

(48) Paul m'a dit: "Je t'ordonne de venir".

ou une phrase du type:

(49) Paul m'a dit: "Viens" que j'interprète comme un ordre.

Le rapporteur retransmet la force illocutoire exercitive de l'énoncé de départ mais soit qu'il retransmette l'acte d'ordonner (et le discours original serait du type (48) soit qu'il interprète l'acte comme étant celui d'ordonner (et le discours original serait du type (49)). L'énoncé (47) est dit ambigu entre ces deux interprétations car rien ne permet de conclure que le discours original a été du type (48) plutôt que du type (49) ou vice versa. Existe-t-il des critères de délimitation sûrs entre ces deux interprétations? Il existe un contexte linguistique qui, ajouté au performatif, sélectionne une seule interprétation: l'expression "pour ainsi dire" marque que l'identification de l'acte illocutoire relève de la responsabilité du rapporteur.

(50) Paul m'a, pour ainsi dire, ordonné de venir.

Ce critère sélectionne une seule interprétation. Le plus souvent, néanmoins de tels énoncés avec des verbes performatifs ne comportent pas de marques permettant de désambigüiser.²²

D'autre part, le rôle du rapporteur ne se limite pas à introduire le discours cité tout en donnant des commentaires, puis à retransmettre impersonnellement le discours cité. Ou enfin, cela est vrai, mais seulement avec la forme du discours direct. En effet, ce mode de rapport de parole opère syntaxiquement - par le contraste des pronoms, du temps du verbe, de l'intonation de la force illocutoire - une séparation nette entre le discours du rapporteur et le discours prétendu du locuteur original, correspondant à la présence de deux phrases indépendantes. Retraduit en termes sémantiques, nous dirons que chacune de ces phrases exprime un seul point de vue et que le discours cité est incontestablement interprété du point de vue du locuteur original. Le discours indirect, par contre, est un mode qui emprunte une forme syntaxique dont le rôle n'est spécifiquement et exclusivement de rapporter des paroles. Les commentaires du rapporteur passent souvent dans le discours cité, dont voici un exemple:

22 - Il est à noter que cette ambiguïté ne se produit que lorsque le verbe performatif fait partie de la phrase matrice, précédé de "dire", comme dans "Il m'a dit qu'il m'ordonnait de venir", le verbe performatif est automatiquement interprété comme se référant à un acte illocutoire intégré au discours cité. Cette remarque m'a été faite par Mme Gopnik lors d'une communication personnelle.

- (51) Louis a dit que son oncle, qui est en réalité son père même s'il ne le sait pas, était allé à la pêche.

Cette relative est syntaxiquement reliée à un antécédent qui fait lui-même partie de la complétive et pourtant, sémantiquement, elle ne fait pas partie du discours cité mais bien des commentaires. Quant à l'attitude propositionnelle du rapporteur face à la vérité exprimée dans le discours cité, elle transparait dans certains contextes linguistiques comme la présence de l'interjection "hélas":

- (52) Marie m'a dit, hélas, il n'y avait pas de vampires dans cette maison.

Nous verrons plus en détail, tout au long de cette thèse, le rôle du rapporteur dans la retransmission du discours original. Nous nous permettons de conclure pour le moment qu'une séparation entre la phrase introductrice et la phrase contenant le discours cité est une décision dont l'utilité est purement théorique et qui ne reçoit pas d'appui linguistique: nous avons relevé des cas où la phrase introductrice contient des éléments du discours cité alors que la phrase complément peut comporter des commentaires du rapporteur.

Bref, la séparation en surface entre une phrase-matrice et une phrase complément ne coïncide pas, pour le discours indirect, avec la division entre le discours du rapporteur et le discours cité du locuteur original.

CHAPITRE I DIFFERENTS TRAITEMENTS DU DISCOURS DIRECT ET
DU DISCOURS INDIRECT

CHAPITRE I DIFFERENTS TRAITEMENTS DU DISCOURS DIRECT ET DU
DISCOURS INDIRECT

Les deux principales formes citées par la grammaire traditionnelle et utilisées pour rapporter des paroles à savoir le discours direct et le discours indirect, posent des problèmes d'analyse incontestables pour la linguistique. La grammaire traditionnelle, sans vraiment les analyser, décrit ces deux modes de rapport de parole à partir de leurs propriétés morphosyntaxiques comparées, c'est-à-dire la présence ou l'absence d'une conjonction, le jeu des pronoms, le temps des verbes etc., et laisse supposer une interdépendance entre ces deux formes.¹ Citons à l'appui, la

1 - Voici ce qu'en dit la "Grammaire Générale et Raisonnée" de Arnold et Lancelot p. 81

"(...) comme si je veux rapporter que le roi m'a dit: "Je vous donnerai une charge", je ne ferai pas ordinairement ce rapport en ces termes: Le roi m'a dit, je vous donnerai une charge, en laissant les deux propositions séparées, l'une de moi, et l'autre du roi, mais je les joindrai ensemble par un que: Le roi m'a dit qu'il me donnera une charge; et alors, comme ce n'est plus qu'une proposition qui est de moi, je change la première personne, "je donnerai", en la troisième, "il donnera", et le pronom "vous" qui me signifiait le roi parlant, ou pronom "me", qui me signifie moi parlant."

M. Grévisse dans "Le bon usage" parle ouvertement de "transposition" d'un discours dans un autre:

"Lorsque celui qui parle rapporte ses propres paroles à celui à qui elles ont été adressées, aucun changement de pronoms personnels ne se produit dans la transposition du discours direct en discours indirect et inversement."

Il parle aussi de substitution de pronoms personnels ce qui met son discours dans le prolongement de celui de la Grammaire de Port-Royal:

technique pédagogique - que l'on trouve dans les manuels scolaires en accord avec cette vision traditionaliste du discours rapporté et que l'on retrouve même de nos jours dans certaines grammaires basées sur des études linguistiques plus récentes - de "passage" du discours direct au discours indirect ou vice versa: l'élève est mis en présence d'un texte rédigé, par exemple, au discours direct, et il est tenu d'effectuer des changements grammaticaux et stylistiques appropriés pour passer le texte au mode du discours indirect, compte tenu des propriétés différentes de ces modes.² Ce type d'exercice en est un de transposition mécanique d'une forme dans une autre sans tenir compte des propriétés sémantiques et des problèmes liés à l'énonciation, comme l'impossibilité de rapporter certains éléments (comme les interjections) ou types de phrases (proverbes) au discours indirect, la variété des combinaisons possibles au discours indirect compte tenu du contexte référentiel du rapporteur (ex: les descriptions définies).

L'option défendue par les études qui relèvent de la grammaire traditionnelle, vient en réponse à la question générale suivante: est-ce que le discours direct et le discours indirect représentent les deux variantes d'une même structure linguistique ou s'il s'agit de deux modes de rapport de parole indépendants et structurellement distincts?

"En particulier, quand le narrateur rapporte les paroles adressées par autrui à un tiers, tous les pronoms sont de la 3e personne."

2 - Voir l'étude de J. Authier et A. Meunier (1977) "Exercices de grammaire et discours rapporté".

La grammaire transformationnelle est aux prises avec les mêmes problèmes d'analyse dans sa tentative d'intégrer à la grammaire le D.D. et le D.I. Deux possibilités apparaissent: les formes du D.D. et du D.I. peuvent être dérivées transformationnellement l'une de l'autre, ou encore, posséder des structures profondes différentes. S. Kuno, dans son article "Pronominalization, reflexivization and Direct Discourse" (1972) opte pour la dérivation du discours indirect à partir du discours direct, comme solution aux problèmes de pronominalisation qu'il se pose. D'autre part, J. Sadock (1969, 1974) et A. Banfield (1973) optent en faveur de la deuxième possibilité, celle qui confère au discours direct et au discours indirect des structures profondes différentes.

Nous montrerons dans ce chapitre que la position de la dérivation est intenable en nous appuyant sur les conditions de vérité et de grammaticalité différentes de ces deux modes de rapport. La description du discours rapporté dans la grammaire traditionnelle et le choix de dérivation de S. Kuno, ont en commun un intérêt presque exclusivement porté sur les propriétés morphosyntaxiques du D.D. et du D.I. En permettant de considérer ces deux formes comme des variantes l'une de l'autre, ils négligent non seulement leur différence pragmatique mais plus important, leurs différences syntaxiques et sémantiques, pour ne s'attarder que sur des changements au niveau de la forme.

L'hypothèse de J. Sadock sera écartée non pas au niveau descriptif mais au niveau formel à cause de la complexité du modèle utilisé pour rendre compte du discours direct et du discours indirect, et aussi pour son incapacité à rendre compte du phénomène sémantique qu'est le point de vue. Nous retenons la solution de A. Banfield (1973) pour son adéquation au niveau syntaxique, mais nous soutenons que le traitement du D.D. et du D.I. devra néanmoins être complété au niveau sémantique par des règles interprétatives sur le point de vue.

1. Présentation de l'Hypothèse de Kuno

S. Kuno (1972) propose de dériver transformationnellement le discours indirect du discours direct. Pour reprendre son exemple, l'énoncé:

(121)b That he_i was the best boxer in the world was
 claimed by John_i.³

serait dérivé d'une structure profonde où la phrase complément représente plus ou moins le discours direct du sujet grammatical "John".

3- Exemple de Kuno (1973) p. 163.

(122) John claimed: "I am the best boxer in the world".

Cette structure profonde serait modifiée par une transformation dite "Formation de discours indirect" ("Indirect Discourse Formation") sur laquelle Kuno ne donne pas de précision, et une transformation de possivisation de façon à obtenir l'énoncé (121)b.

L'auteur est amené à faire cette hypothèse non pas à partir de l'étude du discours rapporté proprement dit mais à la suite de l'étude de certains phénomènes de pronominalisation sur lesquels nous nous attarderons. Il tente d'expliquer la différence de coréférentialité entre des énoncés du type de (121)b ci-dessus et ceux-ci:

- (7) *That John_i was the best boxer in the world was claimed by him_i.
- (8) ? That John_i was sick was denied by him_i.

La coréférentialité entre un pronom et un NP comportant un nom est régie par ce qu'on appelle la contrainte de Langacker; un pronom peut être coréférentiel avec un NP qui le précède toutes les fois qu'il y a accord en genre et en nombre, il peut être coréférentiel avec un NP qui le suit s'il n'est pas dans une proposition

subordonnée dominant ce NP.⁴ Cette contrainte sur la coréférentialité est destinée à expliquer l'agrammaticalité d'un énoncé du type:

*"Il_i viendra si Jean_j le peut".

par comparaison à:

"Jean_i viendra s'il_j le peut".

Cette contrainte, fait remarquer Kuno, doit s'appliquer après toute transformation de mouvement de NP, comme par exemple la possivisation. Elle rend compte de la grammaticalité d'un énoncé comme (121)b. ayant subi la transformation passive à un moment de sa dérivation: l'énoncé est grammatical car le pronom "he" est dans une proposition subordonnée qui n'exerce pas de dominance sur "John".

C'est en comparant l'énoncé (121)b. avec des énoncés comme (7) c. que Kuno fait apparaître les faiblesses de la contrainte de Langacker sur la coréférentialité. En effet, cette dernière si elle rend compte de la grammaticalité de (121) b. ne rend pas compte de l'agrammaticalité de (7) c.: le NP précède le pronom "he" et cela devrait suffire à rendre la coréférentialité correcte malgré le fait

4- Citée par Kuno (1973) p. 162.

que le pronom soit dominant sur le NP.

D'autre part, nous fait remarquer Kuno, ce ne sont pas tous les types d'énoncés composés d'une phrase sentencielle extra-posée et dans laquelle le NP précède le pronom, qui dans le cas de coréférentialité, deviennent agrammaticaux. Il existe des énoncés du type de (8) c. où apparemment les mêmes conditions que (7) c. sur la coréférentialité sont réunies et pourtant l'énoncé, s'il est bizarre, n'est pas agrammatical. Comment rendre compte de la différence entre des énoncés du type (7) c. et ceux du type (8) c.?

L'auteur distinguera deux classes de verbes en anglais. Une première est constituée des verbes "expect, claim, know, thank, request..." et une deuxième classe de verbes comme "deny, forget, be unaware (of)". La différence entre ces deux classes de verbes est liée à la possibilité ou non pour ces verbes de comporter comme complément le discours des locuteurs représenté par le sujet grammatical. Seule la première classe de verbes comporte cette propriété d'avoir pour complément un discours rapporté potentiel, ou les croyances du référent de la phrase matrice. Ainsi, pour reprendre les exemples de Kuno, les deux énoncés suivants sont synonymes:

(6) a. John_i expects that he_i will be elected.⁵

5- Exemples de Kuno (1973).

(10)a. John expects "I will be elected".

alors que le D.D. avec un énoncé engendré par un verbe comme "deny" produit une agrammaticalité:

(9) a. John_i denied that he_i was sick.

(11) a. *John denied "I am sick".

Cette deuxième classe de verbes ne sert pas à rapporter le discours de John mais plutôt le discours de quelqu'un d'autre que le référent de la phrase matrice ou un fait abstrait

(12)a. John denied (the rumor/saying) that John was sick.

Kuno propose de représenter la différence entre ces deux types de verbes dans la structure profonde, sans entrer dans le détail de leur formulation:

"Namely, the deep structure of (8) and (7) has some marking in it that indicates that the complement clause represents the direct discourse (or direct feeling) of the referent of the matrix subject, while the deep structure of (8) and (9) has some marking in it that indicates that the complement clause represents an abstract fact or someone else's discourse or feeling."

Un énoncé comme (121)b. aurait comme structure profonde un énoncé au discours direct. Le pronom "je" de la citation (cf. (122)) se change en pronom "il" par la transformation de Formation du discours indirect, ce qui explique l'agrammaticalité de (7) c. Ce type d'énoncé ayant en structure profonde un pronom, ne peut se réaliser, à aucun moment de la dérivation par un NP plein "John".

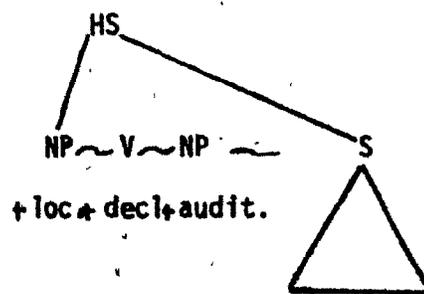
Quelles sont les implications théoriques de l'hypothèse de Kuno pour le discours rapporté? La solution de Kuno revient à proposer pour les énoncés du discours indirect (ceux construits avec une complétive et les verbes déclaratifs de la première classe identifiée par Kuno) une structure profonde composée d'un énoncé au discours direct. Cette transformation de "Formation de discours indirect" serait optionnelle, pour les cas où l'on veut engendrer une phrase au discours direct. La solution de Kuno revient donc à poser que les énoncés du discours direct sont synonymes aux énoncés du discours indirect.

2. L'hypothèse de J. Sadock

J. Sadock (1969, 74) proposera un traitement du D.D. et du D.I. qui s'inscrit dans ce qu'on appelle l'hypothèse performative. Cette hypothèse performative a été formulée par J.R. Ross (1967) et propose d'incorporer comme structure profonde d'une

phrase S, une phrase de type performatif - composée d'un élément représentant un locuteur, un auditeur et d'un verbe déclaratif. Sadock propose une version plus raffinée de l'hypothèse performative formulée par Ross et prévoit un traitement particulier du D.D. et du D.I. Afin de mieux comprendre le traitement qu'il réserve à ces deux formes du discours rapporté, voyons en quoi consiste sa version de l'hypothèse performative.

L'hypothèse performative se situe dans le cadre théorique de la sémantique générative qui défend l'idée que toute information sur la signification doit être intégrée dans une représentation sémantique qui se situe à un niveau le plus profond de la dérivation de la phrase. Selon Sadock, la structure profonde des phrases de la langue doit comporter ce qu'il appelle une "hyperphrase" et qui est une structure comprenant les éléments principaux de l'acte d'énonciation: un locuteur, un auditeur et un verbe déclaratif. Cette "hyperphrase" domine en structure sous-jacente et se situe à un niveau plus haut dans l'arbre que le noeud S:



Elle possède un caractère performatif: elle explicite la force illocutoire de la phrase.

"We may say that illocutionary force is that part of the meaning of a sentence which corresponds to the highest clause in its semantic representation."

Sadock (1974) p. 19.

Cette solution de Sadock qui consiste à intégrer des éléments d'énonciation à la grammaire, est en accord avec l'hypothèse de base de la théorie des actes de langage, telle que développée par Austin et qui voit dans l'utilisation de certains verbes appelés performatifs la possibilité non pas de décrire, de transmettre une information, mais d'agir par le langage. Les verbes performatifs, dans leur usage performatif, c'est-à-dire lorsqu'ils sont employés à la première personne du présent de l'indicatif, servent au moment de leur énonciation et par le fait même de cette dernière à accomplir l'acte d'asserter, de promettre, d'ordonner etc. En posant une phrase performative sous-jacente à tout énoncé de la langue, la position de Sadock équivaut à rendre obligatoire l'explicitation de la performance d'un acte pour l'accomplissement de cet acte. En effet, par l'explicitation de la force illocutoire, l'hyperphrase est censée rendre compte de ce phénomène: l'acte de langage ne peut se produire que si je dis que j'asserte, du moins

dans la structure profonde, si je dis que je veux performer tel acte. Pour les cas où je désire engendrer une phrase qui ne possède pas en surface, d'explicitation de la force illocutoire comme une phrase impérative par exemple, cette hyperphrase devra être effacée. Ce qu'il est important de retenir, c'est que l'hyperphrase explicite l'acte de langage potentiel associé à chaque phrase S et le rend possible par le fait même. L'hyperphrase est posée comme universelle.

L'hyperphrase possède un statut différent de la simple phrase et ne peut être utilisée dans une proposition relative, complétive ou être nominalisée. Sadock pose, à cause de son rôle de structure profonde, qu'elle ne pourra être récursive que dans le cas d'un D.D., sur lequel nous reviendrons. L'hyperphrase ferait partie de la représentation sémantique sous-jacente de toutes les phrases de la langue. Cependant, Sadock veut faire en sorte qu'elle ne se réalise jamais en surface - pour des raisons que nous verrons plus en détail - et prévoit donc une "transformation d'effacement de HS" qui serait obligatoire.

Quels sont les arguments de Sadock en faveur de l'hypothèse performative? Les principaux arguments concernent surtout la pronominalisation, les adverbes, les marques dialectales.

Voyons d'abord des cas de pronominalisation. Le cas des pronoms réflexifs en anglais a été souligné par Ross (1970) et repris par Sadock. Un pronom réflexif comme "himself" peut être précédé de "like" et être coréférent avec un antécédent situé dans une proposition plus haute dans l'arbre, comme la phrase matrice par rapport à la proposition subordonnée:

(3) Fritz_i knows that politicians like himself_i are outmoded.

Mais l'antécédent peut ne pas figurer en surface, ce qui constituerait un argument en faveur de l'hyperphrase:

(9) Linguists like myself speak an even number of languages.⁶

L'hyperphrase a aussi pour rôle d'expliciter les relations de coréférence entre les NP. Ainsi une phrase aussi simple que "Je te suis", renverra dans la structure profonde le pronom "je" au locuteur et le pronom "te" à l'auditeur. Pour ce qui est des phénomènes de pronominalisation dans les phrases complexes comme:

6- Cf Sadock p. 22 pour les exemples et les arguments.

(1) $Je_1 te_j$ dis que $je_1 te_j$ rappellerai sans faute.

Ils reçoivent des traitements différents au cours du développement de l'hypothèse performative et sont reliés à la possibilité ou non d'enchâssement des performatifs. Ross avait proposé, dans un premier temps que les phrases possédant en surface un verbe performatif ne comporteraient pas de niveau HS plus profond, étant donné qu'il n'était pas requis d'explicitier la force illocutoire. Cette hypothèse cependant ne rendait compte que de la coréférentialité du couple je_1 / te_j dans (1), mais pas du premier couple je_1 / te_j . Sadock, pour remédier entre autres à ce problème, proposera aussi pour les phrases performatives explicitant la force illocutoire, la nécessité d'être enchâssées sous un performatif à un niveau plus profond que S. Dans l'énoncé (1) ci-dessus, les pronoms je_1 / te_j sont coréférentiels avec les éléments (locuteur) et (auditeur) de la HS. Pour revenir à l'hypothèse de Ross, en comparaison avec celle de Sadock, elles diffèrent sur un autre point qui est relié au premier point: c'est que étant donné que Ross ne postule pas de structure profonde HS supérieure à la phrase matrice de l'énoncé performatif explicite, la transformation d'effacement de HS est optionnelle. En effet, chez Ross, la phrase sous-jacente "je te dis que" est soit effacée, dans les cas où l'on désire engendrer une phrase sans performatif explicite, soit conservée, pour être réalisée en surface, alors que

chez Sadock, la phrase sous-jacente est toujours effacée.⁷

Un autre argument souvent évoqué en faveur de l'hypothèse performative est celui concernant le fonctionnement des adverbes. Il existe certains adverbes qui ne contribuent pas uniquement à la signification de l'énoncé mais concernent le procès de l'énonciation. C'est le cas pour ces énoncés:

(2) En résumé, les nouvelles sont bonnes.

(3) Bien, les nouvelles sont bonnes.

où la locution adverbiale en (2) a un rôle au niveau textuel ou discursif, tandis que l'adverbe en (3) remplit une fonction phatique, étant à peu près dénudé de signification. L'adverbe doit être interprété comme modifiant le performatif et lorsqu'il n'est pas explicite, comme dans les exemples ci-dessus, il faut prévoir son existence dans la structure profonde.

Les actes indirects de parole, c'est-à-dire ceux accomplis à partir d'énoncés qui ne sont pas employés avec leur sens

7- En plus des problèmes de pronominalisation mentionnés ci-dessus, l'hypothèse de Ross conférerait un statut particulier à la phrase "je te dis que..", en ne posant pas de phrase performative supérieure et sous-jacente, par comparaison à des constructions pourtant apparentées comme celles du D.I.: "je t'ai dit que..", "il te dit que..", ..etc.

littéral mais qui ont même un emploi illocutoire, renvoient nécessairement à une hyperphrase, nous dit Sadock.⁸ Cette hyperphrase a pour rôle d'expliciter la véritable force illocutoire de l'énoncé à laquelle nous renvoient certaines marques linguistiques. Prenons un exemple semblable à ceux traités par Sadock:⁹

(4) Je regrette mais je dois partir.

L'énoncé suivant ne sert pas uniquement pour le locuteur à exprimer une attitude de regret envers une proposition P "je dois partir" mais est utilisé spécifiquement pour informer l'auditeur de la proposition P, le rapport de parole ci-dessous vérifie cette affirmation car il semble "incomplet":

(5) Il a dit qu'il regrettait de devoir partir.

en comparaison avec le rapport satisfaisant suivant:

(6) Il a dit qu'il devait partir et qu'il le regrettait.

8- Cf Searle (A75) "Indirect Speech Acts".

9- Sadock utilise entre autres l'exemple:

(18) I regret to inform you of the death of your goldfish.

Cet énoncé devrait avoir une hyperphrase dans laquelle figurerait le verbe "informer". Malgré leur structure de surface comportant le verbe "regretter", la force illocutoire réelle des énoncés servant à accomplir des actes indirects pourrait figurer dans l'hyperphrase. Cette dernière permettrait de rendre compte de la force illocutoire réelle de ce type d'énoncé.

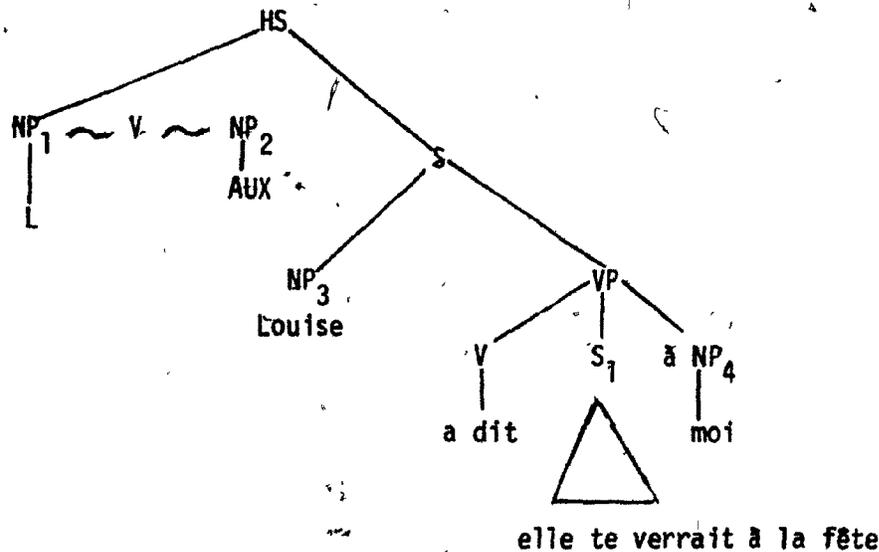
L'hyperphrase pourrait aussi prendre en compte les marques dialectales et de politesse de l'énoncé qui sont, selon Sadočk, des traits concernant le "statut social" du locuteur et du rapporteur. L'auteur souligne que plusieurs langues font référence à la situation sociale, d'âge ou de statut du locuteur par rapport à son auditeur comme c'est le cas en portugais, pour l'utilisation du pronom "você" par comparaison avec le pronom troisième personne "o senhor"/ a senhora. A ce pronom troisième personne est rattachée conventionnellement une marque de déférence envers la personne à laquelle il réfère que ne possède pas le pronom "você" qui est employé dans des rapports plus familiers. De la même façon, en français, l'emploi du pronom deuxième personne "vous" par rapport à l'emploi de "tu" marque un plus grand degré de politesse, ce qui rend inacceptable un énoncé comme:

(7) ?? Monseigneur, veux-tu m'accorder une faveur?

L'hyperphrase offre une solution à ce problème: Sadock propose qu'aux constituants (locuteur) et (auditeur) de l'hyperphrase soient attachés des traits concernant le statut relatif de ces derniers ce qui expliquerait le choix des pronoms en structure de surface. Cette information serait particulièrement utile dans le cas de langues comme le coréen ou le japonais qui ont un système honorifique complexe.¹¹

Maintenant que nous avons présenté les grands traits de l'analyse performative et que nous avons vu les arguments avancés en sa faveur, nous sommes en mesure d'évaluer le traitement proposé par Sadock du discours indirect. Le discours indirect reçoit le même traitement que n'importe quelle complétive. Il est formé en surface d'une phrase complexe avec un verbe du type de "dire" et doit être enchâssé sous un verbe performatif en structure sous-jacente. Un énoncé comme "Louise m'a dit qu'elle te verrait", aurait en gros la configuration suivante:

11- Cf. Sadock (1974) pp. 42 - 43.



Les arguments présentés par Sadock en faveur de l'hypothèse performative s'appliquent aussi à ces énoncés du discours indirect, particulièrement en ce qui concerne la pronominalisation. Le pronom de la première personne "moi" en NP₄ n'est pas coréférent avec un élément de la phrase matrice mais renvoie plutôt au constituant "locuteur" de l'hyperphrase. Sadock fait aussi remarquer que les éléments comme les adverbes, les syntagmes prépositionnels ou les propositions subordonnées qui sont ambigus quant à laquelle des phrases matrices ou enchâssées ils doivent être rattachés, peuvent être désambiguïsés par l'adjonction de l'hyperphrase. Dans cet énoncé du discours indirect:

(8) Louise m'a dit qu'elle te verrait à la fête
pour ne pas que tu sois triste.

la proposition soulignée peut soit faire partie de la complétive si elle est intégrée au discours cité, soit être associée avec la phrase performative de la structure sous-jacente si elle constitue un commentaire du rapporteur.

Le discours direct pose cependant des problèmes qui lui sont spécifiques. Sa composition en deux phrases indépendantes organisées chacune en un cadre de référence distinct (locuteur, auteur, lieu et temps, de l'énonciation) oblige Sadock à postuler deux hyperphrases en structure profonde pour engendrer les énoncés du discours direct. Ces deux hyperphrases sont enchâssées l'une dans l'autre. Sadock se distingue de la proposition de Ross qui ne prévoyait pas d'enchâssement pour la phrase performative sous-jacente; le traitement que Ross faisait du discours direct comportait entre autres d'importantes lacunes concernant la pronominalisation. Prenons un exemple:

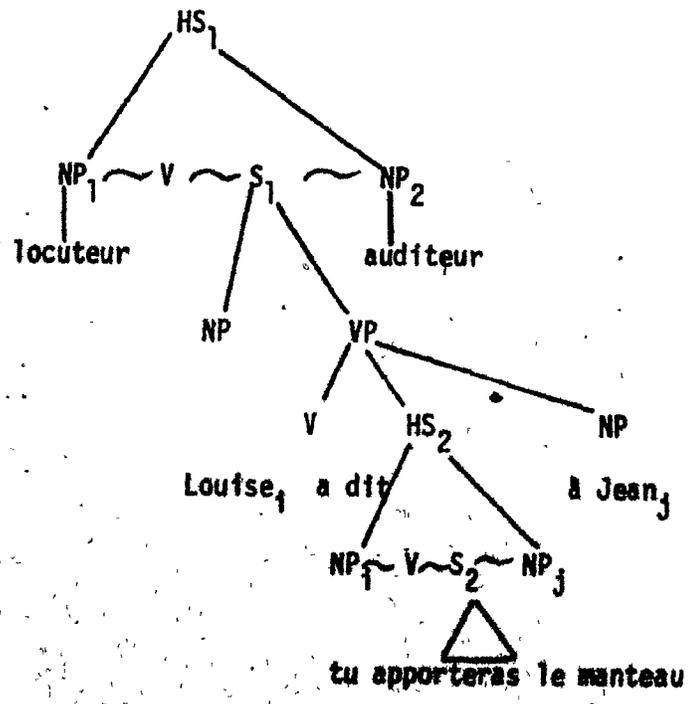
(9) il_j lui_j dit: Je te ramènerai si elle_k le veut.

où le pronom "elle" renvoie à l'auditeur k représenté dans l'hyperphrase suivante: $Loc_j \sim decl \sim aud.k$ de la phrase introductrice. Ross ayant exclu pour une hyperphrase la possibilité d'enchâssement, il ne pouvait rendre compte de la pronominalisation et du contrôle

qu'exerce la catégorie "auditeur k" sur le pronom "elle"_k; ce dernier devant en effet être calculé par rapport à la phrase matrice. En effet, les nouveaux développements apportés par Sadock permettent, par l'adjonction d'une deuxième hyperphrase pour le D.D., de calculer les pronoms contenus dans la citation par rapport à cette hyperphrase. L'énoncé suivant:

(10) Louise a dit à Jean: "Tu apporteras le manteau"

aurait la structure profonde:



Cette double structure permettrait non seulement de résoudre les problèmes de pronominalisation mais de rendre compte de la double force illocutoire que l'on peut retrouver dans le D.D., de la différence de style ou de dialecte etc., les deux phrases du D.D. ayant dans ces cas un statut autonome.

Le discours indirect et le discours direct ayant dans l'hypothèse performative des structures sous-jacentes dissemblables peuvent être considérés comme des phénomènes de rapport de parole différents.

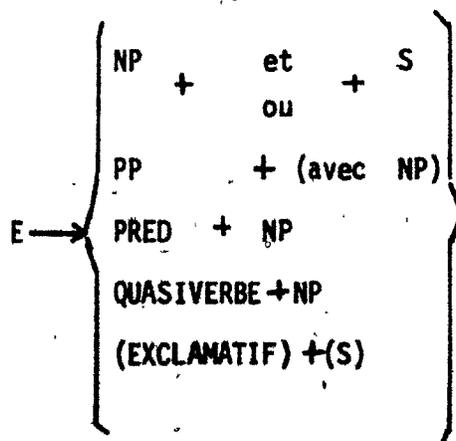
3. L'hypothèse de A. Banfield

A. Banfield observe des différences syntaxiques essentielles entre le discours direct et le discours indirect, ce qui l'amène à poser pour ces deux modes du D.R. deux structures linguistiques différentes. L'auteur s'élève contre l'hypothèse voulant que les deux discours soient dérivés transformationnellement l'un de l'autre et propose de caractériser ces deux discours dans la base par l'adjonction de règles de réécriture à la composante de base d'une grammaire de type chomskyen.

Quelles sont ces transformations au niveau de la composante de base? Elle propose d'introduire un axiome E, supérieur au noeud S qui figurait dans le modèle chomskyen au sommet de l'arbre. Cet axiome E (pour "expression") doit couvrir des cas de phrases "expressives", "incomplètes", "exclamatives", jusqu'à présent problématiques pour la grammaire. Ainsi, précédant la règle:

$$S \longrightarrow NP + VP$$

se trouve la règle de Banfield:



et ces catégories recouvrent respectivement les types d'énoncés suivants:

- Une bière de plus ou je pars tout de suite!
- La barbe avec cette histoire!
- Amusant ce petit jeu!
- Merde pour le tapis!

- Yes that scared me.¹²

Cette règle possède en plus des restrictions sur la récursivité, le noeud E ne pouvant faire l'objet d'un enchaînement.

Voyons maintenant quelles sont les implications de ce noeud E sur l'analyse du D.R. Banfield, à la suite des critiques formulées à l'égard de l'hypothèse transformationaliste, propose de représenter dans la base les différences essentielles entre le discours direct et le discours indirect en assignant au discours direct deux E et en assignant au discours indirect un seul E.

(11) Pierre dit: "Marie boit". { { Pierre dit } { Marie boit }
E S ES

(12) Pierre dit que Marie boit. { { Pierre dit } { Marie boit }
E S S1 } 13

Les deux E du discours direct sont destinés à rendre compte du fait que les types de phrases exclamatives, les éléments expressifs etc. peuvent faire l'objet d'une double apparition comme dans:

12- Exemples de A. Banfield p. 202.

13- Exemple de C. Nique p. 97.

(13) Ah! non, il est allé dire: "Salaud, je ne vais quand même pas me laisser marcher sur les pieds!"

alors que de telles expressions ne figurent qu'une seule fois dans le discours indirect et se situent habituellement dans la phrase matrice:

(14) Ah! non, il a dit qu'il était un salaud et qu'il n'allait pas se laisser marcher sur les pieds.

(15)* Ah! non, il a dit que salaud, il n'allait quand même pas se laisser marcher sur les pieds.

Ce phénomène est lié au fait bien connu que le discours direct est composé de deux assertions, deux "phrases indépendantes" disait la grammaire traditionnelle. Le discours indirect, au contraire, possède des contraintes associées à la subordination qui empêche l'occurrence du type de phrases expressives, exclamatives etc., représentées par E. D'où la contrainte formelle: le E ne peut être enchâssé et n'est pas récursif. Cette contrainte rend compte de l'agrammaticalité de l'énoncé(27).

De plus, A. Banfield ajoute le principe interprétatif suivant qu'elle appelle l'E/1 je: à chaque noeud E doit être associé une "voix unique", un seul référent de "je", en d'autres

termes un seul locuteur. Ce principe complète sur le plan de l'interprétation la différence entre le D.D. et le D.I.: il prévoit que ce dernier ne rapporte pas l'expression mais le contenu sémantique de l'énoncé original.

"Puisqu'une phrase contenant un DI, n'est dominée que par un seul noeud E, elle n'a qu'un seul locuteur. Ceci est compatible avec l'idée que le DI est une sorte de paraphrase, de traduction du discours produit par quelqu'un d'autre dans les termes même du locuteur."

A. Banfield (1973) p. 206

Les points clés de l'argumentation de A. Banfield pour la non dérivation du D.D. et du D.I. sont les suivants:

1. L'impossibilité de fournir une structure profonde au discours indirect. L'énoncé au discours indirect devrait comporter dans sa description structurale un énoncé au discours direct duquel il serait dérivé.¹⁴ Mais comment spécifier cet énoncé de départ si l'énoncé du D.I. est essentiellement moins spécifique dans sa forme et ne permet pas de remonter à la source? Prenons l'exemple suivant:

¹⁴ Voir A. Banfield (1973) p. 191, pour plus de détails.

(16) Jean a dit que sa cousine de Paris arrivait demain.

L'énoncé au discours direct représentant la source de cet énoncé au D.I. et devant figurer en structure profonde peut très bien avoir un NP sujet comme "ma cousine", "ma cousine de Paris", "Louise" etc. et un adverbe de temps parmi les suivants: "le 14 juillet", "après demain", "le lendemain de ton anniversaire" etc. sans que les conditions de vérité ne soient modifiées. Il n'est pas possible de sélectionner une seule structure profonde pour les adverbes de lieu et de temps, les pronoms personnels et les adjectifs possessifs, démonstratifs et en général, pour tout syntagme référentiel.

2. La particularité de constructions qui ne sont possibles qu'au D.D. Banfield donne d'abord des exemples de phrases où ont été appliquées des transformations radicales ou de fin de cycle, comme les suivantes:¹⁵

- (17) a. Pierre demanda: "Se peut-il qu'il soit amoureux d'elle?"
 b. *Pierre demanda se pouvait-il qu'il fut amoureux d'elle.

15- Cette terminologie est de J. Emonds (1976). Elle vise des transformations qui opèrent des changements majeurs sur la structure des phrases indépendantes, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas susceptibles d'enclassement.

"root transformation" ou transformation radicale:

"A transformation (or a transformational operation, in the case of a transformation performing several operations) that moves, copies, or inserts a node C into a position in which C is immediately dominated by a root B in derived structure is a "root transformation" (or a root transformational operation)." Emonds (1976) p. 3

- (18) a. Egbert reconnut: "Ah, combien je l'ai
désirée, Winifred!"
- b. *Egbert reconnut que ah, combien il
l'avait désirée Winifred.¹⁶

Les énoncés du D.I. sont agrammaticaux. Il en va de même lorsque l'on insère des constructions expressives dans la complétive, ou des phrases incomplètes:

- (19) a. Clarissa s'exclama: "Quelle folie!"
- b. *Clarissa s'exclama que quelle folie.
- (20) a. Clarissa chuchota: "Là."
- b.* Clarissa chuchota que là.¹⁷

et à plus forte raison, lorsque la complétive est exprimée en langue étrangère.

3. La non-coïncidence des verbes introduisant le D.D. et le D.I. Pouvant être regroupés dans la classe très générale des "verbes de communication", les verbes que l'on retrouve dans la phrase introductrice du D.D. et du D.I. ne se recoupent pas totalement. Certains, comme "se renseigner", "entonner", "penser", ne prennent que le D.D., nous dit Banfield, alors que d'autres, comme "soute-

16- Exemple de Banfield (1973) p. 194.

17- Exemple de Banfield pp. 195-196.

nir", "apprendre", sont agrammaticaux suivis du D.D.¹⁸

4. CRITIQUES

Dans cette section, nous montrerons les faiblesses de l'hypothèse de Kuno et celle de Sadock qui nous font considérer favorablement la solution proposée par Banfield à la condition qu'elle soit complétée au niveau du composant sémantique (de la Forme logique, comme nous le verrons au chapitre II) par des règles interprétatives sur le point de vue. Les raisons qui motivent notre choix s'appuient sur le fonctionnement syntaxique et sémantique différent du discours direct et du discours indirect, qui se manifeste au niveau des conditions de vérité et du point de vue comme nous le verrons.

4.1 Des conditions de vérité différentes pour le D.D. et le D.I.

Kuno, et les grammaires traditionnelles, suggèrent de considérer le discours direct et le discours indirect comme des variantes syntaxiques. Kuno fait du discours indirect une forme synonyme du D.D. à partir de laquelle il serait dérivé transformationnellement. Nous soutenons, au contraire, qu'il est impossible de dériver l'un de l'autre ces deux modes de rapport de parole.

¹⁸- Cf. Banfield pp. 197-198.

Des arguments syntaxiques peuvent être soulevés contre cette description, que nous examinerons, et il y a un argument sémantique, qui nous semble déterminant, c'est celui du fonctionnement essentiellement distinct du point de vue dans ces deux modes de parole.

Nous aimerions insister sur deux principaux arguments syntaxiques contre l'hypothèse de Kuno: l'impossibilité en ce qui concerne le discours indirect de remonter à la source et de fournir une structure profonde unique, la présence de constructions qui n'apparaissent que dans le discours direct. Par le discours indirect, le rapporteur n'est pas tenu de rapporter l'expression du discours original mais son contenu propositionnel. Son engagement ne porte pas sur l'expression comme dans le D.D. où le rapporteur est tenu de "reproduire" dans sa forme et son contenu le discours original. Etant donné l'engagement moins "contraignant" du rapporteur dans le D.I. par le fait qu'il n'est pas tenu de rapporter l'expression de l'énoncé de départ, il s'avère impossible dans la majorité des cas de remonter à la forme de ce dernier. Cela vaut notamment pour tous les éléments référentiels d'une occurrence du discours indirect: que ce soit les pronoms, les adverbes de lieu et de temps, ces éléments sont dépendants de chaque discours ou acte d'énonciation ce qui fait que, par exemple, "aujourd'hui" dans le discours original peut devenir "hier" dans le discours rapporté etc. En conséquence, on ne peut, dans la

majorité des cas, assigner une structure profonde unique au D.I. et donc le dériver du D.D. comme l'a très bien démontré A. Banfield (1973).

A. Banfield fait aussi intervenir la question des constructions n'apparaissant que dans le D.D. Même si nous sommes fondamentalement d'accord avec l'existence de telles constructions, il nous apparaît cependant important de nuancer ses affirmations. L'auteur déclare que les phrases ayant subi des transformations radicales ou de fin de cycle ne sont possibles qu'au D.D. Banfield utilise l'impossibilité de rencontrer ces constructions avec le D.I. comme un argument en faveur de la non-équivalence fondamentale du D.I. et du D.D. Or, cette incompatibilité avec le D.I. que note Banfield peut s'expliquer à partir de l'enchâssement de ce type de construction, caractéristique commune à toutes les complétives. Prenons le cas de la "thématisation": on rencontre aussi cette impossibilité de thématiser (ou plutôt l'agrammaticalité d'un subordonnant et d'un pronom interrogatif indirect consécutifs) avec des verbes comme "regretter", "réaliser", etc.

(21)* Richard regrette que pourquoi ces gens supportaient cette foutue insolence il ne puisse pas le comprendre.

Un verbe factitif comme "regretter", serait agrammatical avec un détachement à droite et pour le moins improbable avec l'anté-

position de l'adverbe de direction. On peut dire que si, le D.I. était dérivé transformationnellement du D.D., l'existence du subordinant dans le premier obligerait un filtrage des énoncés du D.I. bien formés. D'autre part, il n'est pas sûr, comme l'a démontré G. Green (1976), que certaines transformations de fin de cycle ne soient pas possibles avec le D.I. En effet, l'auteur fait une différence entre le fonctionnement de deux types de verbes: les verbes déclaratifs et les autres. Dans les déclaratifs seulement, les détachements à droite et l'antéposition de l'adverbe étaient possibles lorsqu'il y a accord du rapporteur envers la vérité de la proposition de la complétive ou emphase comme dans:

(22) Il lui avoua qu'il l'avait tant aimé, son chat.

(23) Louis chantait que jusqu'à l'horizon, il s'envolerait.

Ceci revient à dire, pour le discours indirect, que certaines transformations radicales ou de fin de cycle sont permises si la phrase reçoit une interprétation transparente, c'est-à-dire si le rapporteur prend en charge la vérité de la phrase (l'interprétation transparente et opaque est approfondie au chapitre II). On voit tout de suite la complexité d'une grammaire qui devrait poser autant de restrictions sur les transformations; de plus, ces transformations radicales changeraient la signification de l'énoncé puisque de l'interprétation

opaque qui est toujours attribuée à la citation du D.D., on passerait à une interprétation transparente dans le D.I., ce qui est contraire au principe de préservation de la signification dans les transformations.¹⁹

D'autres restrictions importantes sur la dérivation du discours indirect et du discours direct devraient survenir étant donné que ces deux formes ne comportent pas les mêmes verbes introducteurs, comme nous l'avons démontré dans le chapitre précédent.²⁰

L'impossibilité de dérivation du discours indirect du discours direct ou vice versa, tient selon nous à la différence de conditions de grammaticalité et de vérité générale du D.D. par rapport au D.I. Ces deux formes obéissent à des règles différentes pour le rapport de parole concernant la transmission de l'agrammaticalité syntaxique, de l'anomalie sémantique, de la cohérence et concernant le problème de la traduction. Que se passe-t-il lorsqu'on veut retransmettre un énoncé qui n'est pas bien formé grammaticalement comme l'énoncé "Moi, prendre ticket de métro", produit par Igor.

19 - Cf B. Hall Partee (1971) "On the requirement that transformation preserve meaning".

20 - Cf Voir aussi pour les verbes en anglais, B. Hall Partee (1971), Banfield (1973), Sadock (1974).

Si, en utilisant la forme du D.D., je fais le rapport de parole suivant:

(24) Igor a dit: "Je vais prendre un billet de métro".

cet énoncé est faux. Le rétablissement de la structure sémantique et grammaticale s'opère au détriment de la valeur de vérité de l'énoncé. En effet, on conclut de ce dernier Igor a fait part verbalement de sa volonté de prendre un billet de métro et que pour ce faire, il a utilisé les mots suivants: "Je vais prendre un billet de métro". Or, c'est cette deuxième proposition sur les paroles d'Igor qui est la plus importante, il semble que la littéralité même des paroles du locuteur original soit déterminante pour la valeur de vérité d'un énoncé comportant un discours direct. D'autre part, le même discours d'Igor considéré comme agrammatical pour un usager du français ne pourrait être rapporté tel quel si le rapporteur utilise le discours indirect:

(25) *Igor a dit que lui prendre ticket de métro.

le discours indirect ne peut reproduire une phrase agrammaticale, inacceptable. Elle doit être transformée en une phrase grammaticale pour être rapportée:

(26) Igor a dit qu'il allait prendre un billet de métro.

L'auditeur ne conclura rien en ce qui concerne la forme du discours original. Cependant, le rapporteur peut retransmettre une phrase comportant une anomalie au niveau sémantique:

(27) Igor a dit que le métro avait atterri hier soir.

On ne présume rien en ce qui concerne la forme du discours original et l'énoncé ne s'attache qu'aux croyances exprimées par l'énoncé d'Igor.

Bref, que le discours original soit asémantique, il peut être rapporté indifféremment par le discours direct et le discours indirect. Mais s'il est agrammatical, il ne peut être rapporté que par le discours direct et se doit d'être rapporté tel quel. En employant le discours indirect, le rapporteur n'a au contraire aucune prétention quant à la forme du discours original et la valeur de vérité est déterminée par le respect de ce qu'on appelle le contenu sémantique que l'on identifie vaguement avec la proposition mais qui reste à préciser.

Un autre exemple qui atteste cette différence des conditions de grammaticalité et de vérité serait l'impossibilité de tra-

duction avec le discours direct d'un énoncé formulé dans une langue étrangère . Si un locuteur prononce cette phrase: "faz calor", elle peut être rapportée de ces deux façons: soit en ayant recours au discours direct:

(28) Il a dit: "faz calor".

soit en utilisant le discours indirect et l'adaptation au cadre de référence du rapporteur entraîne aussi la traduction du discours original:

(29) Il a dit qu'il faisait chaud.

Ainsi, s'explique la bizarrerie de l'énoncé:

(30) † Mao a dit: "Je ne parle pas français".

Le discours direct et le discours indirect possèdent, en conclusion, des conditions de grammaticalité et de vérité différentes. Ces critères mentionnés rendent difficile toute dérivation entre le discours direct et le discours indirect. Ceci nous a permis de saisir une différence importante entre le discours direct et le discours indirect. Le discours direct sert à rapporter textuellement le discours original alors que le discours indirect n'a pas à satisfaire cette

exigence. La reproduction des paroles exactes du locuteur fonctionne en quelque sorte comme une précondition pour l'emploi du discours direct. Ainsi, il est devenu assez commun de dire que le discours direct s'attachait à l'expression du discours original alors que le discours indirect s'attachait à son contenu.

Les formes du discours direct et du discours indirect ne sont pas synonymes et ne peuvent être ramenées à de simples variantes comme le proposerait Kuno, étant donné qu'elles ne s'excluent pas dans une même phrase et peuvent "cooccurrer" sans redondance, comme en témoigne l'énoncé suivant:

- (31) Il a dit qu'il ne voulait plus vivre en ces mots:
"La vie me fatigue, je vais me reposer."

Chacune de ces formes transmet une information différente sur le discours cité, ce qui constitue un argument contre l'hypothèse dérivationnelle.

Au niveau sémantique, le D.D. et le D.I. se dissocient complètement. Nous avons vu qu'au niveau syntaxique, ces deux formes fonctionnent différemment: le D.D. posséderait deux "cadres de référence" dû à sa composition en deux phrases indépendantes tandis que le D.I. n'aurait qu'un seul cadre de référence, étant donné que les éléments déictiques ne se calculent que par rapport au discours du

rapporteur. Sur le plan sémantique ces différences se reflètent par des propriétés spécifiques de ces deux formes face à ce que nous appelons le point de vue. La citation reproduit le discours original dans sa forme et son contenu ce qui fait que le point de vue y est obligatoirement opaque: la responsabilité du discours cité incombe au locuteur original et le rapporteur se borne à retransmettre. Cet aspect peut être associé à l'autonomie de la citation, tant pour la signification que la référence. Par ailleurs, dans le discours indirect, la responsabilité d'une description définie (et aussi comme nous le verrons plus loin, de d'autres éléments de la phrase) peut relever soit du locuteur original soit du rapporteur. Ainsi, dans "Jean a dit qu'il avait marié Marie", le NP "Marie" peut avoir été employé par Jean, dans quel cas l'énoncé reçoit une interprétation opaque, ou peut avoir été substitué par le rapporteur à un NP quel qu'il soit ayant la même référence (comme par exemple: "ma fille") que le locuteur aurait employé; dans ce dernier cas l'interprétation est transparente. Le D.I. est souvent ambigu quant au point de vue, lorsqu'il n'y a pas dans la phrase de configuration sélectionnant une seule interprétation. Cette ambiguïté ne se borne pas aux descriptions définies, comme le prévoyaient les notions de re/de dicto mais s'étend à d'autres constituants comme le VP (le rapporteur peut être responsable ou non de l'interprétation de la force illocutoire de l'énoncé original) et même à la phrase entière.²¹

21- Nous verrons plus en détail le champ d'application de la notion de point de vue dans le prochain chapitre.

Il est important de retenir la différence essentielle de fonctionnement du D.D. et du D.I. face au point de vue. La phrase-citation du D.D. possède un seul point de vue tandis que le discours cité du D.I. peut être ambigu quant au point de vue; en conséquence, si dans le D.D. la phrase introductrice et la phrase-citation comportent des points de vue distincts, à savoir respectivement transparent et opaque, dans le D.I. la phrase matrice et la phrase du discours cité peuvent comporter le même point de vue transparent.²² L'hypothèse de Kunò nous obligerait par exemple à dériver de l'énoncé du D.D. où la citation comporte par définition un point de vue opaque:

(32) Jean a dit: "J'ai vu une jolie fille hier, tu sais celle qui était à la fête de Paul."

un énoncé du D.I.:

(33) Jean a dit qu'il avait vu une jolie fille hier, tu sais celle qui était à la fête de Paul.

où l'interprétation est nécessairement transparente, car la proposition soulignée apparaît comme une spécification apportée par le rapporteur à son auditeur, ce qui est inacceptable. En résumé, le fait que

22- Il faut se rappeler que la phrase du discours cité dans le D.I. peut correspondre sur le plan syntaxique à la complétive, mais pas nécessairement. Cf. chapitre Introduction.

le D.D. et le D.I. comportent des propriétés très différentes en ce qui concerne le point de vue constitue un argument sémantique majeur contre l'hypothèse de Kuno.

4.2 Des propriétés inscrites dans la base de la grammaire

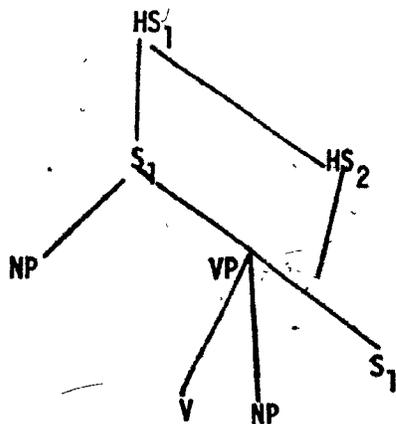
Passons maintenant à la proposition de Sadock. Les faiblesses principales de ce traitement du D.R. nous paraissent être la complexité du niveau formel, comme nous le verrons. Pour cette raison et aussi pour la raison plus fondamentale du cadre théorique générativiste dans lequel s'inscrit l'hypothèse performative, nous ne retiendrons pas la proposition de Sadock. Malgré tout, la description structurale comparée du D.D. et du D.I. est fondamentalement correcte, car elle pose la nécessité de distinguer ces deux modes de discours. Notre désaccord survient dans l'intégration de ces considérations dans un modèle. Un des arguments généraux les plus souvent évoqués contre l'hypothèse performative est celui de la violation du principe de simplicité de la grammaire par la transformation d'effacement de l'hyperphrase. En effet, étant donné que cet effacement est obligatoire et doit donc subvenir pour tout énoncé, l'adjonction d'une hyperphrase à la structure sous-jacente de la grammaire s'avère une solution très coûteuse. Et elle est d'autant plus coûteuse pour engendrer une phrase du D.D. que cette dernière comporte deux hyperphrases, donc on peut supposer deux opérations d'effacement.

On se souvient que Sadock avait évoqué la nécessité, pour tout énoncé de la langue, de rendre compte du fait qu'un acte de parole était produit en disant qu'il était performé, d'où l'importance de l'hyperphrase à caractère performatif. Mais pour le D.D. et le D.I., le rôle de l'hyperphrase n'est pas du tout indispensable puisque la phrase introductrice du D.R. renseigne sur le fait qu'il s'agit d'un rapport de parole et contient les marques précises de l'engagement du rapporteur.

De plus, si l'hyperphrase a pour rôle d'expliciter les phénomènes d'énonciation, il faut ajouter qu'elle ne rassemble pas néanmoins tous les phénomènes liés au discours. Dans la complétive du discours indirect, il peut y avoir des adverbes comme "franchement", "sincèrement", qui sont appelés des adverbes d'énonciation en tant que justification du discours.²³ Cependant ils possèdent comme caractéristique supplémentaire de modifier le discours du locuteur original, en ce sens qu'ils font partie des paroles retransmises. Or, dans ce cas, les adverbes ne sont pas pris en charge par l'hyperphrase. Nous sommes forcés de conclure que cette dernière a pour rôle de n'expliciter que l'acte illocutoire accompli par l'énonciation et non celui qui est rapporté, ce qui exclut pour le D.I. les phénomènes liés au discours original.

23- Meunier (1978) p. 114.

Quant aux deux HS du D.D., Sadock suggère lui-même qu'il s'agit là d'une solution facile, qui s'impose par le fonctionnement syntaxique et sémantique de ce type d'énoncé mais laisse entendre que cela pose des problèmes formels. En effet, si Sadock mentionne que les deux HS sont reliées par un enchâssement, il ne précise pas l'exacte nature de cet enchâssement. Cette proposition incorpore dans l'arbre des niveaux d'un statut très différents, ce qui rend bizarre l'enchâssement d'un noeud HS₂ sous un noeud VP. Pour témoigner du fait que l'assertion de la citation est dépendante de l'assertion de la phrase matrice et du contexte linguistique du rapporteur, il faudrait que HS₂ soit directement enchâssé sous HS₁, tandis que le statut syntaxique d'objet direct de la phrase entre guillemets fait de S₂ un noeud dominé par VP. Mais, rendre compte de la complexité des éléments syntaxiques sémantiques et pragmatiques du D.D. dans un indicateur syntagmatique, produirait un arbre formellement incorrect:



Notre intérêt est plutôt de juger l'adéquation descriptive de cette théorie pour le discours rapporté. Est-il possible de décrire le point de vue au moyen de l'hypothèse performative? On pourrait supposer que le niveau performatif abstrait HS prendrait en compte ce phénomène du point de vue lié à l'énonciation et aux croyances prétendues du locuteur. Cependant, l'hypothèse performative est incapable de rendre compte adéquatement de l'ambiguïté de point de vue. Même si Sadock prétend pouvoir décrire la différence entre une interprétation opaque et une interprétation transparente des descriptions définies, il n'est pas clair du tout comment l'hyperphrase résoudrait les problèmes plus complexes du "point de vue" dans son sens étendu.²⁴ Prenons par exemple, l'énoncé contenant un adverbe d'énonciation:

(45) Premièrement, Jean a dit que la guerre était finie.

l'adverbe fait manifestement partie du discours du rapporteur et a un sens différent de:

(46) Jean a dit que ~~premièrement~~, la guerre était finie.

24- Voir J. Sadock (1974) p. 46.

Dans l'exemple (46), l'adverbe peut être transparent (dans ce cas, c'est le rapporteur qui prend en charge l'énumération) mais la grammaire doit quand même faire figurer cet élément linguistique dans la phrase enchâssée en tant que partie intégrante des paroles retransmises. Bref, comment ce noeud pourrait-il à la fois être rattaché à la phrase enchâssée et à l'hyperphrase? Ceci, sans parler des cas, que nous étudierons en détail au chapitre II, où la transparence porte sur la phrase complétive entière S_1 : l'attachement du noeud transparent à l'hyperphrase, comme le propose Sadock, ne fait plus de sens.

Vouloir intégrer l'unicité de point de vue du D.I. et la dualité de point de vue du D.D. dans la structure sous-jacente de ces énoncés, est une entreprise dont le résultat serait sûrement de rendre la grammaire encore plus complexe. De toute façon, d'un point de vue formel, les éléments sémantiques de l'énoncé, comme le point de vue, qui doivent être pris en compte dans sa représentation sémantique, ne peuvent être fixés qu'après l'application de certaines transformations — comme l'extraposition, le focus (qui, dans Chomsky (1976) devient une règle interprétative) —; il ne peut conséquemment être représenté dès la structure profonde. Ces raisons font que l'hypothèse performative de Sadock ne nous apparaît pas satisfaisante. Notre hypothèse qui, comme nous le verrons prévoit de représenter le point de vue à partir de la structure de surface, résoud ces problèmes et s'avère en conséquence plus satisfaisante.

Tout comme Sadock, Banfield propose de modifier le noeud S supérieur par l'adjonction non pas d'une phrase mais d'un noeud dont la fonction est plus limitée que celle de l'hyperphrase en ce sens qu'il s'applique à une catégorie d'énoncés plus restreinte. Ne comptant pas de transformation d'effacement, elle est moins coûteuse pour la grammaire.

L'hypothèse de A. Banfield nous semble juste du point de vue de la description structurale comparée du discours direct et du discours indirect et s'apparente à celle de Sadock en ce sens. Nous avons montré les conditions de vérité et de grammaticalité différentes pour ces discours, ce qui en fait des phénomènes linguistiques distincts et non dérivables l'un de l'autre comme le déclare justement A. Banfield.

De plus, cette hypothèse est parfaitement compatible avec l'interprétation comparée de ces deux discours voulant que dans le DD nous soyons en présence de deux assertions dans lesquelles la phrase entre guillemets "S" reproduit l'expression du discours original, tandis que le D.I. comporte une seule assertion dans laquelle la phrase enchâssée S_1 retransmet le contenu sémantique de l'énoncé original.

Elle est toutefois incomplète car telle que formulée dans la structure profonde et même en ajoutant le principe interprétatif

1E/1 je (voir page 69), elle ne rend pas compte de l'ambiguïté de point de vue du discours indirect. Banfield, en effet, prévoit dans son interprétation du D.R. une dimension énonciative. Le D.D. possède la structure de deux actes d'énonciation, avec les modalités qui leur sont propres. D'autre part, le D.I. a la structure d'un seul acte d'énonciation; les expressions liées à l'énonciation ne se retrouvant qu'en phrase matrice étant donné que la subordination annule les "modalités d'énonciation". Cette reformulation de l'hypothèse de Banfield que nous faisons, met en lumière les traits principaux: l'auteur s'attarde à la forme syntaxique comparée de ces deux discours mais néglige un aspect important de leur interprétation, la notion de point de vue.

Même en considérant que le D.I. se différencie du D.D. par le fait qu'il comporte un seul E, comment expliquer le contraste entre les énoncés a. et b. dans lesquels la responsabilité de l'expression est attribuable soit au rapporteur, soit au locuteur original:

- (47) a. Louise a dit que les punks, comme moi je les appelle, sont arrivés en ville.
- b. Louise a dit que les punks, que moi j'appelle les communistes, sont arrivés en ville.

- 48) a. Jean a dit qu'il avait épousé ma cousine, mais il ne sait pas qu'elle est ma cousine.
- b. Jean a dit qu'il avait épousé ma cousine, mais je continue de croire qu'il se trompe et qu'elle est la cousine de Pierre.

Ainsi, malgré "l'unification des voix" dont est censée rendre compte l'hypothèse du noeud E, il subsiste une dualité dans le discours indirect entre deux interprétations possibles: l'une dans laquelle une description définie (ou tout autre élément de la phrase) est attribuable au locuteur]. Les problèmes énonciatifs et discursifs que doit résoudre l'adjonction du noeud E ne couvrent pas selon nous le "point de vue" et qui devrait essentiellement faire partie de la représentation sémantique du discours indirect. Comment combler cette lacune de l'analyse? Il suffit de dire que si, au niveau syntaxique, le D.I. est composé d'un seul E (ou d'un seul S), il est ambigu au niveau sémantique entre une interprétation opaque et une interprétation transparente. Cette ambiguïté devra être prévue dans la composante sémantique au moyen de règles interprétatives. La théorie de Banfield est basée sur une conception "standard" du rôle de la composante sémantique où tous les éléments de sens devraient être prévus dès la structure profonde, dans la base. Notre hypothèse relie les règles interprétatives concernant le point de vue à la structure de surface. Il nous apparaît fondamental de tenir compte des modifications importantes qui ont été apportées à la

()

composante sémantique de la grammaire transformationnelle et principalement celles visant à donner une structure logique à l'énoncé et une interprétation complète en tenant compte du contexte, des pré-suppositions... bref, des phénomènes discursifs. Contrairement à Banfield, nous croyons que la différence entre le D.D. et le D.I. ne peut être uniquement prise en compte au niveau de la structure profonde par l'adjonction du noeud E et que les propriétés sémantiques liées au point de vue devront intervenir et ce, à un niveau ultérieur aux transformations.

CHAPITRE II LE POINT DE VUE

CHAPITRE II LE POINT DE VUE

Nous avons jusqu'à présent utilisé la notion de point de vue de façon informelle. Le but de ce chapitre est de préciser cette notion et de montrer à quel point elle est indispensable dans une analyse du discours indirect.

L'analyse du D.D. et du D.I. a révélé qu'il était nécessaire de faire intervenir dans la description comparée de ces deux modes de parole la propriété sémantique du point de vue. Après avoir vu au chapitre précédent les descriptions syntaxiques du D.D. et du D.I., nous tenterons maintenant de préciser la description sémantique du D.I. et d'approfondir ce que nous entendons par le "point de vue". Nous proposons de considérer le discours indirect comme possiblement ambigu entre une interprétation opaque et une interprétation transparente et nous donnerons des critères formels pour lever cette ambiguïté.

Il est important, d'abord, d'effectuer un survol des termes souvent utilisés dans la littérature en relation avec la notion d'opacité et de voir les principaux traitements proposés pour intégrer ce phénomène dans la grammaire.

1. L'OPACITE ET LES NP.

1.1. Mise au point terminologique

1.1.1. Opacité et transparence

La notion d'opacité est empruntée à Frege, dans son article Ueber Sinn und Bedeutung lorsqu'il fait la différence entre l'extension (Bedeutung) et l'intention (Sinn) d'une expression. Dans certains contextes (comme par exemple, complément des verbes "savoir" et "croire"), Frege remarque que la substitution d'un terme par un autre n'est pas possible sans changer la valeur de vérité. Prenons son fameux exemple dans lequel la planète Vénus peut être identifiée soit comme "l'étoile du matin", soit comme "l'étoile du soir".

- (3) b. Copernic savait que l'étoile du soir
était une planète.¹

Comme ces deux noms réfèrent à des manifestations différentes, on peut comprendre que "l'étoile du matin" ne peut être substituée à "l'étoile du soir", dans cet énoncé, en préservant la vérité. Ainsi, les expressions qui se réfèrent à la même entité ne sont pas nécessairement substituables salva veritate dans ce type de contexte, qui a été appelé "opaque".

1 - Tiré de Allwood J. et als (1977) p. 119

Il y a des exemples encore plus probants où la substitution d'une expression par une autre entraîne non seulement un changement dans la valeur de vérité de la phrase mais même à des phrases contradictoires.²

Prenons l'exemple de Allwood:

(2) (a) The King of Denmark could have been someone other than Canute;

(b) The King of Denmark is Canute;

(c) Canute could have been someone other than Canute.

Etant donné que (2) (a) implique que "le roi du Danemark" et "Canute" ne désignent qu'une seule et même personne, on pourrait s'attendre, d'après un principe qui découle de l'identité des références, à ce qui est vrai d'une expression, le soit aussi de l'autre; or cela est démenti par la phrase contradictoire par (2) (c) ou l'inférence invalide qui résulte des prémisses. Le principe lo-

gique auquel il est fait référence ci-dessus a été énoncé par Leibniz: si deux éléments sont identiques, ils sont substituables l'un à l'autre *salva veritate*.³ Lorsque la substitution de termes équivalents n'est pas possible sans affecter la valeur de vérité, on dit de ces interprétations qu'elles sont opaques, par opposition à "transparentes".

1.1.2. De re/ de dicto

Une autre distinction, entre l'interprétation de *re* et de *dicto*, est souvent employée, en liaison avec les contextes opaques. Allwood, à qui nous empruntons l'exemple ci-dessous, en donne une description très précise.

(1) John believes that all Nobel prize-winners are idiots.⁴

Pour ce faire, il utilise l'hypothèse de Hintikka qui analyse "*a believes p*" comme "*in all worlds consistent with a's beliefs, p holds*". Il est important de préciser ce qui appartient aux croyances de John car dans l'exemple ci-dessus, John peut s'être trompé quant à l'identité des gagnants et le locuteur de (1) peut avoir rétabli les faits. Ainsi, il s'agit de savoir si "*all Nobel prize-winners*" réfère

3- Voir Lyons J: (1977) vol. I, p. 199

4- Exemple de Allwood J. (1977) p. 114.

dans le monde de John ou dans le monde factuel. Cette ambiguïté se manifeste dans le champ du quantificateur "all":

$B_a (\forall x F(x) \longrightarrow G(x))$: croyances de John, de dicto

- in all John's belief worlds, all Nobel prize-winners are idiots.

$\forall x (F(x) \longrightarrow B_a (G(x)))$: monde factuel, de re.

- for every Nobel prize-winner, John believes the proposition that this individual is an idiot.

où B_a : "John's beliefs", F : "is a Nobel prize-winner", G : "is an idiot".⁵

Le même problème se présente avec les descriptions définies. La question est alors de savoir si le contenu de l'expression est en accord avec les croyances du locuteur désigné par le sujet grammatical ou en accord avec le monde factuel. Allwood propose ainsi:

⁵ La notation est de Hintikka, cité par Allwood J. (1977) p. 115.

"In this context we should understand this to mean that in the de re case, what is important is "the thing in the actual world", i. e. what the description refers to in our world, but in the de dicto case, the important thing is what the description says about the object it refers to".⁶

Considérons l'exemple de J. Lyons dans lequel X s'adresse à Y par cet énoncé:

(14) Mr. Smith is looking for the Dean.⁷

que nous transposons en énoncé du D.R.:

(14') Mr. Smith said that he was looking for the Dean.

Ces énoncés peuvent donner lieu à deux interprétations. Dans une première interprétation, dite "de re" (ou référentielle par Donnellan, comme nous le verrons) l'expression "the Dean" est sous la responsabilité du locuteur de (14). M. Smith peut très bien être mal informé et croire que M. Green est le doyen alors que X et Y savent que c'est M. Brown. M. Smith aurait informé X qu'il cherchait M. Brown. On peut donc s'attendre à ce que X, dans sa conversation avec Y, ait utilisé l'expression "the Dean". Dans cette in-

6- id. p. 115.

7- Lyons J. (1977) vol. I, p. 192.

interprétation, différentes expressions sont utilisées pour se référer au même individu et la valeur de vérité reste inchangée. Cependant, une interprétation "de dicto", appliquée à la même situation, ne préserverait pas la valeur de vérité car elle laisserait supposer que M. Smith est à la recherche d'un individu qui est le doyen, peu importe lequel.

Mais les énoncés (14) et (14') peuvent aussi être prononcés dans une toute autre situation, celle où M. Smith n'a pas en tête d'individu particulier et informe X qu'il cherche l'individu remplissant la fonction de doyen. M. Smith aurait alors pu utiliser l'énoncé:

(15) I am looking for the Dean.

qui serait rapporté en (14) ou (14') de façon appropriée. Par ailleurs, un emploi référentiel de (15) ne pourrait être aussi bien délimité, compte tenu du fait qu'une expression utilisant un titre, comme le remarque fort justement Lyons, n'exclut pas totalement l'interprétation attributive.⁸ M. Smith peut très bien être à la recherche de M. Green parce qu'il pense qu'il est le doyen.

On remarque que dans le rapport de parole de cet exemple (15) de Lyons, des considérations qui selon nous ne sont pas uniquement re-

8- id.

liées à l'emploi spécifique ou non spécifique d'une expression comme "the Dean" mais ont trait simultanément à des distinctions quant à la responsabilité du sujet grammatical par rapport à celle du locuteur-rapporteur et qui sont pertinentes (voir l'analyse systématique faite dans la prochaine partie) pour les énoncés contenant un D.R. Ainsi, la nécessité d'analyser le point de vue dans de tels énoncés se justifie par le fait qu'il ne suffit pas de savoir si l'expression réfère ou non à un individu particulier, c'est-à-dire si elle est spécifique ou non-spécifique, mais qu'il faut en plus se demander par qui l'expression est-elle employée comme spécifique ou non spécifique.

Lorsque les paroles rapportées prennent la forme du discours direct comme:

(2) Mon frère m'a dit: "Je ne remettrai plus les pieds chez un vulgaire parvenu comme Jean!."

La citation constitue un emploi de dicto, en ce sens qu'il ne peut s'agir que des croyances de "mon frère". Dans ce contexte, appelé aussi "opaque", les possibilités de substitution sont nulles. La cause en est attribuable à la forme même du discours direct qui oblige le rapporteur à présenter les paroles mêmes utilisées par le locuteur original.

1.1.3. Attributif/ référentiel

Une autre distinction, considérée par P. Cole, comme équivalente aux deux premières, est celle entre l'utilisation référentielle et attributive d'une description définie.⁹ Proposée par un philosophe, K.S. Donnellan dans son article "Reference and Definite Description", cette distinction s'appuie sur la spécificité des référents et sur le rôle plus ou moins essentiel de la description définie.

Si l'énoncé suivant est utilisé référentiellement:

(3) Le gagnant du marathon est un grand sportif.

la description a pour but d'identifier un individu et elle ne fonctionne que comme instrument pour permettre à l'auditeur d'identifier la personne dont il est question. Si "le gagnant du marathon" est M. Tremblay, le locuteur aurait très bien pu utiliser ce nom propre car la description est ici utilisée comme équivalente à un nom propre et possède, comme le dit Cole, une fonction démonstrative. La possibilité de substitution de la description définie est une conséquence de sa fonction référentielle.

9- Voir Cole P. (1978) p. 3, aussi Cole P. (1975).

Dans l'emploi attributif, la description est au contraire essentielle. Elle véhicule une information à propos d'un objet, d'une personne et c'est là sa fonction première. Ainsi, avec cet emploi, l'énoncé (3) doit recevoir l'interprétation où "le gagnant du marathon" ne réfère pas à un individu spécifique; il pourrait être paraphrasé par "le gagnant du marathon, quel qu'il soit, est un grand sportif", ou encore, "... n'importe quel homme, pourvu que ce soit le gagnant du marathon, est un grand sportif".

Donnellan complète la distinction de ces deux emplois en regardant quel pourrait être un rapport approprié des paroles du locuteur. Des restrictions importantes contraignent l'emploi attributif: en effet, vu l'importance de la description utilisée, cette dernière peut difficilement faire l'objet d'une substitution. Même si dans l'exemple (4), "le gagnant du marathon" est M. Tremblay, le rapport des paroles suivant ne pourrait être correct:

(4) On a dit à la radio que M. Tremblay était un grand sportif.

Ce n'est qu'accidentellement que l'individu M. Tremblay a été qualifié de "grand sportif", parce qu'il correspondait à la des-

cription "le gagnant du marathon". Pour Donnellan, la description définie utilisée lors du discours original est essentielle dans un emploi attributif et impose des contraintes au discours prétendant le rapporter.

Dans l'emploi référentiel au contraire, la liberté du rapporteur est garantie par le fait que la description n'est qu'un instrument pour permettre à l'auditeur d'identifier l'individu dont il est question.

"We saw that when a definite description is used referentially, a speaker can be reported as having said something of something. And in reporting what is was of which he said something we are not restricted to the description he used, or synonyms of it; we may ourselves refer to it using any descriptions, names, and so forth, that will do the job."

Donnellan (1975) p. 211.

La possibilité de substitution d'une expression dépendrait directement de son emploi référentiel ou non, l'emploi attributif d'une expression interdisant toute substitution.

Plusieurs des termes que nous avons vus se recourent sans toutefois recouvrir des réalités correspondantes, contrairement à

ce qu'affirme P. Cole.¹⁰ A notre avis, il faut distinguer deux types d'ambiguïté. Il y a, d'une part, l'ambiguïté entre les interprétations opaques et transparentes (ou de dicto/ de re) engendrée par les contextes intensionnels ou opaques, selon que la substitution préserve ou non la valeur de vérité.¹¹ D'autre part, il y a l'ambiguïté entre l'interprétation spécifique et non spécifique (qui peut être équivalente à "référentielle et attributive") selon que la description employée nous renvoie à un individu particulier ou non. Nous sommes intéressés par le premier type d'ambiguïté qui, comme nous l'avons fait remarquer à propos de la distinction de re/ de dicto (page 100) pose une différenciation entre deux discours, celui du locuteur original et celui du rapporteur. Avant d'approfondir dans les énoncés du D.I., cette ambiguïté que nous appelons de "point de vue" (et qui se base sur la dichotomie de re/ de dicto), voyons quelques traitements linguistiques proposés pour rendre compte de l'opacité des NP.

1.2. L'hypothèse des champs relatifs

Si l'étude des phénomènes d'opacité relève d'une longue tradition en philosophie, les traitements proposés en linguistique sont plus récents et font l'objet de nombreuses discussions. Les traitements qui ont été proposés jusqu'à présent concernent l'am-

10- Voir note 9.

11- Pour le sujet qui nous intéresse, nous considérons que les termes "opaque et transparent" correspondent à "de dicto/de re".

biguité dite référentielle des NP, sans faire la distinction avec ce que nous appelons l'ambiguïté de point de vue. La théorie standard est représentée par des linguistes comme Keenan, McCawley et est appelée "théorie des champs relatifs". Elle propose de représenter cette ambiguïté par une double structure profonde, en utilisant comme moyen formel, une variation dans le champ du prédicat ou du quantificateur existentiel. Jackendoff et Cole critiquent cette position et optent pour une solution dans le cadre d'un modèle interprétatif. Nous verrons les règles proposées par Jackendoff, Cole et Drescher pour lever cette ambiguïté.

1.2.1. Présentation de l'hypothèse des champs relatifs

L'ambiguïté entre une interprétation spécifique et une interprétation non-spécifique pourrait être représentée dans un système logique de quantificateur et de variables où le champ du quantificateur marquerait la différence entre les deux types de contextes. Pour reprendre l'exemple de B. Hall Partee,

- (5) John would like to marry a girl his parents
don't approve of.¹²

la description indéfinie "a girl his parents don't approve of", si elle est spécifique, se trouve avec le quantificateur exis-

12- B. Hall Partee (1972) p. 416

tentiel à l'extérieur du champ du prédicat et si, au contraire, elle n'est pas spécifique alors elle se trouve avec le quantificateur dans le champ du prédicat. Une telle différence dans la variation du champ peut être formulée de la façon suivante.¹³

(5 a.) $(\exists x) (x \text{ is a girl John's parents don't approve of} \wedge \text{John would like to marry } x)$

(5 b.) John would like $(\exists x) (x \text{ is a girl John's parents don't approve of} \wedge \text{John marries } x)$

L'hypothèse des champs relatifs fonctionne aussi pour les verbes d'attitudes propositionnelles et les verbes de parole. L'ambiguïté de l'énoncé

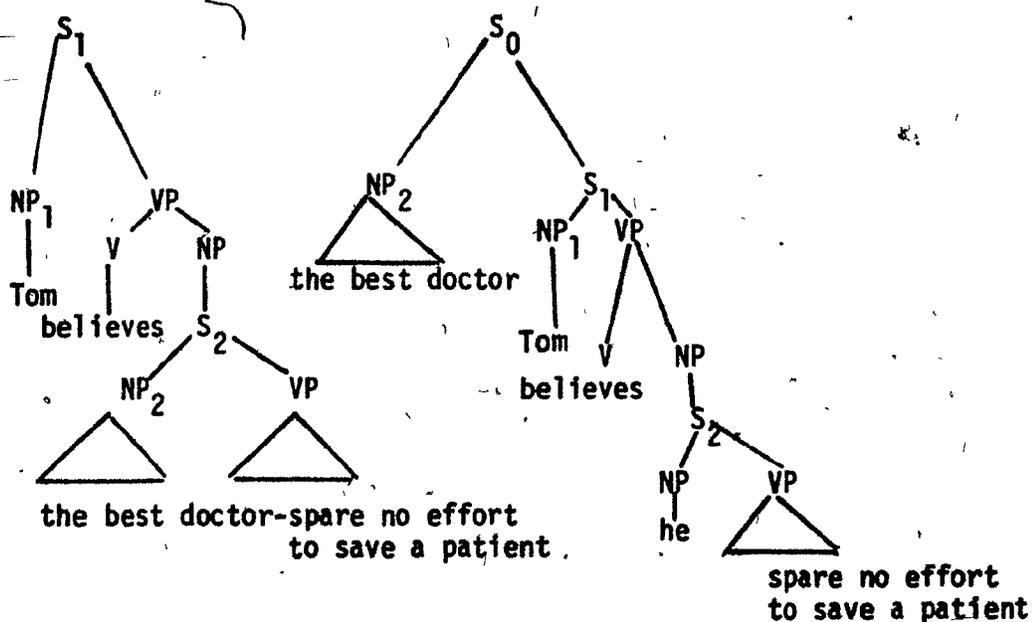
(6) Jean a dit qu'il aimerait rencontrer une fille aux yeux verts.

peut être représentée dans la structure profonde sans l'aide du quantificateur existentiel cette fois et serait prise en charge par deux structures logiques ou profondes. Lorsque la description est dans le champ du verbe "dire", l'interprétation est considérée comme non-spécifique; lorsqu'au contraire,

13 - Baker (1966) et Bach (1968), cités par Jackendoff (1972) p. 281, sont partisans d'une telle représentation sémantique.

dans une structure profonde, la description est à l'extérieur du champ du verbe, on obtient une interprétation spécifique. Ces deux interprétations peuvent se retrouver dans une structure en arbre qui aurait en gros l'aspect suivant, si on reprend l'exemple de P. Cole

(7) Tom believes that the best doctor spares no effort to save a patient.¹⁴



Cette hypothèse peut s'appuyer sur les principes de la sémantique générative qui postule que toute l'information sémantique doit être contenue dans la structure logique; ainsi des phrases qui sont sémantiquement différentes doivent avoir différentes structures logiques. La grammaire doit rendre compte de la distinction entre

14- Exemple et arbre de P. Cole (1978), p. 7-8.

l'interprétation opaque et transparente avant l'application des transformations pertinentes qui engendrent la structure de surface, c'est-à-dire au niveau de la structure profonde.

En conclusion, les deux principales caractéristiques de cette hypothèse sont les suivantes: - l'ambiguïté d'interprétation doit intervenir au niveau de la structure profonde, - cette ambiguïté est représentée par une différence dans le champ ("scope") du prédicat.

1.2.2. Critiques et alternatives

La principale différence entre les partisans de l'hypothèse des champs relatifs et, d'autre part, Jackendoff et Cole réside dans le traitement accordé à l'ambiguïté référentielle et ses implications pour la grammaire. Alors que l'hypothèse des champs relatifs rend compte de l'ambiguïté référentielle en posant deux ou plusieurs structures logiques lorsqu'il y a enchâssement, Jackendoff et Cole proposent d'en rendre compte au moyen d'une seule structure logique complétée par des règles interprétatives. Même si ces deux auteurs travaillent dans des cadres théoriques différents, ils se rejoignent par leur refus d'attribuer la distinction opaque/transparent à des propriétés structurales de la phrase.

()

Si ces deux interprétations figurent dans la structure profonde, comme c'est le cas dans le traitement proposé par l'hypothèse des champs relatifs, elles doivent être reliées à la structure de surface par une transformation qui opère des changements complexes sur la structure profonde.¹⁵ Telle est la critique qu'adresse Jackendoff à cette hypothèse en préférant relier la représentation sémantique des deux interprétations possibles par une règle de projection non transformationnelle.

Jackendoff propose, dans "Semantic Interpretation in Generative Grammar", une solution qui conviendrait non seulement aux verbes d'attitudes propositionnelles mais aussi et surtout aux verbes modaux. Pour lui, la possibilité pour une description ou un NP d'être spécifique ou non-spécifique est une conséquence de la propriété sémantique de dépendance du verbe.¹⁶ En effet, un NP peut être soit dans le champ d'un verbe ou à l'extérieur de ce champ. Cette propriété sémantique est fixée par une règle de projection qui s'inspire des conditions suivantes:

"(7.14) a. *If an NP is within the scope of a verb V of the class (7.4) in the syntactic structure it is optionally, but preferably, dependent on V in the semantic interpretation.*

b. *If an NP is not within the scope of V, it is not dependent on V."*

Jackendoff. R. (1972) p. 284

15- Analyse et critique par Jackendoff R. (1972), p. 282.

16- Cf Jackendoff R., (1972), p. 286.

L'originalité de la proposition de Jackendoff réside dans le fait que deux interprétations sémantiques (interprétation spécifique et non-spécifique du NP) sont obtenues à partir d'une seule structure syntaxique sous-jacente; le caractère optionnel de la règle de projection (7. 14a) reflète la possibilité de dépendance de la description à partir d'un verbe et rend compte de l'ambiguïté référentielle. Cette notion de dépendance développée par Jackendoff, est précisée par une condition sur les NP dépendant du verbe, dans les contextes comme "vouloir" ("want"); appelée "Unrealized". Cette condition précise que dans les cas où le NP est dépendant du verbe, c'est-à-dire non-spécifique, le référent est identifiable seulement si l'événement dont il est question vient à se réaliser. Cela est évidemment particulier aux contextes du type "vouloir" dans lesquels on décrit une situation non réalisée mais dont le sujet entend amener la réalisation. Reprenons l'exemple de Jackendoff:

(7.1) John wants to catch a fish.¹⁷

"a fish" aura un référent identifiable si John arrive à attraper un poisson.

Jackendoff critique aussi le formalisme utilisé par Baker (1966) et Bach (1968). Selon lui, l'utilisation du quantificateur

17- Les exemples et l'analyse qui suivent sont de Jackendoff (1972) pp. 279-285.

existentiel dans la représentation sémantique de verbes comme "essayer" "vouloir" (ou "try", "intent" en anglais) est insatisfaisante. Pour le prouver, il fournit cet exemple:

(7.9) Bill is trying to find a pretty girl.

qui serait ambigu entre deux interprétations, représentées dans cette approche par:

(7.10) a. $\exists x$ (x is a pretty girl and Bill is trying to find x)

b. Bill is trying $\exists x$ (x is a pretty girl and Bill finds x)).

La paraphrase de (7.10)b., équivalente à "Bill is trying for there to be an x such that x is a pretty girl and Bill finds her", serait erronée car Bill n'essaie sûrement pas de provoquer l'existence de quelqu'un. En effet, ce formalisme logique entraîne plusieurs complications lorsqu'il est appliqué au discours. Plus précisément, la variable x, lorsqu'elle prend la place d'un pronom, comme dans:

(7.12) a. John wants to show a pretty girl that he likes her.

- b. x (x is a pretty girl and John wants to show x
that he likes the x such that x is a pretty girl
and John wants to show x that he likes x such that...)

engendre un traitement insatisfaisant de la pronominalisation; "her" revêt la forme "the x such that x is a pretty girl and Bill is trying to find her" et, placé dans le discours, engendre (7.12) b. qui peut s'étendre à l'infini.

Afin de pallier aux défauts du formalisme ou calcul des prédicats, Jackendoff propose sa propre notation. Nous l'illustrons à partir de l'exemple de Jackendoff:

(7.1) John wants to catch a fish.

- a. John, a fish, want ()
b. John, want (a fish).

Les éléments de la phrase sont placés en ordre linéaire et si le NP est dans le champ du verbe, il est placé à sa suite entre parenthèses; sinon, les parenthèses restent vides.

Dans son article "On the Origins of Referential Opacity", Peter Cole critique lui aussi les implications théoriques de l'hy-

pothèse des "champs relatifs". Ses critiques portent sur deux principaux points. Premièrement, il affirme que cette hypothèse ne fait que présenter une exception à la loi de Leibniz: des termes référentiellement équivalents peuvent être substitués salva veritate, excepté dans les contextes intensionnels ou opaques. Cette exception est décrite mais reste sans explication. Deuxièmement, rejoignant Jackendoff, l'auteur dénonce la lourdeur de l'appareil transformationnel nécessaire pour replacer la description définie ou indéfinie dans sa position attendue en structure de surface, dans les cas où elle est à l'extérieur du champ du verbe, et pour cette raison, vouloir représenter l'ambiguïté référentielle dans la structure profonde constitue une solution trop coûteuse pour la grammaire. Mais voyons plus en détail l'hypothèse de P. Cole et en quoi consistent ses critiques à l'égard de l'hypothèse des champs relatifs.

P. Cole introduit la nécessité de distinguer pour les verbes de parole entre les compléments à citation et les compléments propositionnels.

Les verbes de parole ont pour spécificité d'avoir un discours comme complément; pour le discours rapporté, il s'agit de paroles déjà prononcées qu'un rapporteur tente de transmettre. La transmission de ces paroles peut se faire sous plusieurs modes dont l'un, le discours direct, est caractéristique de ces verbes. Selon

l'auteur, la possibilité de comporter comme complément une citation devrait par conséquent se refléter dans l'analyse des verbes de parole et jouer un rôle dans le traitement de l'ambiguïté référentielle. C'est ce que se propose de montrer P. Cole en analysant les emplois opaques et transparents des descriptions avec des verbes du type "dire".

Lorsque la citation est directe, elle est aisément reconnaissable par la référence pronominale, le temps des verbes, l'absence de conjonction etc... Mais lorsqu'elle est indirecte, la citation possède une structure de surface identique à celle des compléments propositionnels, ce qui rend la complétive du verbe "dire" apparemment équivalente à celle du verbe "croire". L'auteur proposera d'inscrire dans la structure profonde une forme identique à celle du DD qui dériverait certains emplois du DI. Afin de mieux mettre en évidence son "analyse de citation" (quotation analysis), Cole s'attarde aux prédictions que peut faire l'hypothèse des champs relatifs sur le verbe de parole dans les cas d'enchâssements multiples. L'exemple suivant:

(21) John told me that Carol said that the man who killed Kennedy wore size twelve¹⁸ galoshes. 18

¹⁸- Exemple et analyse de P. Cole (1978), p. 10.

pourrait recevoir trois interprétations dans l'hypothèse des champs relatifs:

(22) John told me (Carol said (the man who killed Kennedy)_{NP3} wore size twelve galoshes)_{S3})_{S2}

(23) John told me ((the man who killed Kennedy)_{NP3} (Carol said (he wore size twelve galoshes)_{S3})_{S2})_{S0}

(24) (the man who killed Kennedy)_{NP3} (John told me (Carol said (he wore size twelve galoshes)_{S3})_{S2})_{S1}

dans lesquelles la description définie "the man who killed Kennedy" joue des rôles différents. En (22), elle est dans le champ du verbe S₂ "said" et la description est ainsi attribuée à Carol. En (23), elle fait partie du champ de "told" et est considérée comme faisant partie des paroles de John. Dans le dernier cas, la description ne fait partie ni du champ de "said", ni de celui de "told" et elle est alors attribuée au rapporteur. Ainsi, l'hypothèse des champs relatifs prédit qu'un énoncé sera autant de fois ambigu qu'il pourra avoir d'enchâssements. 19

19- cf McCawley (1971), p. 527

"In cases of multiple embeddings, it is possible to get multiple ambiguities corresponding to which of the sentences a given NP-description is a constituent of."

En conséquence, P. Cole, critique sur le plan formel l'hypothèse des champs relatifs à cause de la complexité de la structure profonde dans le cas d'enchâssements multiples.

P. Cole invoquera les arguments suivants pour rejeter l'hypothèse des champs relatifs. Pour l'auteur, qui conserve la distinction de Donnellan entre l'emploi référentiel et l'emploi attributif, cette hypothèse ne peut rendre compte de tous les cas de double interprétation. Dans un emploi attributif, "the man who killed Kennedy" fera partie de l'assertion de Carol, c'est-à-dire du discours de la personne citée. Dans un emploi référentiel par contre, cette description serait attribuée au rapporteur, dans ce cas, le locuteur-rapporteur de (21).

Mais, comment expliquer, nous dit Cole, la troisième interprétation, dégagée par l'hypothèse des champs relatifs et qui attribue la responsabilité de la spécificité ou de la non-spécificité de la description définie à John? C'est ici qu'intervient pour Cole la nécessité de poser les principes d'une analyse de citation. L'interprétation en question serait dérivée de

(29) John told me: "Carol said that the man who killed Kennedy wore size twelve galoshes."²⁰

20- id. p. 14.

cet énoncé comportant une citation directe, ce qui garantit selon P. Cole que dans l'interprétation référentielle, la description définie doit être attribuée au rapporteur de la citation directe, à savoir John, et non plus au locuteur-rapporteur.

La représentation logique traditionnelle qui a recours au quantificateur existentiel pour rendre compte de l'ambiguïté dans les descriptions définies sera critiquée par B.E. Drescher dans un article intitulé "Logical representations and linguistic Theory". Il discute la représentation logique d'énoncés comparatifs comme "Y prétend que X est plus grand qu'il ne l'est" qui sont ambigus entre une interprétation contradictoire et une autre qui ne l'est pas. L'auteur propose des règles d'interprétation basées sur les variations dans le champ du constituant ("scope variation"), mais sans s'impliquer quant au niveau d'attachement de ces règles.

Voici la règle qu'il propose:

(57) NP- Scope Interpretation

Any configuration $\left[\begin{array}{c} S \text{ ---- NP ---- } \\ \left. \phantom{S \text{ ---- NP ----}} \right]_S \end{array} \right]_S$ can be interpreted either as
 i. $\left[\begin{array}{c} S \text{ ---- NP ---- } \\ \left. \phantom{S \text{ ---- NP ----}} \right]_S \end{array} \right]_S$ or as
 ii. $\left[\begin{array}{c} S \text{ NP} \left[\begin{array}{c} AB \bar{x}_n \left[\begin{array}{c} S \text{ ---- } \bar{h}_n \text{ ---- } \\ \left. \phantom{S \text{ ---- } \bar{h}_n \text{ ----}} \right]_S \end{array} \right] AB \end{array} \right]_S \end{array} \right]_S$. 21

dans cette représentation, " h_n " doit être lu comme "l'ensemble des propriétés qui sont les propriétés de x_n ", tandis que la structure

$\left[\begin{array}{c} AB \\ \bar{x}_n \\ S \end{array} \right]_{AB}$ indique qu'une propriété dominée par AB a été formée à l'extérieur d'une phrase dominée par S. Ainsi pour reprendre son exemple avec un verbe de croyance:

(59) $\left[\begin{array}{c} S_1 \\ \text{Mary thinks that} \end{array} \right] \left[\begin{array}{c} S_2 \\ \text{John is looking for a lawyer} \end{array} \right]$.

le NP "a lawyer" peut recevoir plusieurs interprétations: en appliquant (57i) on obtient l'interprétation non-spécifique et de dicto, c'est-à-dire que Marie pense que Jean cherche n'importe qui qui est avocat; en appliquant (57ii) où S est équivalent à S_2 de (59), on obtient l'interprétation spécifique et de dicto où Marie pense qu'il y a quelqu'un qui est avocat (disons Bill) et elle croit que Jean cherche Bill; finalement, l'interprétation spécifique, de re est obtenue en appliquant (57ii) de façon à ce que S soit équivalent à S_1 : il existe un avocat (disons Bill) et Marie pense que John cherche Bill.

On peut retenir de cette règle de B.E. Drescher qu'elle fait la différence entre l'ambiguïté référentielle et l'ambiguïté de point de vue pour le NP: alors que (57i) et (57ii) rendent compte respectivement de l'interprétation non-spécifique et de l'interprétation spécifique, (57ii) rend compte de l'interprétation de dicto (opaque) et

de l'interprétation de re (transparente) selon le niveau d'extraction
du NP (soit à l'extérieur de S_2 , soit à l'extérieur de S_1).

2. DE L'AMBIGUITE REFERENTIELLE A L'AMBIGUITE DE POINT DE VUE

Nous nous sommes attardés dans la section précédente à la notion d'opacité et à différents traitements proposés en linguistique pour en rendre compte. Dans un premier temps, nous verrons que la distinction théorique que nous avons faite entre l'ambiguïté référentielle et l'ambiguïté de point de vue se confirme dans l'analyse systématique des NP dans le D.I. Dans un deuxième temps, nous proposons que l'ambiguïté de point de vue dans le D.I. soit un fait interprétatif non limité aux NP, et ces considérations nous amèneront à discuter les différents traitements proposés pour rendre compte de l'ambiguïté référentielle.

Considérons des énoncés du D.I. comportant des descriptions indéfinies intégrées à un discours rapporté:

(7) Louise a dit qu'elle aimerait épouser un
voisin de Paul.

(8) Jean a dit qu'il cherchait une fille aux
yeux bleus.

(9) Paul m'a dit que son but est de rencontrer
une millionnaire.

Ces énoncés sont ambigus entre une interprétation spécifique et une interprétation non-spécifique.²² Dans la premier cas, il existe "un voisin de Paul", "une fille aux yeux bleus", et "une millionnaire" bien particuliers dont les locuteurs Louise, Jean et Paul ont parlé. Dans le deuxième cas, ces mêmes locuteurs se sont dit prêts à épouser, chercher et rencontrer l'individu, n'importe lequel qui correspondrait à la description mentionnée. Ces deux interprétations pourraient être paraphrasées de la façon suivante:

(7') a. Louise a dit qu'elle aimerait épouser un voisin de Paul mais il ne l'a pas encore demandée en mariage.

b. Louise a dit qu'elle aimerait épouser un voisin de Paul mais aucun ne semble intéressé par elle.

(8') a. Jean a dit qu'il cherchait une fille aux yeux bleus mais elle a disparu et ne reviendra plus.

22- Même si l'étude de Donnellan porte exclusivement sur les descriptions définies, nous croyons comme B. Hall Partee (1972) l'a démontré, qu'il est possible d'étendre cette analyse aux descriptions indéfinies.

b. Jean a dit qu'il cherchait une fille aux yeux bleus mais il n'arrive pas à en trouver une.

(9') a. Paul m'a dit que son but est de rencontrer une millionnaire qu'il a connue à la fête chez Jean.

b. Paul m'a dit que son but est de rencontrer une millionnaire mais de nos jours elles sont très rares.

Mais s'agit-il là d'une analyse complète de la description indéfinie des énoncés (7), (8) et (9)? Il reste à considérer quel est le rôle du rapporteur par comparaison à celui du locuteur; en d'autres termes, est-ce que le rapporteur s'implique quant à la vérité de la description indéfinie? Il est important de répondre à ces questions propres au discours rapporté. Nous soutenons qu'il est, en effet, nécessaire de faire intervenir dans l'analyse du discours indirect la différence de croyances qui peut se manifester entre le rapporteur et le locuteur original. D'un énoncé comme:

(10) Louise a dit qu'elle a rencontré un marin.

on peut conclure que Louise a cette croyance: un marin existe.

En effet, l'énoncé qui suit:

(11) Louise a dit qu'elle a rencontré un marin et
que les marins n'existent pas.

serait contradictoire car Louise ne peut à la fois avoir une croyance et nier explicitement cette croyance. On peut cependant produire un énoncé où l'enchaînement qui prolonge le discours rapporté de (10) équivaut à la négation de "les marins existent":

(12) Louise a dit qu'elle a rencontré un marin
mais elle délire, les marins n'existent pas.

Dans ce cas, il n'y a pas contradiction car le refus de l'existence des marins est attribuable non pas à Louise mais au locuteur-rapporteur. On voit la nécessité d'inclure dans la sémantique de la phrase contenant un discours rapporté la différence entre les assertions et les croyances du premier locuteur et celles du rapporteur. C'est ici qu'intervient la différence de point de vue dans le discours indirect, ou encore, la différence entre une interprétation opaque (de dicto) et transparente (de re).

Les énoncés comportant un discours rapporté nous retransmettent les paroles d'autrui, il ne faut pas l'oublier, à travers un intermédiaire, le rapporteur. Certaines ambiguïtés ou imprécisions peuvent se glisser quant à la correspondance du discours retransmis par le rapporteur avec le discours original. Si je dis:

(13) Jean m'a dit qu'il aimerait embrasser une voisine.

rien n'indique dans cet énoncé si la description indéfinie "une voisine" correspond aux croyances exprimées par Jean ou constitue, au contraire, une adaptation par le rapporteur pour les besoins de son discours. En effet, Jean a très bien pu dire: "J'aimerais embrasser Clothilde" et le rapporteur (étant donné que Clothilde est sa voisine) a recours à un autre moyen que le nom propre pour se référer à Clothilde, sachant par exemple qu'elle est inconnue de l'auditeur. Ainsi, il semble y avoir, dans un cas comme ci-dessus, ambiguïté entre le rôle du locuteur et celui du rapporteur.

Bref si les contextes (7'), (8') et (9') lèvent l'ambiguïté de spécificité, ils laissent intacte l'ambiguïté entre une interprétation où le rapporteur retransmet sans s'impliquer la description utilisée par le locuteur et l'interprétation où il propose sa propre description. Par exemple, dans l'interprétation spécifique (7') a., "un voisin de Paul" peut être l'expression utilisée originellement par le locuteur et reprise par le rapporteur, ou

encore, une adaptation effectuée par ce dernier à partir, disons, du nom propre Georges.

Si on combine les deux types d'ambiguïté, on obtient pour l'énoncé (9) les possibilités suivantes, accompagnées d'un contexte qui oblige une seule interprétation:

(9)i spécifique, point de vue du locuteur (opaque)

"Paul m'a dit que son but est de rencontrer une millionnaire mais je la connais et elle n'est pas si riche qu'il le dit.

(9)ii spécifique, point de vue du rapporteur (transparent)

"Paul m'a dit que son but est de rencontrer une millionnaire mais moi je trouve que c'est très rare et qu'il n'en trouvera pas."

(9) iii non-spécifique, point de vue du locuteur (opaque)

"Paul m'a dit que son but est de rencontrer une millionnaire mais moi je trouve que c'est très rare et qu'il n'en trouvera pas."

Ainsi, l'énoncé (9)i reçoit une interprétation spécifique et opaque lorsque Paul se réfère à une personne bien particulière qu'il veut rencontrer et est prétendument responsable de la désignation "une millionnaire".

Dans (9)ii, l'énoncé doit aussi être interprété spécifiquement, mais cette fois, c'est le rapporteur qui est l'auteur de la description et cette dernière est transparente. Quand à (9)iii, il ne sert à identifier aucun individu particulier et la description indéfinie utilisée par le locuteur devrait être paraphrasée par "une millionnaire, n'importe laquelle".

On se serait attendu à trouver à partir de la combinaison des deux types d'ambiguïtés référentielle et de point de vue, une quatrième possibilité, celle où l'interprétation de (9) serait non-spécifique et du point de vue du rapporteur. Sans toutefois écarter cette quatrième possibilité, on remarque qu'elle se présente beaucoup plus rarement vu les propriétés d'un rapport correct des paroles d'autrui en relation avec l'emploi attributif ou non-spécifique d'une description. Faire un emploi référentiel ou spécifique d'une description a pour but premier d'identifier le sujet, la personne particulière dont il est question. Le locuteur doit permettre à son auditeur d'identifier le sujet pour les fins de la communication. Or, dans le cas où le rapporteur veut retransmettre le discours d'un autre locuteur], il a le choix entre l'emploi de la description de] ou l'emploi d'une description différente (se référant toujours à la même entité). L'emploi d'une description différente peut se justifier si elle remplit mieux auprès de l'auditeur son rôle d'identi-

fication du sujet; elle peut tout autant avoir pour fonction d'être plus conforme aux croyances du rapporteur, de servir son argumentation. Par contraste, l'emploi attributif confère à la description utilisée, un rôle primordial, tel que le mentionne Donnellan. C'est cette fonction essentielle de la description et la condition de conformité du rapport de parole avec le discours original, qui expliquerait l'obligation où se trouve le rapporteur d'utiliser lors d'un emploi non-spécifique dans l'énoncé original, une description la plus proche possible de celle employée par le locuteur.

On peut toutefois imaginer un contexte suggérant que la description non-spécifique soit attribuée au rapporteur et non au locuteur:

(14) Paul m'a presque dit que son but est de rencontrer un millionnaire, même si ce ne sont pas les mots qu'il a utilisés.

Cependant les particularités de cet énoncé atténuent du même coup la possibilité de le considérer comme un véritable discours rapporté. De la même façon, s'il n'a pas bien saisi le discours du locuteur ou ne se souvient pas exactement des paroles, le rapporteur devra aussi ajouter une sorte de qualificatif à ce discours:

(15) Paul m'a dit que son but est de rencontrer quelqu'un comme une millionnaire, si j'ai bien compris.

Dans ces cas, le rapporteur est obligé de montrer des restrictions quant à la responsabilité qu'il investit dans ce rapport de parole.

Un contexte plus satisfaisant serait:

(16) D'après ce qu'il m'a dit, son but est de marier une millionnaire; c'est ce que j'en conclus de ses aspirations et son standard de vie.

mais si la transparence est assurée, il n'est pas sûr que l'énoncé entier puisse être considéré comme un énoncé du D.R.

En résumé, cette étude des NP dans le D.I. montre qu'à la différence entre l'emploi spécifique et non spécifique doit s'ajouter une ambiguïté des rôles respectifs du locuteur original et du rapporteur. Cette ambiguïté de "point de vue", comme nous l'appelons, est pertinente linguistiquement car l'interprétation complète de l'énoncé n'est possible qu'en tenant compte des éléments appartenant non seulement au monde du discours du locuteur original 1 mais aussi ceux

appartenant au monde du discours du rapporteur.

Le cas du discours indirect témoigne de la nécessité d'une distinction entre l'ambiguïté référentielle et l'ambiguïté de point de vue, puisque l'énoncé du D.I. peut être doublement ambigu selon que la description renvoie ou non à un individu spécifique et selon que la description est prise en charge ou non par le rapporteur.

La non assimilation de l'ambiguïté de point de vue à l'ambiguïté référentielle nous amène à repenser le statut, le fonctionnement de l'opacité et de la transparence dans le discours indirect. Si l'ambiguïté référentielle a été utilisée pour les descriptions définies (et peut être étendue aux descriptions indéfinies), il n'y a pas de raison que l'ambiguïté de point de vue se limite aux NP. En tant que phénomène interprétatif lié à la prise en charge ou non par le rapporteur du contenu propositionnel du discours cité, la transparence peut s'étendre à d'autres éléments de la phrase et même à la phrase entière. Nous sommes maintenant en mesure de juger de la validité des traitements proposés pour l'ambiguïté des descriptions dans le D.I. Nos considérations sur l'ambiguïté de point de vue nous amènent à rejeter la représentation sémantique des phénomènes d'opacité proposée par l'hypothèse des champs relatifs: des règles interprétatives devront rendre compte de ce phénomène

dans la grammaire, et, comme Cole et Jackendoff nous ne voyons pas la nécessité de faire intervenir la différence d'interprétation en posant des structures profondes multiples. L'étude de P. Cole a contribué à porter à notre attention les cas d'enchâssements multiples pour lesquels il nous est apparu que l'hypothèse des champs relatifs propose un traitement trop complexe pour la grammaire. De plus, la différence que nous avons faite entre l'ambiguïté référentielle et l'ambiguïté de point de vue, obligerait si on adoptait l'hypothèse des champs relatifs à multiplier les structures profondes pour le discours indirect.

Quant à la dérivation d'une lecture de l'énoncé indirect à partir du D.D. elle ne peut résoudre selon nous les problèmes de multi-enchâssements, contrairement à ce qu'avance P. Cole. En réponse à une critique qu'il fait de l'hypothèse des champs relatifs, P. Cole prétend que la citation contenue dans cet exemple constitue un moyen de rendre compte de l'interprétation où la description définie est attribuable à John:

(29) John told me, "Carol said that the man who killed Kennedy wore size twelve galoshes."²³

Cela n'est évidemment pas possible étant donné que la description

23- cf. P. Cole (1978) p. 14.

O

définie et intégrée, à l'intérieur de la citation, dans un discours indirect, qui est ambigu entre une interprétation opaque et une interprétation transparente. Ainsi, la citation ne nous permet toujours pas de dire si la description définie est prise en charge par John, ou si elle est exclusivement attribuable à Mary. La citation garantit simplement que le rapporteur retransmet le discours intégral de John, dans son contenu et son expression.

De toute façon l'hypothèse générale de P. Cole basée sur la dérivation à partir du D.D., ne pourrait être retenue suite à notre démonstration au chapitre précédent sur l'impossibilité de dériver le discours indirect du discours direct et de la nécessité de considérer ces modes de rapport de parole comme essentiellement distincts.²⁴

24- De plus, nous ne croyons pas que l'interprétation opaque (de dicto) corresponde nécessairement au rapport de la forme du discours original. Dans leur définition logique, les notions "de dicto" et "opaque" telles qu'appliquées au DR signifient que le rapporteur retransmet l'expression même du locuteur original et n'opère pas de substitution entre l'énoncé de départ et l'énoncé rapporté. Mais nous croyons plus juste de donner une définition de l'ambiguïté de point de vue qui tient plus compte des facteurs linguistiques en jeu dans le discours indirect. Le point de vue met en présence deux mondes du discours, celui du rapporteur et celui du locuteur original. Lorsqu'une interprétation d'un NP est opaque, elle fait intervenir le monde du discours du locuteur original: une autre structure a pu être donnée à l'expression du locuteur $\underline{1}$ dans l'énoncé rapporté mais elle est supposément conforme au monde de $\underline{1}$, à ses croyances exprimées dans l'énoncé du discours original. Autrement dit, l'interprétation opaque du DR n'oblige pas à considérer que la proposition enchâssée S_1 dans le DR ou un constituant de celle-ci sont des copies conformes de la forme de l'énoncé original.

Toute intéressante que soit formellement la proposition de Jackendoff elle ne peut convenir au cas de l'ambiguïté de point de vue, différent de l'ambiguïté référentielle. Son analyse porte sur des NP qui, à la différence des descriptions définies ou indéfinies dans les contextes intensionnels, ne comportent pas apparemment la double interprétation opaque et transparente. Nous retiendrons de la proposition de Jackendoff que, en tant que proposition applicable seulement à l'ambiguïté référentielle, elle représente une solution acceptable en répondant aux normes d'économie de la grammaire.

Nous considérons que l'ambiguïté non seulement référentielle mais du point de vue dans le discours indirect, est un phénomène interprétatif. Compte tenu du modèle Chomskyen 1976 "Conditions on Rules of Grammar", nous proposons qu'une ambiguïté interprétative comme l'ambiguïté de point de vue soit prévue par des règles interprétatives au niveau appelé "Forme logique". Les critiques formulées par Jackendoff et Dresher à l'égard du formalisme traditionnel qui a recours au quantificateur existentiel sont sérieuses et nous devons en tenir compte dans la représentation de l'ambiguïté de point de vue pour le discours indirect. La règle d'interprétation proposée par Dresher possède ceci d'intéressant qu'elle va dans le sens de la distinction que nous avons faite entre l'ambiguïté référentielle et l'ambiguïté de re/ de dicto (de point de vue). Il reste à voir si

elle peut être étendue à des constituants autres que le NP. Il nous faut maintenant préciser le contenu que devront avoir ces règles interprétatives et pour cela, nous approfondirons l'ambiguïté de point de vue dans le discours indirect.

3. POUR UNE DEFINITION DU POINT DE VUE

3.1. L'interprétation opaque et transparente, dans un sens étendu

La notion de "point de vue", telle qu'appliquée au DR, concerne la responsabilité comparée du locuteur original et du rapporteur.

Nous nous inspirons de la définition donnée par T. Reinhart:

"To say of an expression E that it is from a certain person P's point of view, is to say that E represents P's judgments (wishes, etc...) or that P is responsible for E."

Reinhard T. (1975) p. 127.

Lorsque le point de vue est celui du rapporteur, le constituant Y ou la proposition P reçoivent une interprétation transparente et lorsque le point de vue est celui du locuteur original, il reçoit une interprétation opaque.

La différence de point de vue dans un énoncé s'est avérée nécessaire pour compléter l'étude de l'ambiguïté spécifique/ non spécifique, comme nous l'avons vu précédemment. Mais dans quel autre contexte la différence de point de vue est-elle pertinente? Les verbes du type "croire" comportent aussi une ambiguïté de point de vue, tel qu'il a été souligné par les philosophes et logiciens qui ont proposé la distinction entre de re/ de dicto. Voyons l'exemple de W.O. Quine:

(7) Tom believes that Cicero denounced Catiline.²⁵

Le NP "Cicero" de la phrase enchâssée peut soit représenter les croyances de Tom, soit représenter les croyances factuelles, et la description définie est alors dans le champ du quantificateur existentiel.

Un autre contexte dans lequel il est nécessaire de considérer le point de vue est celui du type "want" "seek" "is looking for". En disant,

(17) Jean veut rencontrer une fille intelligente.

et en admettant que la description indéfinie soit spécifique, l'énoncé est ambigu entre une interprétation où "une fille intelligente" est attribuée aux croyances de Jean et une autre interprétation où la description correspond aux prétendues croyances du locuteur. Nous pouvons conclure que la différence de point de vue ne se manifeste pas seulement dans le contexte des verbes de parole et que cette notion est indépendamment motivée.

Mais revenons aux énoncés du discours rapporté. La notion de point de vue est essentielle d'une part, pour une explication des phénomènes sémantiques (comme les conditions de vérité) en jeu dans

le discours indirect, et d'autre part pour établir une différence avec le discours direct. Avec le discours indirect, il y a des cas où le locuteur-rapporteur ne s'implique pas quant à la vérité, à la description de la proposition contenue dans la complétive et représentant le discours cité; cette proposition reçoit alors une interprétation opaque. Dans d'autres cas, le rapporteur s'implique. Nous avons démontré dans la section précédente, que dans le DI, cette double interprétation se présente sous forme d'ambiguïté.

Le discours direct au contraire, ne présente pas d'ambiguïté. Le rapporteur ne s'implique pas face à la vérité de la phrase qu'est la citation, ce qui la rend opaque. Le discours direct comporte une unicité de point de vue alors que le discours indirect comporte une ambiguïté de point de vue, en ce qui regarde la proposition contenant le discours cité. On peut établir des corrélations entre la différence de structure syntaxique du D.D. et du D.I. et la différence de structure sémantique: à l'indépendance syntaxique de la phrase citation dans le D.D. correspond la non-implication du rapporteur face à ses conditions de vérité (i.e. l'opacité de la phrase citation) tandis qu'avec l'enchâssement de la proposition contenant le discours cité dans le D.I, on retrouve sur le plan sémantique une interdépendance entre deux discours, une ambiguïté de point de vue.

Quant au discours indirect, il possède des propriétés sémantiques particulières en ce qui concerne les conditions de vérité que nous avons étudiées en relation avec la possibilité de substitution et d'une double lecture opaque et transparente; la notion de point de vue permet d'expliquer ces phénomènes en les attribuant à une "prise en charge" par le rapporteur. Si la notion de "point de vue" a un caractère indispensable pour l'analyse du D.I., c'est qu'elle ne concerne pas seulement les descriptions définies (ou plus généralement les NP) mais s'étend à plusieurs éléments de la phrase. Quels éléments de la phrase peuvent comporter cette ambiguïté de point de vue? Il y a bien sûr les NP qui ont été longuement étudiés. Mais il y a aussi la phrase entière S_1 enchâssée sous le verbe "dire" qui exprime une proposition pouvant recevoir l'adhésion du rapporteur: soit qu'il s'implique face à la vérité de S_1 , soit comme dans l'exemple ci-dessous, qu'il manifeste une attitude face à cette proposition:

(18) Jean a dit qu'hélas je ne pourrais me joindre
à vous. Il n'y a plus assez de place.

Il peut prendre en charge non pas la totalité de la phrase S_1 mais une partie, comme la proposition subordonnée suivante:

(19) Louis m'a dit qu'il allait faire son jogging, hé
oui, malgré qu'il fasse si froid dehors.

Cette proposition peut avoir différents statuts, elle peut même être présupposée, comme nous le verrons en détail au chapitre suivant. De plus, le rapporteur peut être responsable de l'identification de l'acte illocutoire performé par le locuteur original. Ainsi, une interprétation possible de "Jean m'a ordonné de venir" est celle où on attribue au rapporteur une responsabilité face à la vérité de l'inférence "Jean a accompli l'acte d'ordonner". Le VP peut donc porter aussi l'ambiguïté de point de vue. Bref cette dernière porte sinon sur la phrase complément S_1 , sur une proposition P, sur un NP ou encore sur un VP.

Dans le cas du D.R, la double interprétation concerne en fait les rôles possibles du rapporteur, son implication possible face à une proposition contenue dans l'énoncé de départ et qui est à retransmettre. A partir de la définition générale suivante du "point de vue", qui s'inspire de celle de T. Reinhart:

Lorsque le locuteur s'implique face à la vérité d'une proposition x, il manifeste ses croyances face à cette proposition ou encore, nous dirons que cette proposition représente le point de vue du locuteur.

nous proposons une définition plus particulière pour le D.I:

Si un énoncé du discours indirect sert à retransmettre le contenu propositionnel d'un énoncé de départ, représentant les prétendues croyances du locuteur original, et face auquel le rapporteur ne s'implique pas, alors le point de vue est celui du locuteur et l'interprétation est dite "opaque".

Si au contraire, le rapporteur s'implique face à la vérité d'une proposition, à sa description et manifeste ses prétendues croyances, alors le point de vue est celui du rapporteur et l'interprétation est dite transparente.

Il nous semble important d'insister sur deux points

- a) la différence de point de vue concerne les prétendues croyances et non l'expression b) si dans l'interprétation transparente le rapporteur manifeste ses croyances, cela ne signifie pas que l'énoncé n'est pas conforme aux croyances du locuteur original 1. Voyons d'abord le premier point. Il serait tentant d'assigner à un énoncé du D.I une interprétation transparente toutes les fois que le rapport de parole opère des changements sur la structure morpho-syntaxique de l'énoncé de départ. Une telle hypothèse rapporterait tous changements morphosyntaxiques à la transparence de la complétive dans le D.I, alors qu'ils sont explicables par l'enclassement qui se produit dans ce type de phrase complexe qu'est le D.I. C'est le cas pour les éléments référentiels (déictiques, temps de verbes, etc.) dans le passage de (20a) à (20b) :

(20) a. Ma cousine est venue me voir.

b. Il a dit que sa cousine était allée le voir.

Si la transparence rendait compte de ces moindres changements, il ne resterait plus qu'un domaine d'application très limité pour l'opacité et l'interprétation opaque ne concernerait guère plus que les énoncés de départ à la forme impersonnelle ou du moins les énoncés pour lesquels le rapport de parole n'effectue pas de changements au niveau de l'expression. De plus, une telle définition du point de vue serait contradictoire avec l'impossibilité que nous avons démontrée de considérer le discours indirect comme issu, dérivé du discours direct — puisque le D.I serait équivalent à la retransmission de l'expression, donc au D.D, dans le cas d'interprétation opaque — et justifierait la critique qu'adresse J. Authier à Kuno en particulier mais aussi à l'hypothèse plus générale de l'ambiguïté du discours indirect:

"Il nous paraît en effet linguistiquement non pertinent, de distinguer, comme le fait Kuno par exemple, deux structures profondes pour l'énoncé (31)

(31) *Jean a dit qu'il avait vu Marie.*

- *l'une, comportant un DD "vide", réduit pour le SN à un indice, correspondrait à l'infinité des DD susceptibles d'être mis en rapport avec (31)*

- *l'autre, conçue comme essentiellement différente, où le DD - à retrancher de l'infinité des "possibles" de la première - comporterait l'élément "Marie" lui-même."*

Authier, J. (1978) p. 29.

Il faut éviter, en d'autres termes, que l'interprétation opaque d'une proposition x ne signifie que le rapporteur emploie dans le DR l'expression qu'a cette proposition x dans l'énoncé original car cela équivaut à donner au DI opaque le statut détourné d'un D.D; en effet l'étude du D.I. révèle que le rapporteur doit retransmettre le contenu propositionnel de l'énoncé de départ et qu'il peut le faire soit en effectuant des changements morphologiques, en employant des termes quasi-synonymes ou les mêmes mots dans quels cas l'interprétation est opaque, soit en effectuant des changements syntaxiques et sémantiques majeurs compte tenu de ses croyances, de sa connaissance du monde, dans quels cas l'interprétation est transparente.

Pour ces raisons, notre définition du point de vue s'écarte en partie de la notion traditionnelle de *re/ de dicto*, ou plutôt de l'application qu'on en fait quelquefois dans le domaine linguistique. Il est clair que le point de vue ne peut prendre en compte les transformations syntaxiques dues à la subordination et liées aux conditions d'emploi du D.I qui prévoient que le D.I. n'a pas à rapporter l'expression, la forme de l'énoncé original. Autrement dit, la retransmission des paroles par le discours indirect ne se situe pas au niveau de l'acte d'énonciation mais au niveau du contenu propositionnel.

Le deuxième point que nous avons soulevé découle en partie du premier. Il ne serait pas complètement juste de dire que dans l'interprétation opaque la responsabilité de la proposition x va au locuteur original \lceil , alors que dans l'interprétation transparente, elle va au rapporteur; si dans le cas de transparence, le rapporteur manifeste ses croyances prétendues face à la proposition x cela n'exclut pas que le contenu propositionnel du message rapporté soit conforme aux croyances exprimées par \lceil dans le discours original puisque, en effet, la conformité avec le contenu propositionnel de l'énoncé de départ est une condition de bonne formation pour que le rapport de parole soit correct. Le point de vue doit, selon nous, être formulé à partir du rôle du rapporteur: la phrase-complément reçoit une interprétation transparente si le rapporteur manifeste, exprime ses prétendues croyances face à la proposition x qu'elle contient, tout en la rapportant, et elle reçoit une interprétation opaque si elle est définie négativement comme ne comportant pas la prise en charge par le rapporteur de la proposition x qui est retransmise.

3.2. Critères formels dans le discours indirect

Le point de vue n'est pas uniquement décelable dans les contextes pragmatiques larges mais est précisément identifiable au niveau de la phrase en présence de certaines constructions. Nous

()
verrons les critères formels permettant d'assigner soit une interprétation transparente soit une interprétation opaque à l'énoncé contenant un discours indirect. Nous montrerons d'abord quels sont les constructions qui obligent à faire une interprétation transparente de l'énoncé ou d'une partie de l'énoncé puis celles qui obligent une interprétation opaque.

Supposons un énoncé de départ S' rapporté dans la proposition enchâssée S_1 d'un énoncé S , le test employé pour marquer l'opacité de la proposition enchâssée est le test sémantique du prolongement de S_1 par "mais ce n'est pas vrai", autrement dit, de la négation du discours cité. En effet, il est aisément compréhensible que, dans les cas où le rapporteur manifeste ses croyances dans S_1 , il ne puisse par la suite nier la proposition en question, sans entrer en désaccord avec lui-même. Il nous faut rappeler que les éléments de S_1 sur lesquels peuvent porter la responsabilité du rapporteur, le point de vue, sont les constituants majeurs, ceux qui peuvent être les focus. La négation qui nous sert de test d'opacité, peut ainsi porter sur divers constituants, SN, VP, sur une proposition P et même sur la phrase complètement entière S_1 .

3.2.1 La Transparence

Nous avons défini le point de vue à partir du rôle comparé du rapporteur et du locuteur original. Nous pousserons plus loin notre définition du point de vue en tentant de voir d'abord les confi-

gurations linguistiques qui favorisent une interprétation transparente de l'énoncé. En d'autres termes, nous nous posons la question suivante: en présence de quelles constructions linguistiques l'interprétation de l'énoncé ou d'une partie de l'énoncé est-elle obligatoirement transparente?

Il y a dans l'énoncé comportant un discours indirect, une partie des constituants qui n'est jamais ambiguë quant au point de vue et doit toujours être interprétée comme transparente. Ce sont les éléments faisant partie de la dite phrase introductrice du discours et qui servent à commenter, à présenter le discours. Ce que nous appellerons désormais le "commentaire" a la configuration suivante: NP V_{"dire"} à NP.. QU...²⁶ La phrase commentaire n'est pas limitée aux constituants énumérés précédemment car à ceux-ci peuvent s'adjoindre des ADV, PP de manière, des propositions portant entre autres sur la manière et les conditions d'énonciation du discours à rapporter, comme:

- (21) Il a dit très fort pour bien se faire comprendre qu'il ne remettrait plus les pieds dans cette boutique!

26- Lorsque le verbe de parole est autre que "dire que", l'information lexicale concernant le type d'acte performé n'appartient pas nécessairement aux commentaires et peut faire partie du discours cité, comme nous, l'avons montré dans le chapitre Introduction.

Cette phrase commentaire est obligatoirement transparente en tant que discours du rapporteur et ne faisant pas partie du discours cité. Cependant, certains constituants ou propositions qui, en position superficielle se trouvent intégrés à la complétive ou placés à la fin de cette dernière, appartiennent sémantiquement au discours du rapporteur et doivent être reliés à cette phrase commentaire. Ces éléments du commentaire, fréquemment placés après le discours cité et souvent confondus avec ce dernier, sont principalement des propositions entières complétives ou appositives, des constituants adverbiaux ou prépositionnels et les TAG.

(22) Louis a dit qu'il ne pouvait pas venir, parce qu'il ne veut pas te déplaire.

(23) Louis a dit que Pierrette, tu sais celle qu'il a rencontrée à la fête, ne pouvait pas venir.

(24) Louis a dit qu'il ne pouvait pas venir, évidemment.

(25) Louis a dit qu'il ne pouvait pas venir, n'est-ce pas?

Leur appartenance au commentaire du rapporteur est fonction de trois caractéristiques principales: ils sont à l'écrit placés après une virgule ou à l'oral, après une pause, ils sont extraposables vers la gauche, ils sont intégrés à l'information dominante. S'ils fai-

saient partie du discours cité et considérés comme opaques, ils pourraient subir le test de la négation sans contradiction, alors qu'intégrés aux commentaires, ils ne le peuvent, comme le met bien en évidence l'extraposition:

(26) x Parce qu'il ne veut pas te déplaire, Louis a dit qu'il ne voulait pas venir, mais ce n'est pas vrai, ce n'est pas pour cette raison.

(27) x Pierrette, tu sais celle que Louis a rencontrée à la fête, il a dit qu'elle ne pouvait pas venir, mais ce n'est pas vrai, il ne l'a pas rencontrée à la fête.

(28) x Evidemment Louis a dit qu'il ne pouvait pas venir, mais ce n'est pas vrai ce n'est pas évident.

Quant à l'élément TAG, qui est employé pour une demande de confirmation, il est toujours transparent étant donné que la phrase-complément S_1 seule ne peut porter de marques interrogatives.²⁷

Ces éléments de commentaires sont souvent rattachés syntaxiquement à la phrase matrice et la transforment en phrase plus complexe. Or la complexité de la phrase matrice assure une position dominante

27- Une demande de confirmation de l'énoncé original S' devrait être retransmise à l'aide du verbe performatif "demander si" et de la force illocutoire de l'assertion.

à cette dernière et aux éléments de commentaire qui la composent. En effet, alors que dans un énoncé "normal" comportant le verbe "dire" c'est la proposition enchâssée qui est dominante, dans un énoncé comportant une phrase matrice complexe, c'est cette dernière qui doit être considérée comme dominante, nous dit Erteschik.²⁸ En résumé, on peut dégager la règle suivante d'assignement de la transparence

Les constituants Y ou propositions P qui sont situés dans la structure de surface comme compléments du verbe "dire" doivent recevoir une interprétation transparente s'ils sont syntaxiquement rattachés au noeud S supérieur ou extrapposables et précédés d'une pause, en tant que commentaires du rapporteur.²⁹

Un deuxième type de constituants qui obligent une lecture transparente sont les NP, ADJ évaluatifs, comme le démontre le test de la négation:

(29) Louis a dit que le débile était revenu hier soir.

(30)x Louis a dit que le débile était revenu hier soir
mais moi je ne le trouve pas débile.

(31) Louis a dit que notre idiot de président avait
encore oublié la conférence.

28- cf Erteschik (1973) pp. 14-20.

29- L'appositive serait syntaxiquement rattachée à son antécédent, mais sémantiquement intégrée à la phrase - commentaire, au discours du rapporteur.

(32)x Louis a dit que notre idiot de président avait encore oublié la conférence, mais il n'est pas idiot.

Une lecture transparente de cet élément évaluatif est engendrée à moins que ce dernier ne soit précédé ou suivi d'un constituant dont le rôle est précisément d'en attribuer la responsabilité au locuteur original en le mettant en quelque sorte entre guillemets comme le rapport d'une expression:

(33) Louis a dit que, celui qu'il appelle, notre idiot de président avait encore oublié la conférence.

Cependant lorsque le NP ou ADJ est situé après une copule en position prédicative, il reçoit une interprétation opaque:

(34) Louis a dit que notre directeur d'école est fou.

(35) Louis a dit que notre directeur d'école est fou, mais ce n'est pas vrai, il n'est pas fou.

Bref, les éléments évaluatifs NP, ADJ qui ne sont pas placés après une copule dans S_1 , doivent recevoir une interprétation transparente.

La présence de NP, syntagmes adjectivaux, PP et ADV préposés de même que la conjonction "en effet" sont des constructions par lesquelles, le locuteur-rapporteur s'implique quant à la vérité de la proposition. Nous dirons que ces constructions obligent une lecture transparente de l'énoncé:

- (36) Marie a dit que pas une seule goutte d'alcool elle n'avait bu depuis un mois!
- (37) On dit que très intéressant pour les enfants est ce film.
- (38) Jean a dit que dans le jardin courait une jeune fille blonde.
- (39) Jean a dit que jamais encore les prix n'avaient été aussi élevés.
- (40) Jean a dit que le prix du pétrole était, en effet, beaucoup trop élevé.³⁰

30- Les exemples et l'analyse qui suit sont inspirés de l'article de G. Green "Main Clause Phenomena in Subordinate Clauses".

G. Green s'est penché, à la suite de Hooper et Thompson (1973) sur les constructions syntaxiques, dont font partie celles énumérées ci-dessus qui étaient considérées par des linguistes comme J. Emonds comme restreintes à la phrase matrice.³¹ G. Green a démontré de façon convaincante que ces constructions pouvaient être situées dans la proposition subordonnée et entraîner des énoncés bien formés dans certains contextes. Les contextes favorisant l'occurrence de telles constructions dans la subordonnée sont ceux où l'enchâssement se fait à partir de verbes comme "know", "seem", "realize", "say" et qui manifestent l'accord du locuteur face à la vérité de la proposition.

"Since most MCP ("main clause phenomenon")³² are constructions which have been described as emphatic devices, one fairly attractive hypothesis is that MCP may be embedded just in case the proposition they affect, and thereby emphasise, is one which the speaker supports. This predicts that contexts that indicate support will permit MCP, while ones that indicate disagreement will not permit them."

Green (1976) p. 386.

Le test de la négation atteste ces affirmations. Les exemples ne peuvent qu'être interprétés comme transparents sinon ils produisent des énoncés bizarres sinon agrammaticaux.

31- cf J. Emonds (1976).

32- Il s'agit de notre explicitation.

- (41) † Marie a dit que pas une seule goutte elle n'avait bu depuis un mois, mais ce n'est pas vrai.
- (42) † On dit que, très intéressant pour les enfants est ce film, mais ce n'est pas vrai.
- (43) † Jean a dit que dans le jardin courait une jeune fille blonde mais ce n'est pas vrai.
- (44) † Jean a dit que jamais encore les prix n'avaient été aussi élevés mais ce n'est pas vrai.
- (45) † Jean a dit que le prix du pétrole était, en effet, beaucoup trop élevé, mais ce n'est pas vrai.

Puisque ces constructions manifestent l'emphase, donc les sentiments, les croyances du locuteur-rapporteur, on comprend assez bien que l'énoncé ne puisse être nié par la suite par le même locuteur. Quand à "en effet", il exprime explicitement l'acquiescement du rapporteur pour la vérité de la proposition ce qui explique que sa négation entraîne un énoncé contradictoire.

Ainsi ces éléments qui sont habituellement associés à la phrase matrice peuvent être réintégrés dans la phrase enchâssée, nous

dit G. Green, dans le contexte des verbes de communication, moyennant ce que nous appelons une interprétation transparente de la phrase complément S_1 . Nous ajouterons à cette liste de constituants habituellement employés en phrase matrice, des éléments exclamatifs "hélas", "non/oui", des "intensifs" "si", "tant". Ces éléments linguistiques relèvent de l'expression du rapporteur et déclenchent l'engagement de ce dernier face au contenu de la phrase-complément S_1 . C'est le cas pour l'énoncé suivant:

(46) Jean a dit qu'hélas je ne pourrais me joindre à vous. Il n'y a plus assez de place.

qui viendrait possiblement réponse à la question:

(47) Est-ce que tu montes dans la voiture avec nous?

et où le contenu propositionnel rapporté est pris en charge par le rapporteur et sert même de réponse à la question qui lui est posée. Le test de la négation atteste cette interprétation transparente de S_1 sans laquelle l'énoncé est bizarre:

(48) † Jean a dit qu'hélas je ne pourrais me joindre à vous, mais cela me laisse indifférent.

Il en va de même pour les éléments exclamatifs et les intensifs:

(49)₊ Louis m'a dit que non, les examens n'étaient pas trop difficiles, mais ce n'est pas vrai.

(50)₊ Louis m'a dit que oui, il allait apporter le gâteau, mais ce n'est pas vrai.

(51)₊ Babette a dit que notre fête avait été si agréable mais ce n'est pas vrai, ce n'était pas très réussi.

(52)₊ Jean a dit qu'il ne pensait pas tant rire, mais ce n'est pas vrai il n'a pas ri autant qu'il le dit.³³

Ajoutons à ces configurations, que l'adjonction de "pour ainsi dire" a un constituant Y engendre une interprétation transparente de Y. Ainsi, dans l'exemple suivant:

(53) Jean a promis, pour ainsi dire, à Marie de ne plus jamais lui téléphoner.

l'élément "pour ainsi dire" qui accompagne le VP sélectionne l'interprétation transparente et marque la responsabilité du rapporteur

33- Nous n'avons pas poussé à fonds l'analyse de "si" et "tant", mais il serait intéressant de voir si le locuteur n'est pas contraint, lorsqu'il ne veut pas s'impliquer face à la vérité de la proposition, à employer "aussi" et "autant".

envers l'identification de l'acte illocutoire qui a été performé dans le discours original.

Une autre configuration sélectionnant l'interprétation transparente est celle des phrases clivées en "c'est ...y... qu...P..." contenues dans la phrase-complément S_1 du verbe "dire". La proposition P qui est présupposée dans ce type de construction doit, selon nous être interprétée comme prise en charge par le rapporteur. Ainsi,

(54) Jean m'a dit que c'est le voisin qui a volé son portefeuille.

dans l'énoncé suivant, le rapporteur assume que la proposition P, soulignée, est vraie, sans quoi il aurait rapporté les paroles de Jean en utilisant une structure linguistique du type:

(55) Jean m'a dit que le voisin avait volé son portefeuille.

qui ne porte pas les marques de la responsabilité du rapporteur.³⁴

En résumé, les éléments linguistiques qui sélectionnent une interprétation transparente dans l'énoncé du discours indirect sont les suivants:

34- Nous étudierons plus en détail l'implication du rapporteur face aux présuppositions dans le prochain chapitre.

- les constituants Y ou propositions P qui sont syntaxiquement rattachés au noeud S supérieur ou extraposables et précédés d'une pause, doivent recevoir une interprétation transparente.
- les NP évaluatifs qui ne sont pas en position attribut, doivent recevoir une interprétation transparente.
- les NP, syntagmes adjectivaux, prépositionnels, adverbiaux préposés dans S_1 sélectionnent l'interprétation transparente de S_1 .
- la conjonction "en effet" dans S_1 sélectionne l'interprétation transparente de S_1 .
- des éléments exclamationnels comme "hélas", "oui/non", et des intensifs comme "si", "tant", situés dans S_1 , sélectionnent une interprétation transparente de S_1 .
- l'adjonction de "pour ainsi dire" à un constituant Y, sélectionne une interprétation transparente de Y.
- la configuration "c'est... qu P" dans S_1 , sélectionne une interprétation transparente de P.

3.2.2. L'opacité

Il existe aussi certaines configurations qui désambiguisent le discours indirect, en faveur cette fois d'une interprétation opaque. Nous avons relevé principalement: a) les NP indéfinis non spécifiques, c'est-à-dire à usage attributif b) les propositions ou syntagmes prépositionnels du type "et je cite", "selon ses termes" etc... portant sur un constituant Y, de même que les guillemets c) les PP ou ADV du type "à son avis", "selon lui", "d'après lui" portant sur la proposition entière S_1 d) le VP "faire dire" e) l'emploi parenthétique "du sujet".

Nous passerons rapidement sur les NP indéfinis à usage attributif que nous avons vus au début de ce chapitre. Donnellan a très bien démontré l'importance de la description elle-même lorsqu'un NP est employé attributivement. Ce qui fait qu'à partir d'un énoncé comme:

(56) Je veux épouser une grande fille blonde.

où le NP est indéfini et non spécifique - le locuteur ne se réfère pas à une personne bien particulière -, le rapporteur doit retransmettre la description elle-même sans opérer de substitution afin de préserver la valeur de vérité de (56). Ainsi on peut poser que lorsque la phrase-complément S_1 comporte un NP indéfini à usage attributif, la description est de la responsabilité du locuteur original et ce NP doit recevoir une interprétation opaque.

Certains éléments ont pour rôle de souligner dans le DR qu'un constituant Y qui suit ou précède immédiatement, doit recevoir une lecture opaque. Il s'agit d'explicitation réalisée par des propositions ou locutions prépositives placées en incise comme "et je cite", "et ce sont ses mots", "selon ses termes", "ce qu'il (elle) appelle" etc...:

(57) Jean a dit qu'il ne voulait absolument pas rencontrer celui qu'il appelle, le lieutenant.

ou encore par l'utilisation, à l'écrit, des guillemets et, à l'oral, du terme lui-même.

(58) Il a dit qu'il ne pourrait plus guillemets "assumer une si lourde responsabilité".³⁵

Ces éléments servent à signaler une lecture opaque d'un constituant Y d'autant plus que le rapporteur s'engage à retransmettre l'expression même utilisée lors du discours original.

Le rapporteur peut aussi refuser de s'impliquer face à la vérité des paroles citées en marquant explicitement par des syntagmes

35- cf pour une analyse détaillée de ces énoncés, l'article de J. Authier "Parler avec des signes de ponctuation ou: de la typographie à l'énonciation."

prépositionnels comme "à son avis", "selon lui", "d'après lui", que la proposition entière correspond aux croyances du locuteur original.

(59) Louis a dit que les mouches, selon lui, étaient des êtres très malheureux.

Cela ne veut pas dire que le rapporteur ne sera pas en accord avec la proposition de l mais qu'il refuse de s'y impliquer pour le moment.

L'emploi du VP "faire dire" déclenche automatiquement une lecture opaque de la phrase complétive. Le rapporteur se pose alors comme simple intermédiaire chargé de retransmettre un message qu'il n'altère pas et dont il ne comprend possiblement pas l'entière signification (ce dont le locuteur original parle, dans quel but il le dit, etc.). Imaginons l'énoncé suivant:

(60)a. Louis fait dire qu'il te rencontrera devant l'Hôtel Hilton de la rue Ste-Catherine.

suscitant la réaction de l'auditeur:

b. Mais, il n'y a pas d'Hôtel Hilton sur la rue Ste-Catherine.

Le rapporteur pourra alors répondre de façon à bien insister sur sa non responsabilité.

c. Ah! je ne sais pas, c'est ce qu'il m'a dit.

Il est évident que la phrase complément S_1 des énoncés du D.I. comportant "faire dire", doit être interprétée comme opaque.

La nature de l'acte illocutoire performé dans le discours original ne peut être prise en charge par le rapporteur et reçoit une interprétation opaque lorsque le performatif est enchâssé sous le verbe "dire". Comparons ces deux phrases:

(61) Jean m'a promis qu'il rentrerait à 8 heures.

(62) Jean m'a dit qu'il promettait de rentrer à 8 heures.

alors que dans la première, l'identification de l'acte comme une promesse peut être soit opaque soit transparente, l'enchâssement du performatif sous le verbe "dire" dans la deuxième phrase désambiguïse et sélectionne l'interprétation opaque. L'identification de l'acte fait partie des paroles retransmises et le rapporteur ne s'en porte pas responsable.

Les énoncés parenthétiques qui se caractérisent par l'ex-traposition de la phrase enchâssée requièrent aussi une interprétation opaque.

(63) Bien sûr, il irait se reposer sur la Côte d'Azur,
s'il avait l'argent, nous a dit Pierre.

Souvent identifiés dans les écrits littéraires et linguistiques sous l'appellation de "discours indirect libre", ces énoncés comportent des caractéristiques très proches du discours direct - comme par exemple, celle de retransmettre des éléments de l'expression du discours original - tout en possédant des propriétés syntaxiques du discours indirect.³⁶ La prochaine section sera consacrée à l'approfondissement de l'étude de ces énoncés parenthétiques.

3.2.3. Un cas d'interprétation opaque:

Les parenthétiques

Plusieurs linguistes dont Urmson (1973) se sont penchés sur le cas particulier des verbes dits "parenthétiques" qui peuvent figurer en début de phrase suivis d'une complétive en "que", au milieu de la phrase en incise ou à la fin.³⁷ Les types d'énoncés qui nous intéressent particulièrement sont ceux comportant un verbe de

36 - Voir Charles Bally (1912) "Le Style Indirect libre en français moderne".

37 - Cf Urmson (1973).

parole situé en fin de phrase:

(64) Il fera beau demain, nous a-t-il dit.

et nous appellerons cette catégorie d'énoncés "les énoncés à emploi parenthétique" (ou plus succinctement "les parenthétiques"). John Ross (1973) propose de dériver ces énoncés parenthétiques des énoncés du discours indirect ayant le verbe en début de phrase. L'énoncé (64) serait dérivé transformationnellement de (65).

(65) Il nous a dit qu'il ferait beau demain.

Nous nous proposons de montrer les problèmes auxquels aura à faire face une telle règle compte tenu des caractéristiques des parenthétiques. Nous tenterons de renforcer par d'autres critères formels la distinction faite par T. Reinhart entre les parenthétiques "speaker-oriented" et "subject oriented" et d'étudier le point de vue dans ce type d'énoncés du discours rapporté.³⁸

Nous dirons à la suite de T. Reinhart qu'il existe une différence entre les parenthétiques du sujet ("subject oriented") et les parenthétiques du locuteur-rapporteur ("speaker-oriented") qui

38- La présentation que nous faisons du problème des parenthétiques reprend l'analyse faite par T. Reinhart (1975); nous arrivons toutefois à une conclusion différente de la sienne.

correspond à une différence de point de vue: alors que dans le premier, la phrase-complément - celle contenant le discours cité - est opaque, dans le second, la phrase du discours cité est transparente. Reinhart se sert de cette particularité des parenthétiques face au point de vue pour rejeter la solution dérivationnelle de J.R. Ross: si le DI comporte la possibilité de deux points de vue, ce n'est pas le cas chez les parenthétiques où, à chacun des types, correspond un seul point de vue. Nous reviendrons sur le traitement possible de cette classe d'énoncé.

Ce qui nous semble intéressant dans ces deux types d'énoncés c'est qu'ils remplissent des rôles totalement différents dans le rapport de parole. Alors que le parenthétique du sujet (opaque) sert à rapporter des paroles très près du discours original, y compris dans la forme, le parenthétique transparent constitue un cas limite de DR et le verbe y joue le rôle d'une sorte d'adverbe modal. Les affirmations de T. Reinhart vont dans ce sens lorsqu'elle propose de considérer le parenthétique du sujet comme très proche du discours direct, tandis que la phrase dominante du parenthétique transparent constituerait une assertion du locuteur: "... the speaker asserts the main clause and the parenthetical adds the speaker's source of information."³⁹

39- cf Reinhart (1975) p. 145.

Voyons les principaux arguments phonologiques et syntaxiques présentés par l'auteur afin d'établir une distinction entre les deux types de parenthétiques.

Un des tests grammaticaux les plus convaincants est celui de l'anaphore. D'abord, il doit y avoir accord entre le temps du verbe parenthétique et celui de la phrase du discours cité dans les parenthétiques du sujet: le temps du verbe de la proposition complément ne peut être calculé par rapport au moment de l'énonciation mais doit l'être par rapport au temps du verbe parenthétique. Mais surtout, au niveau des pronoms, dans les parenthétiques du sujet, il doit y avoir "backward anaphora" ("pronominalisation vers l'arrière") ce qui fait que lorsque la phrase complément comporte un NP₁ coréférentiel avec un NP₂ de la phrase introductrice, le NP₁ doit être un pronom: c'est aussi le cas lorsque le NP₁ est coréférentiel avec NP₃, représentant l'auditeur dans la phrase introductrice:

(23) a) He_i was the dirtiest son of a bitch ever seen
in town, Maxime told Cavallo_i.
od He_i = NP₁
Cavallo_i = NP₃, Maxime = NP₂

b)* Cavallo_i was the dirtiest son of a bitch ever seen
in town, Maxime told him_i⁴⁰
od Cavallo_i = NP₁
Maxime = NP₂
him_i = NP₃

De la même façon en français, un énoncé comme:

(66) Jean_i viendra à la fête, m'a-t-il_i dit

sera correct s'il est interprété comme un parenthétique du locuteur-rapporteur car il n'y a pas "la pronominalisation vers l'arrière", tandis qu'un énoncé comme:

(67) Il_i viendra à la fête, m'a dit Jean_i

recevra au contraire une interprétation opaque en tant que parenthétique du sujet comme l'atteste la pronominalisation vers l'arrière.

Les parenthétiques du sujet en français ne peuvent comporter une phrase introductrice du type "c'est du moins ce que x a dit", et en anglais se comportent de la même façon:

(25) a) John_i will be late^(or so)_(or at least that's what) he_i said.

b)* He_i would be late^(or so)_(or at least that's what) John_i said.⁴¹

Les parenthétiques du sujet ne peuvent être enchâssés:

(26) We hired Mary because the chairman, likes her,
he, said.

(27)* We hired Mary because he, liked her, the
chairman, said.⁴²

Citons finalement un test phonologique:

- le parenthétique du sujet se comporte beaucoup plus comme une citation suivie d'un verbe parenthétique que le parenthétique du locuteur-rapporteur, car une pause sépare la phrase introductrice:

A) He sould be late, Ed said.

B) Ed will be late he said.⁴³

Afin de renforcer l'argumentation de T. Reinhart, nous proposons d'ajouter le test suivant:

lorsque la phrase introductrice est dominante par l'adjonction d'ADV ou de PP spécifiant la manière, les conditions d'énonciation, la phrase S₁ est opaque:

42- T. Reinhart (1976) p. 140

43- T. Reinhart (1976) p. 143.

(68) Il_i a vécu dix ans à Madrid, a finalement avoué
Jean_i d'une voix douce et les yeux pleins de larmes.

(69)* Jean a vécu dix ans à Madrid, a-t-il_i, finalement
avoué d'une voix douce et les yeux pleins de larmes.

ce qui rend incorrect l'énoncé (69) qui devrait recevoir une interprétation transparente en tant que parenthétique du locuteur-rapporteur.

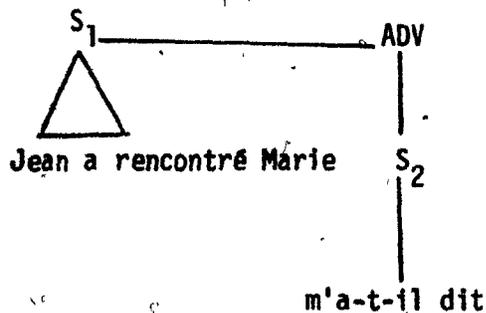
Le fait que le sujet "on" dans la phrase introductrice extraposée entraîne toujours une interprétation transparente pourrait aussi constituer un argument en faveur de la distinction entre les deux types de parenthétiques.

(70) Je vais la lire au complet, cette thèse, parce
qu'elle est intéressante, m'a-t-on dit.

La phrase-complément ne peut être interprétée comme proche des paroles du locuteur original, ce dernier étant indéfini. Ainsi le sujet "on" d'une phrase introductrice extraposée engendre un parenthétique du locuteur-rapporteur.

La différence de point de vue dans les énoncés parenthétiques s'avère une propriété sémantique essentielle de ce type d'énoncés, pour lesquels il est important de faire une distinction entre les parenthé-

tiques du sujet (opaques) et les parenthétiques du locuteur-rapporteur (transparents), comme l'attestent les tests syntaxiques et phonologiques que nous avons vus. Compte tenu du fait que l'énoncé du parenthétique transparent comporte toutes les caractéristiques d'une assertion faite et prise en charge par le locuteur-rapporteur, l'analyse adverbiale de Jackendoff (1972) nous semble, à la suite de T. Reinhart, pleinement justifiée.⁴⁴ Cette analyse réserve au verbe le rôle d'un adverbe de phrase en position finale, donc attaché au noeud supérieur S: ceci est une caractéristique des éléments du commentaire qui sont attribués au rapporteur. Voici la structure que propose Jackendoff



et qui pourrait convenir aux parenthétiques du locuteur-rapporteur.

Mais les parenthétiques du sujet constituent un véritable problème. La grammaire qui les engendre doit rendre compte des propriétés caractéristiques du discours indirect qu'ils ont et des propriétés qu'ils partagent avec le discours direct. Reinhart rejette

44- H. Jackendoff (1972) pp. 94-100.

la solution transformantionnelle de Ross à cause de son incapacité à rendre compte des propriétés partagées avec le discours direct:

"... some of their syntactic properties are characteristic to indirect discourse (third person and tense agreement). While others are characteristics to direct quotes (...). The lifting proposal captures automatically the first, but not the second."

Reinhart (1975) p. 153.

L'auteur semble opter pour une solution inspirée de l'hypothèse de Banfield sans pour autant la formuler en détail. Cette solution que nous prenons la liberté de formuler, pourrait être la suivante: le parenthétique du sujet aurait en structure profonde deux noeuds E, mais qui, contrairement à la structure du DD, seraient enchâssés de façon à rendre compte du cadre de référence unique comme dans le DI (pronoms, adverbes de temps... etc.). Non seulement cette structure profonde pourrait rendre compte de l'occurrence d'interjections et de tournures expressives dans la phrase complément, mais également rendre compte plus facilement de l'effacement, dans certains contextes, de la phrase introductrice; une fois le noeud E de la phrase introductrice effacé, l'énoncé, représenté en structure profonde par un noeud E, aurait la structure de n'importe quel énoncé "normal", sauf qu'il faudrait lui assigner le point de vue opaque, et l'expliquer.

Nous serions plus portés à nous ranger du côté d'un traitement interprétatif. Il est possible de relier le parenthétique du sujet au discours indirect mais à la condition d'améliorer cette

proposition, par des règles interprétatives. La structure syntaxique seule du parenthétique du sujet ne fournit pas une description complète de ce type d'énoncé et des règles sur le point de vue doivent être ajoutées. L'analyse du discours rapporté indique que ce n'est pas la base mais la composante sémantique (la "Forme logique" dans le modèle "Conditions on Rules..(1976)) qui doit prendre en charge cette propriété sémantique qu'est le point de vue. D'abord, une structure profonde composée d'un seul noeud E rendrait compte des propriétés syntaxiques proches du discours indirect. On peut envisager une transformation d'extraposition telle que proposée par J. Emonds pour renvoyer la complétive vers la gauche.⁴⁵

Quant à la représentation sémantique des parenthétiques du sujet, elle serait la même que pour le D.I sauf que des règles interprétatives, à partir de l'opération d'extraposition, caractéristique des parenthétiques, sélectionneraient automatiquement l'interprétation opaque. Les mêmes règles de point de vue utilisées pour le D.I pourraient rendre compte de l'interprétation opaque du parenthétique.

45- Voici la règle d'extraposition que propose J. Emonds

Extraposition: $X - [N^{\Delta} - S] - Y - [S^{\Delta}] - Z \Rightarrow 1 - 1t - \emptyset - 4-3-6$

Une complétive avec le verbe "dire" est ce que Emonds appelle "a nongerund clause" et elle est déplacée en position finale.
cf Emonds (1976) p. 122.

Pour ce qui est des propriétés des parenthétiques proches de celles du D.D (présence de certains éléments et tournures expressives, exclamatives, etc.), des contraintes sur le filtrage syntaxique devraient en rendre compte en acceptant ces énoncés comme bien formés.

D'autres différences avec le DI qui n'ont pas été relevées par T. Reinhart parce qu'elles touchent la phrase introductrice devraient aussi être prises en compte.

- elle ne peut être niée:

*elle adore cette chaude température, n'a pas dit Marie.

- ne peut être interrogée

*elle adore cette chaude température,
Marie a-t-elle dit?

- ne peut être suivie de "tag", utilisée principalement dans le discours indirect comme demande de confirmation

*elle adore cette chaude température,
a dit Marie, n'est-ce pas?

La négation, la question et "tag" portant sur la phrase entière S^0 devraient donc être filtrées et rejetées par ces règles. En somme

des contraintes supplémentaires (à celles du D.I) sur le filtrage des énoncés, bien formés devraient être prévues pour les phrases du parenthétique du sujet.

Ce qu'il est important de retenir pour notre propos, c'est que le point de vue est nécessaire, pour établir la distinction, d'une part entre les parenthétiques et le discours indirect, et d'autre part, entre les deux types de parenthétiques. Nous avons apporté à la distinction de Reinhart entre les parenthétiques du sujet et les parenthétiques du locuteur-rapporteur des critères supplémentaires. Même si le traitement syntaxique et sémantique de ces énoncés pose des problèmes importants pour une grammaire de phrase, il nous est néanmoins possible d'affirmer que la règle interprétative suivante sur le point de vue devra être intégrée à la représentation sémantique des énoncés du discours rapporté:

Si un énoncé à la configuration "...S₁...", V^{dire} "X"
du parenthétique du sujet, alors la phrase complément S₁
doit recevoir une interprétation opaque.

En résumé, nous avons montré dans ce chapitre la nécessité d'insérer le point de vue dans une représentation sémantique du discours indirect. Ce dernier manifeste souvent une ambiguïté entre

l'interprétation opaque et l'interprétation transparente, qui est différente de l'ambiguïté référentielle et qui ne concerne pas seulement les NP mais peut s'étendre à la phrase entière (S_1) contenant le discours cité.

L'ambiguïté de point de vue, telle que nous l'avons définie, est une propriété sémantique qui ne peut être prise en charge par les approches linguistiques étudiées soit pour des raisons formelles à cause de la complexité du modèle utilisé, soit pour des raisons d'inadéquation descriptive. Nous concluons sur deux propositions qu'il s'agira de vérifier ultérieurement: la forme logique semble le niveau de grammaire le plus adéquat pour insérer des règles sur le point de vue, les règles proposées par Drescher rendent compte de façon satisfaisante de l'ambiguïté de point de vue pour les NP.

La notion de point de vue a été délimitée sur la base de la notion traditionnelle de re/de dicto et étendue à d'autres constituants que les NP, comme le VP, la proposition ("clause") P_2 , la phrase entière S_1 du discours cité. Nous avons proposé des critères formels pour rendre compte de l'interprétation opaque et de l'interprétation transparente liés à certaines configurations bien spécifiques qui désambiguisent. Les énoncés parenthétiques se divisent en

()
deux classes dont l'une, celles des parenthétiques du sujet, représente un cas particulier de configurations linguistiques sélectionnant l'interprétation opaque dans le discours indirect.

CHAPITRE III LES PRESUPPOSITIONS

CHAPITRE III: LES PRESUPPOSITIONS

1. LE PROBLEME DE PROJECTION

Le problème de projection des présuppositions concerne la phrase du discours indirect, en tant que phrase complexe. Peut-on dire que les présuppositions de la phrase complétive deviennent des présuppositions de la phrase entière? Karttunen, améliorant les propositions de Savin et Langendoen, répond négativement à cette question dans le cas des prédicats du type "dire" en en faisant des "plugs" ("bouchons").

Nous nous basons sur le phénomène du point de vue dans le discours indirect pour contredire l'hypothèse de Karttunen: les présuppositions de la phrase-complément du discours indirect peuvent devenir des présuppositions de la phrase entière et en conséquence, être assumées par le rapporteur. Notre proposition est la suivante: la phrase du D.I. peut être ambiguë entre une interprétation où le rapporteur prend en charge les présuppositions et une interprétation où il ne les prend pas en charge. Cette observation est en accord avec notre hypothèse de l'ambiguïté de point de vue dans le discours indirect.

La notion de présupposition sémantique est définie à partir des conditions de vérité de la phrase: la vérité de la présupposition

est une condition pour que la phrase entière soit vraie ou fausse. Dans un article récent intitulé "Conventional Implicature" (1979), L. Karttunen et S. Peters tentent de restreindre l'utilisation qui est faite de la notion de présupposition et comme eux, nous réserverons ce terme aux "implications conventionnelles", c'est-à-dire aux éléments de signification qui ne sont pas "cancellable" après l'emploi de la forme négative et de la forme interrogative dans la phrase.

Nous verrons d'abord la proposition de Savin et Langendoen (1971) appelée aussi "hypothèse cumulative" et l'hypothèse de Karttunen (1973), de même que les problèmes auxquels ont à faire face de telles propositions. Puis, nous démontrerons qu'il existe des contextes dans lesquels le rapporteur s'implique quant à la vérité de la présupposition, ou de l'implication conventionnelle, et nous verrons comment ce phénomène peut s'intégrer dans la représentation sémantique du discours indirect.

1.1. L'hypothèse cumulative

Plusieurs analyses linguistiques proposent de tenir compte du fait qu'une phrase comme:

- (1) Les enfants de Jean sont vieux.

comporte en plus d'une information sur la vieillesse relative des enfants dont il est question, une suggestion appelée "présupposition" qui pourrait être exprimée de la façon suivante:

(2) pp: Jean a des enfants.

Si cette notion a donné lieu à plusieurs études éclairantes en sémantique, elle rencontre néanmoins des problèmes qui deviennent plus complexes lorsqu'il y a enchâssement, comme dans:

(3) Louis a dit que les enfants de Jean étaient vieux.

Peut-on dire que cette phrase complexe comporte, tout comme (1), la présupposition (2)?

Les réponses à cette question deviennent de plus en plus nuancées au fur et à mesure que les linguistes tiendront compte de la nature particulière du prédicat auquel se rapporte l'argument porteur de présupposition. Mais, au début, Langendoen et Savin (1971) proposent une solution qu'ils étendent à tous les types de prédicats. L'interprétation ("reading") de la phrase entière est obtenue par des règles de projection dont le rôle est de combiner les interprétations particulières de chacune des composantes de la

phrase. En conséquence, en faisant la somme logique des présuppositions de ses parties constituantes, on obtient les présuppositions de la phrase entière. Cette fonction récursive de bas en haut est connue sous le nom "d'hypothèse cumulative". Ainsi, dans l'exemple (4):

(4) Louise sait que Mathilde a arrêté de lire.

(5) Mathilde a arrêté de lire.

(6) Mathilde lisait.

pour savoir qu'elles sont les présuppositions de la phrase complexe, il suffit de tenir compte d'une règle de transitivité applicable au prédicat factitif qui présuppose son complément, lequel à son tour présuppose son complément etc... La présupposition (6) se dégage de (5) qui est elle-même enchâssée dans (4); en appliquant le principe cumulatif, on peut conclure que la phrase complexe (4) présuppose (6). Elle hérite des présuppositions de la phrase enchâssée plutôt qu'elle ne coordonne, n'"amalgame" les présuppositions de ses parties constituantes.

"The projection principle for presuppositions, therefore, is as follows: presuppositions of a subordinate clause do not amalgamate either with presuppositions or assertions of higher clauses; rather they stand as presuppositions of the complex sentence in which they occur"
Langendoen & Savin (1971) p. 57.

J.L. Morgan (1969) émet certains doutes quant à la validité de cette hypothèse. En effet, elle rencontre d'importants problèmes avec les conditionnels et les verbes comme "rêver" qui n'engagent pas le locuteur quant à la vérité de leur complétive.

(7) Louis rêve qu'il est en Suisse et qu'il mange du fromage.

Les phrases engendrées avec les verbes de parole et plus généralement les verbes d'attitudes propositionnelles comportent souvent des propriétés semblables:

(8) Jean délire: il dit que sa mère a un château à Madagascar (or tout le monde sait que Jean est orphelin).

Un locuteur peut dire l'énoncé (8) sans s'engager quant à la vérité de la présupposition "Jean a une mère" puisqu'il peut ajouter sans contradiction un commentaire niant les présuppositions.

La difficulté du problème de projection des présuppositions pour les verbes d'attitude propositionnelle se pose en termes de croyances partagées ou non entre le locuteur de l'énoncé et celui représenté par le sujet grammatical (ou, pour les énoncés du DR, entre le rapporteur et le locuteur original). Nous reviendrons sur ces questions. Passons d'abord à l'analyse systématique de Karttunen sur les différents types de prédicats et leurs présuppositions.

1.2. L'hypothèse de Karttunen

Le comportement particulier de certains prédicats, dont les verbes de parole, n'échappera pas aux analyses ultérieures. Karttunen généralise l'argument de Morgan (1969) et propose une solution plus nuancée pour le traitement des présuppositions dans les phrases complexes.

Afin de contribuer à résoudre le problème de projection posé par Savin & Langendoen, Karttunen prétend que le traitement des présuppositions en phrase complexe dépend du prédicat qui les engendre. Il distingue trois types de prédicats auxquels correspondent des comportements présuppositionnels différents:¹

1. Les "trous" ("holes") présupposent la vérité de leur complément; ils comprennent les verbes tels "savoir, regretter, arrêter, sembler etc...", en conséquence, les présuppositions de la proposition complément deviennent les présuppositions de la phrase matrice;

1- cf L. Karttunen (1973) p. 174.

2. Les "bouchons" ("plugs"), plus communément appelés "verbes de parole" ou "performatifs", bloquent les présuppositions de la phrase complémet, ce qui fait qu'elles ne sont pas valables pour la phrase entière;
3. Les "filtres" ("filters") permettent à certaines présuppositions seulement d'être maintenues au niveau le plus haut c'est-à-dire la phrase matrice. Selon certaines conditions, les présuppositions peuvent être annulées ou maintenues. Ce troisième groupe est constitué d'opérateurs logiques tels "si ... alors", "et", "ou".

Le comportement présuppositionnel engendré par les "trous" est conforme à l'analyse proposée par l'approche radicale, que nous avons vue dans la section précédente, c'est-à-dire que la présupposition de la phrase enchâssée remonte et devient une présupposition de la phrase entière. Un groupe bien spécifique de verbes en font partie dont les verbes factitifs, implicatifs, aspectuels et les performatifs. Prenons l'exemple d'un verbe factitif comme "regretter".

(9) Jean regrette que son ami ne puisse pas venir.

Il présuppose la proposition:

(10) "L'ami de Jean ne peut pas venir".

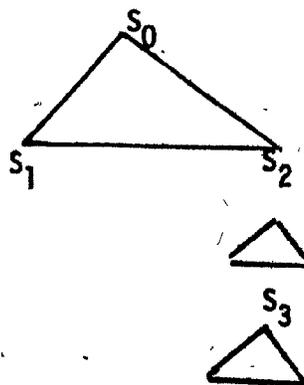
et l'enchâssement sous un prédicat supérieur:

(11) Louis réalise que Jean regrette que son ami
ne puisse pas venir.

comporte aussi cette présupposition, et il en serait de même pour
tout autre enchâssement sous un prédicat de la catégorie des "trous"
("holes").

Exceptionnellement pour la catégorie des "trous", la pro-
jection des présuppositions de la phrase complétive vers la phrase
entière serait conforme au schéma de l'hypothèse cumulative qu'utilise
Karttunen lui-même:

(3)



Karttunen (1973) p. 172.

Il représente bien le problème de projection des présuppositions dans les "trous": on détermine les présuppositions de S_3 selon le type de prédicat qu'elle contient et on remonte ainsi jusqu'au noeud supérieur.

Une catégorie particulière est constituée par les "filtres" qui rassemblent en fait les connecteurs logiques comme "si... alors", "et", "ou" etc... Karttunen remarque que l'hypothèse cumulative rend compte correctement d'une seule classe d'énoncé en "si... alors".

(10)a. If baldness is hereditary, then all of Jack's children are bald.²

Dans l'exemple (10)a. le conséquent "all of Jack's children are bald" présuppose que Jack a des enfants et cette présupposition appartient aussi à la phrase entière.

Pour une autre classe d'énoncé en "si... alors", l'hypothèse cumulative prédit fausement que la présupposition remonte à la phrase matrice alors que cela n'est pas le cas:

(11)a. If Jack has children, then all of Jack's children are bald.

2- Exemple de L. Karttunen (1973) p. 177.

la présupposition "Jack a des enfants" du conséquent "all of Jack's children are bald", a été filtrée et ne peut être considérée comme une présupposition de la phrase entière.

Ceci amènera Karttunen à poser des "conditions de filtrage" pour les énoncés en "si... alors", empêchant dans les types d'énoncés comme (11)a. où l'antécédent implique sémantiquement la proposition dite présupposée - c'est-à-dire que $X =$ "If Jack has children" implique $Y =$ "Jack a des enfants" parce que Y est vrai toutes les fois que X est vrai - la présupposition de la complétive de remonter à la phrase entière.

Voici la règle qu'il propose:

"(13) Let S stand for any sentence of the form "if A then B "

(a) if A presupposes C ($A \gg C$), then S presupposes C ($S \gg C$)

(b) if B presupposes C ($B \gg C$), then S presupposes C ($S \gg C$) unless A semantically entails C ($A \models C$)."

Karttunen (1973) p. 178.

Les conditions de filtrage régissant les conjonctions sont, selon Karttunen, de la même nature que celles régissant "si ...

alors".³ Une différence est là encore effectuée entre les cas où la présupposition remonte à la phrase entière et les cas où la présupposition n'appartient qu'à un des membres de la conjonction. Dans les premiers cas, la conjonction est symétrique, c'est-à-dire que les deux membres ne sont pas sémantiquement reliés entre eux alors que dans les deuxièmes cas les présuppositions sont filtrées et les conjonctions sont asymétriques c'est-à-dire qu'un lieu temporel ou de conséquence joint les deux membres de la conjonction.

En résumé, les filtres concernent les connecteurs de phrase qui laissent passer les présuppositions de la phrase enchâssée au niveau de la phrase entière moyennant certaines conditions, dont la principale étant que la présupposition ne soit pas sémantiquement impliquée par l'autre membre de la conjonction et utilisée comme une assertion.

C'est cependant le deuxième groupe de prédicats qui nous intéresse davantage et c'est sur ce point que l'étude de Kärntunen est plus originale car elle se démarque par rapport à celle de ses prédécesseurs en posant des conditions sur le blocage des présuppositions. Il existe des prédicats appelés "bouchons" ("plugs") par Kärntunen et dont la caractéristique est de bloquer les présuppositions contenues dans la phrase complétive. Cette catégorie regroupe des prédicats comme "ordonner, promettre" etc... dans leur

3- Id. p. 179.

usage non-performatif de même que les verbes dits déclaratifs comme "dire" "mentionner" etc... Ils ont en commun le fait de servir à rapporter des paroles ou des actes illocutoires. Nous reproduisons ci-dessous les exemples de l'auteur:⁴

- (7)a. Harry has promised Bill to introduce him to the present king of France.
- b. Sheila accuses Harry of beating his wife.
- c. Cecilia asked Fred to kiss her again.

Ces phrases, selon Karttunen, ne présupposeraient pas respectivement qu'il existe un roi de France, que Harry a battu sa femme, ni que Fred a déjà embrassé Cecilia, car le rapporteur n'a pas à être tenu responsable des présuppositions du locuteur original. Un locuteur peut rapporter qu'un acte de parole a eu lieu sans pour autant s'engager quant à la vérité des présuppositions contenues dans la complétive et associées au discours original.

"As I mentioned already in connection with (5), one can surely report that a certain illocutionary act has taken place without thereby committing oneself to the presuppositions of whatever was said on that occasion."

Karttunen (1973) p. 174.

4- Id. p. 174.

Le rapporteur ne peut ainsi être tenu responsable des suggestions émises par un autre locuteur lors d'un discours qu'il rapporte.

En d'autres termes, que la présupposition de la phrase complément soit vraie ou fausse n'influe pas sur la vérité de la phrase entière. Selon Karttunen, cette dernière peut être vraie (ou l'acte approprié) indépendamment de la valeur de vérité de la proposition complément. Il classe donc le phénomène du DI (discours indirect) comme appartenant à la catégorie des "bouchons": le prédicat bloque, ne tient pas compte des présuppositions des phrases compléments. Dans ce cas, la proposition de l'approche radicale présentée par Savin et Langendoen sur la somme des présuppositions comme règle de projection, se trouve contredite. De plus, il le rapproche du discours direct où là, le blocage des présuppositions est évident. Le non-engagement du rapporteur face aux paroles est plus visible dans cette forme du DR:

(12) Jean a dit à Louis: "Je t'ordonne de ne plus mettre les pieds sur mon gazon."

La responsabilité de la présupposition "Louis a déjà mis les pieds sur le gazon de Jean" est évidemment attribuée à Jean; en effet, le rapporteur peut être en désaccord avec cette présupposition et la

forme du discours direct marque justement la distance qu'il prend.

Karttunen remarque cependant une exception à la catégorie des "bouchons". Il s'agit des verbes employés performativement - c'est-à-dire, lorsque le verbe est au présent, que le sujet est un pronom de la première personne et que l'énoncé sert spécifiquement à produire un acte de parole-:

(13) Je t'ordonne de ne plus mettre les pieds sur mon
gazon.

Karttunen reconnaît que les verbes performatifs employés performativement ne se conforment pas au comportement présuppositionnel attribué à la catégorie des "bouchons" et laissent passer les présuppositions suggérées dans la phrase complément. L'explication en est que le sujet de la phrase matrice est le locuteur lui-même. Il serait plus adéquat, en conclut Karttunen, de classifier les performatifs employés performativement, dans la catégorie des "trous".

A cette exception est relié un problème à propos des énoncés du discours indirect à la première personne, dont Karttunen ne fait pas mention. Le verbe "ordonner" dans un DI à la première personne:

(14) Je lui ai demandé de ne plus mettre les pieds sur mon gazon.

domine une proposition complétive contenant la présupposition "il a déjà mis les pieds sur mon gazon". Nous ne voyons pas de raison de ne pas étendre l'argument proposé par Karttunen pour les performatifs à des énoncés comme ceux du DI à la première personne contenant des verbes employés non-performativement et de considérer que le rapporteur prend en charge les présuppositions de la phrase complétive. En effet, puisque le rapporteur est en même temps l'auteur de l'acte de parole rapporté, il pourrait être responsable à la fois des présuppositions émises lors de l'acte illocutoire d'ordonner et de celles émises en produisant l'assertion (13).⁵

- 5- On a tout lieu de croire que le discours indirect à la première personne se comporte différemment de celui à la troisième personne même au niveau de l'assertion. Lorsque l'énoncé comporte un discours indirect employé à la première personne, le rapporteur peut se dissocier et ne plus accepter ses croyances passées mais à l'aide d'un commentaire avec un VP au passé:

J'ai dit que Louise était arrivée à 8 heures mais je me suis trompé, elle est arrivée à 9 heures.

Il est intéressant de constater qu'un VP au présent, paraîtrait bizarre:

‡ J'ai dit que Louise était arrivée à 8 heures² mais je me trompe elle est arrivée à 9 heures.

alors que cela n'est pas le cas à la troisième personne, c'est-à-dire lorsque le rapporteur se dissocie des croyances d'un autre locuteur:

Il a dit que Louise était arrivée à 8 heures mais il se trompe, elle est arrivée à 9 heures.

Le VP au passé dans les commentaires assure que la réfutation des présuppositions pour le D.I. à la première personne ne peut se faire qu'à la condition de spécifier explicitement ou non une différence de temps avec le discours original (qui pourrait être paraphrasée par: j'ai dit x, mais maintenant { je dis } que y.)
{ je sais }

On peut déjà envisager que les présuppositions de la phrase complément ne seraient pas bloquées dans toutes les interprétations de l'énoncé du discours indirect, comme on devrait s'y attendre avec les "bouchons". Nous verrons dans la prochaine section que cette catégorie des bouchons demande à être considérablement nuancée à la lumière de faits nouveaux concernant le discours indirect.

2. LA TRANSPARENCE DES PRESUPPOSITIONS

Rendu à ce point de notre discussion, il apparaît évident que le problème des présuppositions dans le discours rapporté ne peut être traité comme une relation purement structurale entre la phrase complétive et la phrase matrice. Nous dirons que la notion de présupposition comporte essentiellement un aspect sémantique en tant qu'un type d'inférence liée aux croyances prétendues du locuteur. Et comme dans un énoncé du D.I., les présuppositions situées dans la complétive de S sont présumément les présuppositions du locuteur original, le problème de projection pour le discours indirect se pose comme suit: le rapporteur s'implique-t-il ou non face à la vérité de ces présuppositions?

Karttunen, comme nous l'avons vu, s'en tient à la relation entre les présuppositions et la structure de phrase d'une phrase complexe. Ce traitement des présuppositions sera critiqué par I. Bellert dans "On inferences and interpretation of natural language sentences" (1974). L'auteur qui traite les présuppositions comme un sous-ensemble d'inférences, soutient que les présuppositions, dans le cas des bouchons, ne sont pas complètement annulées. Sans aller jusqu'à dire que les présuppositions peuvent remonter jusqu'à la phrase matrice et être partagées par le rapporteur - possibilité que nous envisagerons ultérieurement - l'auteur propose qu'elles soient maintenues mais modifiées

en ce sens que les présuppositions constitueraient les "prétendues croyances" du sujet grammatical.⁶

Cette notion nous sera utile pour l'analyse des présuppositions dans le discours indirect en tant que partie intégrante de la représentation sémantique de l'énoncé.⁷ Les présuppositions du discours indirect représentent les croyances prétendues du locuteur original face auxquelles le rapporteur peut s'impliquer ou non. Elle est en accord avec la caractérisation de la présupposition que propose I. Bellert et à laquelle nous nous rallions:

- 6- La distinction entre les "croyances" et les "prétendues croyances" du locuteur, comme le fait I. Bellert (1974) p. 227 est nécessaire pour répondre à l'objection de L. Keenan qui veut définir la présupposition indépendamment des croyances:

"First, a speaker need not believe the presuppositions of what he is saying if he is speaking with intent to deceive, or speaking in jest, or if he simply does not understand very well what he is saying, even if he believes it."

E.L. Keenan (1971) p. 51.

- 7- cf I. Bellert (1973), O. Ducrot (1972).

"... they may be said to constitute a subset of all the consequences, namely, we can say that a consequence of a sentence S (strictly: of the use of S) is a presupposition only if:

(1^o) it contains the propositional attitudes BELIEVES,

(2^o) it is a consequence of an affirmative sentence S, as well as a consequence of the negation of S, of the corresponding question, order, etc."

Bellert (1973) p. 90.

Une telle caractérisation permet de relier les présuppositions aux croyances des locuteurs. Le DR doit être analysé à partir de la relation entre deux discours et le problème des présuppositions est rattaché précisément au rôle exact du rapporteur dans le discours indirect.⁸

8- Il est important de bien poser le problème de projection du discours indirect comme une relation entre deux discours et non dans les termes d'une relation entre la phrase matrice et la phrase complément, afin d'éviter la confusion suivante - que ne fait pas Karttunen dans "Presuppositions of Compound Sentences", mais que suggère son traitement de la présupposition. Prenons les énoncés suivants:

(1) Tous les enfants de Marie sont sages.

(2) Marie a des enfants.

(3) Jean a dit que tous les enfants de Marie son sages.

Au lieu de se demander si, alors que l'énoncé (1) produit par Jean comporte la présupposition (2), l'énoncé (3) produit par le rapporteur comporte aussi la présupposition (2), on pourrait être tenté de considérer isolément la complétive:

"... tous les enfants de Marie sont sages."

et de dire que, dans le monde factuel, cette proposition comporte la présupposition:

()

L'attitude propositionnelle du rapporteur doit intervenir dans la description des présuppositions pour la phrase du discours indirect. Ceci en vue de faire une différence entre les présuppositions qui sont sous la responsabilité exclusive du locuteur original (et dont la vérité n'est pas prise en charge par le rapporteur) et celles que le rapporteur prend en charge.

Certains phénomènes du discours rapporté, que nous verrons plus en détail, contredisent l'hypothèse de Karttunen voulant faire du verbe "dire" un "plug" absolu, car les présuppositions de la phrase

8- (suite)

"Marie a des enfants".

qui est possiblement bloquée dans la phrase matrice étant donné qu'elle ferait partie ou non du monde de Jean. Autrement dit, en regard de la complétive, la présupposition aurait un statut absolu et incontestable, tandis qu'en regard de la phrase matrice, elle aurait un statut relatif aux croyances du locuteur original. Il s'agit, selon nous, d'une fausse orientation du problème: il est essentiel de tenir compte des croyances du locuteur responsable de la phrase simple (comme(1)) et de les comparer aux croyances du rapporteur dans l'énoncé (3) qui l'enchaîne. L'énoncé(1) n'est pas exempt de locuteur, même s'il n'est pas inscrit explicitement dans la structure de surface; et la phrase complexe, qui provient de son enchaînement, sous le verbe "dire", comporte aussi un locuteur, appelé "rapporteur". Tout le problème dans cette phrase complexe est de voir si les prétendues présuppositions de "Jean" (ou du locuteur original), qui étaient les présuppositions de la phrase simple, pourraient être considérées comme les présuppositions de l'énoncé entier produit par le rapporteur.

complément S_1 peuvent, comme nous le verrons, devenir des présuppositions de la phrase entière et même doivent être considérées comme telles en présence de certaines configurations linguistiques. Il est essentiel selon nous de tenir compte de la dualité entre les croyances du rapporteur et celles du locuteur original autant au niveau présupposé qu'au niveau asserté de l'énoncé. Nous dirons qu'un rapporteur peut s'impliquer quant à la vérité des présuppositions x , dans le D.I., et les présuppositions x reçoivent alors une interprétation transparente; le rapporteur peut aussi retransmettre sans s'impliquer les présuppositions x du locuteur original et ces dernières reçoivent alors une interprétation opaque, ce qui justifie le principe suivant:

Supposons une phrase du discours indirect ayant la configuration suivante:

S_1 { V dire ... S_1 { F_x } } où F = focus et x = présupposition, la présupposition peut être soit sous la responsabilité exclusive du locuteur original et recevoir une interprétation opaque, soit prise en charge par le rapporteur, c'est-à-dire liée sémantiquement au noeud supérieur S_1 , et recevoir une interprétation transparente.⁹

Afin de démontrer qu'une lecture transparente des présuppositions est possible avec des phrases comportant un discours indirect,

9 - On dit d'un constituant ou d'une proposition dans la phrase du discours cité qu'il est lié sémantiquement à la phrase matrice s'il est transparent comme la phrase matrice du discours indirect qui comporte les commentaires du rapporteur.

nous étudierons le fonctionnement de différents types de présuppositions dans ces énoncés: les présuppositions d'existence, les présuppositions contenues dans la complétive des verbes factitifs comme "regretter", et liées au subordonnant "étant donné", finalement, les présuppositions entraînées par un accent contrastif ou une mise en focus dans les phrases clivées.

Prenons d'abord le cas des présuppositions d'existence. Ces présuppositions concernent plus particulièrement les NP d'un énoncé à propos desquels on suppose l'existence du référent. On utilise ces présuppositions couramment dans tout discours bien formé et qui est conforme au principe de coopération de Grice qui régit toute conversation. De la même façon que l'assertion:

(15) Jean n'arrête pas de prendre des valiums.

présuppose l'existence de Jean, l'assertion:

(16) Louis m'a dit que Jean n'arrêtait pas de prendre des valiums.

en présuppose aussi l'existence. Si la proposition sur l'existence de Jean peut être attribuée au locuteur original (qui est à l'origine de la prédication (15)), elle peut être prise en charge, selon nous,

par le rapporteur, d'autant plus que ce dernier est le responsable de l'acte d'énonciation et a le choix, dans une interprétation transparente, de proposer sa propre description définie. Nous disons, en effet, que dans un énoncé contenant un D.I., le rapporteur peut présupposer l'existence des référents des NP contenus dans la phrase enchâssée S_1 et que les présuppositions reçoivent alors une interprétation transparente. Prenons un exemple de D.I. où le NP est transparent: le locuteur original aurait prononcé le discours (17) retransmis possiblement par le rapporteur en (18):

(17) Le vendeur de journaux n'arrête pas de prendre des valiums.

(18) Louis m'a dit que Jean n'arrêtait pas de prendre des valiums.

il est clair que le rapporteur partage la présupposition d'existence et dans ces cas, l'équivalence entre deux descriptions, à plus forte raison si le locuteur original ne sait pas que Jean est le vendeur de journaux.

Un autre argument sémantique peut être avancé en faveur de notre hypothèse. Le rapporteur d'un discours est présument d'accord avec les présuppositions d'existence faites par un locuteur I , à moins

de contester explicitement les présuppositions. Ainsi le rapport de parole doit être suivi d'une indication comme quoi le rapporteur ne partage pas les présuppositions du locuteur original, sans quoi on lui attribuera la prise en charge des présuppositions. En effet, imaginons une situation où il est connu du rapporteur et du locuteur original que ce dernier n'a pas d'enfants, le rapporteur ne pourra produire l'énoncé:

(19) Jacques m'a dit que tes enfants étaient très beaux.

sans entraîner une réaction du locuteur original, qui serait possiblement la suivante:

(20) Comment "mes enfants"? Tu sais très bien que je n'ai pas d'enfant!

En effet, la réaction porterait non pas seulement sur les croyances de Jacques mais possiblement sur celles présupposées du rapporteur. Toute ambiguïté sur les croyances du rapporteur serait dissipée par un énoncé comme:

(21) Jacques délire: il pense que tu as des enfants et il a dit qu'ils étaient très beaux.

En d'autres termes, pour ce qui est des présuppositions d'existence, le rapporteur doit expliciter dans l'énoncé contenant un discours indirect un non partage des croyances avec le locuteur-original. Ces arguments nous semblent suffisamment convaincants pour conclure à la possibilité de transparence, c'est-à-dire de prise en charge par le rapporteur, des présuppositions d'existence.

Il existe d'autres types de présuppositions liées à l'emploi dans l'énoncé d'un morphème ou d'une construction syntaxique. Nous retenons les présuppositions entraînées par l'emploi des verbes factitifs comme "regretter" et l'emploi du subordonnant "étant donné:

(22) Jean a dit qu'il regrettait que Louis soit parti.

(23) Babette a dit qu'étant donné que les restaurants sont fermés le lundi, elle nous invite tous chez elle.

Les propositions qui sont soulignées ci-dessus, sont présupposées non seulement par le locuteur original - en l'occurrence, Jean, Babette - mais peuvent l'être aussi par le rapporteur.

Lorsque le rapporteur manifeste son accord face à la vérité de l'assertion entière au moyen d'un commentaire prolongeant le dis-

cours cité, comme dans les exemples ci-dessous:

(24) Jean a dit qu'il regrettait que Louis soit parti
et c'est vrai.

(25) Babette a dit qu'étant donné que les restaurants sont
fermés le lundi, elle nous invite tous chez elle, et
c'est bien vrai!

cet accord ne peut être compris que comme incluant les présuppositions.
Mais le désaccord du rapporteur ne peut être compris que comme portant
sur la partie assertée de l'énoncé, laissant intactes les présuppositions.
Ainsi, par:

(26) Jean a dit qu'il regrettait que Louis soit parti, mais
ce n'est pas vrai, il ne le regrette pas.

le rapporteur s'implique toujours face à la vérité de la présupposition
"Louis est parti" ce qui confirme la possibilité de transparence de ces
dernières dans le discours indirect.

D'autre part, l'argument sémantique de la contestation explicite des
présuppositions vaut aussi pour ce type de présuppositions. Admettons
que le rapporteur et l'auditeur sachent que les présuppositions "Louis

est parti" et "les restaurants sont fermés le lundi sont fausses, elles seront" possiblement interprétées dans les rapports de parole (22) et (23) comme celles du rapporteur et éventuellement contestées par:

(27) Comment? mais tu sais bien que Louis n'est pas parti.

(28) Comment? mais tu sais bien que les restaurants ne sont pas fermés aujourd'hui!

à moins que le rapporteur n'explique le non-partage des présuppositions en ajoutant respectivement aux énoncés (22) et (23): "... mais il se trompe, Louis n'est pas parti", "... mais elle se trompe, les restaurants ne sont pas fermés".

Un autre élément souligne la participation possible du rapporteur aux présuppositions émises dans le discours rapporté: c'est l'emploi du subordonnant "que" ou "si" après le verbe factitif "savoir" dépendant uniquement des croyances du sujet de l'énonciation (ou du rapporteur). J.C. Milner dit à propos des énoncés:

(8.42) (a) Jean ne sait pas que Pierre vient.

(b) Jean ne sait pas si Pierre vient.¹⁰

10- L'exemple est de J.-C. Milner, p. 339.

"La différence entre (a) et (b), dans les deux cas, réside uniquement en ceci que le sujet de l'énonciation, au moment où il parle, sait dans les exemples (a) que Pierre vient, et qu'il ignore en (b) si Pierre vient ou non, le savoir du sujet grammatical restant le même dans les deux types."

J.-C. Milner (1978) p. 339.

Ces observations valent pour l'enchâssement de ces énoncés avec le verbe "dire":

(29) Jean a dit qu'il ne savait pas que Pierre venait.

(30) Jean a dit qu'il ne savait pas si Pierre venait.

Dans une lecture de ces énoncés du discours rapporté, le rapporteur présuppose que Pierre vient en (29) et affirme que Jean a dit qu'il ne le savait pas, tandis qu'en (30), il ne présuppose pas la venue de Pierre et affirme l'ignorance de Jean à ce sujet. La comparaison entre l'énoncé du type (29) comportant un subordonnant "que" et l'énoncé comme (30) comportant un subordonnant "si" met bien en évidence la participation possible du rapporteur aux présuppositions. Ceci permet de conclure que dans certains contextes comme les verbes factitifs, les présuppositions de la phrase complétive S_1 peuvent remonter et devenir des présuppositions de la phrase entière.

Les phrases clivées et celles comportant un accent contrastif produisent aussi des présuppositions. La portion de la phrase qui n'est pas l'élément du focus ou portant l'accent contrastif (soulignée ci-dessous) est intégrée à la partie dite présupposée de la phrase.¹¹

(31) Jean a dit que c'était Paul qui avait volé mon portefeuille.

(32) Babette a dit que LOUISE venait à la fête.

Il ne serait pas correct pour le rapporteur de rétransmettre ces énoncés sous cette forme s'il n'avait pas la prétendue croyance que, respectivement, quelqu'un avait volé son portefeuille, qu'il y avait une fête à laquelle quelqu'un était attendu.

En effet, en niant les présuppositions, on produirait un énoncé sinon contradictoire du moins bizarre.

(33) ± Jean a dit que c'était Paul qui avait volé mon portefeuille, mais mon portefeuille n'avait pas été volé.

¹¹- Jackendoff (1972) à partir de la page 229 fait une analyse détaillée de la présupposition dans ce type de construction.

- (34) † Babette a dit que LOUISE venait à la fête, mais
il n'y a pas de fête.

Puisque le rapporteur a le choix par le D.I. de la structure du message à retransmettre, il est plus normal lorsqu'il rapporte un énoncé de ce type dont il ne partage pas les présuppositions, de ne pas utiliser la forme de la phrase clivée et l'accent contrastif:

- (35) Jean a dit que Paul avait volé mon portefeuille, mais
mon portefeuille n'avait pas été volé.

- (36) Babette a dit que Louise venait à la fête, mais il n'y
a pas de fête.

Ceci constitue un argument en faveur de notre thèse du partage possible des présuppositions par le rapporteur. Dans le cas des phrases clivées et de l'accent contrastif, le rapporteur doit s'impliquer face à la vérité des présuppositions et, en cas de réfutation de l'énoncé par le rapporteur, les présuppositions ne sont pas niées à moins d'entraîner la bizarrerie de l'énoncé, comme nous l'avons vu plus haut. L'occurrence de ces configurations linguistiques dans la phrase du discours indirect sélectionne donc l'interprétation transparente des présuppositions.

En résumé, une étude plus détaillée de l'énoncé avec un discours indirect comportant des présuppositions révèle, que dans plusieurs types de constructions, ces dernières peuvent être interprétées comme appartenant non seulement au discours du locuteur original mais aussi à celui du rapporteur. Cela signifierait pour employer la terminologie de Karttunen, en termes de structure de phrase, que les présuppositions passent de la complétive du D.I. à la phrase matrice. Nous avons surtout utilisé les arguments sémantiques suivants: l'explicitation obligatoire du non-partage des présuppositions, la transparence de la phrase entière du discours cité ou d'une proposition à laquelle est rattachée la présupposition et, dans certains cas, la bizarrerie sinon la contradiction entraînée par la négation des présuppositions.

Ajoutons un fait intéressant pour notre propos. Une proposition x présupposée dans le rapport de parole peut très bien ne pas avoir, à l'origine, dans le discours original, le statut d'une présupposition. Ce statut lui serait conféré lors du rapport de parole. En effet, le rapporteur ne commet pas d'infraction en faisant d'une information assertée dans le discours original, une information présupposée dans l'énoncé du discours rapporté: cela fait partie des possibilités de restructuration de l'énoncé original caractéristique

du discours indirect.¹² On peut supposer que l'énoncé suivant:

(37) Paul a remis la clé du garage à Jean.

pourrait très bien, dans le contexte approprié, être retransmis par:

(38) Louis a dit que c'est Paul qui a remis la clé du garage à Jean.

Par l'utilisation de la phrase clivée dans le D.I., le rapporteur est responsable de la mise en focus de "Paul" et de la création, par le fait même, de la présupposition "quelqu'un a remis la clé du garage à Jean".¹³ Dans ce contexte qui dépasse le simple niveau de la phrase, la présupposition est forcément transparente. Le rapporteur paraphrase le discours original et adapte l'information à retransmettre aux exigences, à l'argumentation de son texte: on peut supposer par l'utilisation de la phrase clivée, que la proposition "quelqu'un a remis la clé du garage à Jean" est partagée par le rapporteur et son

12- Ce fait n'est pas étonnant quand on pense que l'énoncé du D.I. se situe dans un texte plus large, celui du rapporteur et que la différence de niveau implicite/explicite ou présupposé/asserté se fait selon les besoins de son argumentation et la progression de son discours.

13- Ou encore pour employer les concepts de O. Ducrot (1971) on pourrait dire que le rapporteur est responsable dans certains contextes de l'acte de présupposer.

son auditeur. - En considérant la relation entre deux textes, on voit qu'il est tout à fait possible que le rapporteur prenne en charge les présuppositions de la complétive puisqu'il existe des contextes où la présupposition n'est pas produite dans le discours original mais possède ce statut seulement dans le discours du rapporteur.

3. CONCLUSION: L'AMBIGUITE PRESUPPOSITIONNELLE

Nous avons tenté de montrer qu'il est possible pour le rapporteur de s'engager face aux présuppositions contenues dans la complétive. Mais, il ne s'agit pas là d'un phénomène conversationnel, variable selon les contextes et les situations. L'engagement du rapporteur face aux présuppositions est marqué dans la phrase par la présence de certaines configurations telles que le focus, l'accent contrastif, comme nous l'avons vu. Bien sûr, cette possibilité peut être expliquée pragmatiquement mais elle ne relève pas de propriétés générales d'un texte comme la pertinence ou la cohérence mais plutôt de propriétés spécifiques du discours rapporté. Nous nous attarderons maintenant à développer ce point.

Grice dans l'élaboration des règles régissant toute conversation, a proposé qu'une maxime de pertinence devait être respectée.¹⁴ La pertinence est un concept bien vague et difficile à définir: nous dirons simplement que cette maxime est nécessaire dans un échange en permettant l'"à-propos". Cette maxime expliquerait par exemple, qu'il existe un lien entre la question et la réponse. Quant à la notion très voisine de "cohérence", principalement développée par I. Bellert, elle se caractérise par la répétition et la superposition des propositions d'un texte.

14- cf H.P. Grice (1975) "Logic and conversation".

"Some propositions may belong simultaneously to the set of propositions expressed or implied by the preceding context, S_1, \dots, S_{1-1} , that is, those that can be accepted in the modal frames: "I assume that you know...", as well as to the set of propositions expressed or implied by the utterance S_1 ."

I. Bellert (1970) p. 361.

Cette notion, relative au texte, ne recouvre pas non plus le phénomène de partage des présuppositions par le rapporteur. Prenons l'exemple suivant de dialogue:

- (34) - Louis aime parler des astronautes.
 - Ah! oui. Il a dit hier qu'étant donné que les astronautes de SS-3 étaient disparus, il allait se porter à leur recherche.

La réaction du deuxième locuteur qui rapporte un discours de Louis sur les astronautes respecte la pertinence. Le sujet de conversation favori de Louis est le lien de l'échange entre ces deux locuteurs. Ils respectent aussi une condition minimale de cohérence par la répétition du focus "les astronautes". Mais ces conditions de base pour un échange réussi sont trop générales pour rendre compte du partage des présuppositions par le rapporteur, et d'une lecture transparente de "les astronautes de SS-3 sont disparus". De plus, même dans le cas où les présuppositions seraient explicitement non partagées par le rapporteur:

(35) - Ah! oui. Il a dit hier qu'étant donné que les astronautes de SS-3 étaient disparus, il allait se porter à leur recherche, mais il est complètement fou car les astronautes de SS-3 ne sont pas portés disparus!!

Les conditions minimales de pertinence et de cohérence, sont tout de même remplies. Cela vaut aussi pour les présuppositions d'existence du DR, que le rapporteur peut nier"... mais il est fou car ces astronautes n'existent pas" tout en respectant les conditions de pertinence et de cohérence. La condition de cohérence du texte et le partage possible des présuppositions dans le D.I. constituent donc deux phénomènes indépendants. Ceci nous amène à conclure que le phénomène des présuppositions dans le discours indirect n'est pas explicable conversationnellement et doit être traité à part des propriétés du texte.

Nous considérons le partage possible des présuppositions comme relevant de la spécificité même du discours indirect en tant que texte du locuteur original enchâssé dans le discours du rapporteur. De la même façon que le point de vue du rapporteur peut porter sur certains constituants ou propositions rapportés dont il assume alors la vérité, il peut aussi porter sur les présuppositions de S_1 .

L'affirmation de la possibilité de partage des présuppositions par le rapporteur fait un tout cohérent avec l'affirmation plus générale de la possibilité d'interprétation transparente du D.I.

En conclusion, certaines configurations linguistiques que nous avons vues font ressortir le fait que le rapporteur partage les présuppositions du locuteur original, et, plus généralement, il existe une possibilité d'interprétation transparente des présuppositions dans le discours indirect. Nous dirons donc que les présuppositions de la phrase complétive peuvent être ambiguës entre une interprétation opaque et une interprétation transparente. Le principe du partage possible des présuppositions dans le D.I. devrait être intégré à sa représentation sémantique. Les règles générales sur le point de vue pourraient prendre en considération le partage ou non des présuppositions.¹⁵

Il est clair que lorsque le rapporteur s'implique face à la vérité de la phrase entière S , y compris la proposition S_1 contenant le discours cité, il est aussi responsable des présuppositions. Ainsi, une règle sur la transparence de la phrase entière S rendrait compte, par le fait même, de la transparence des présuppositions dans cette même phrase.¹⁶ Dans les cas où la proposition présupposée est ex-

15- Ces règles se dégagent du chapitre "Le point de vue" et seront formulées explicitement dans le chapitre Conclusion.

16- Des études plus poussées sur la présupposition devraient révéler les conditions d'opacité et de transparence de cette dernière.

primée dans la phrase et que la transparence porte exclusivement sur cette partie, une règle particulière devra alors intervenir. Nous avons vu le cas de la configuration des phrases clivées qui sélectionnait la transparence de la présupposition; la règle suivante devra figurer dans la représentation sémantique du D.I:

Si la phrase complément S_1 a la configuration d'une phrase clivée "c'est ... qu ... P ...", alors P doit recevoir une interprétation transparente.

En résumé, contrairement à l'hypothèse de Karttunen, les présuppositions contenues dans un énoncé du DI doivent être considérées comme des présuppositions de la phrase entière dans les cas d'interprétation transparente ce qui ne permet pas de classifier le verbe "dire" comme un bouchon absolu. Nous avons vu qu'il est plus juste de considérer les présuppositions du DI comme établissant une relation entre deux discours inscrite à l'intérieur même de la phrase plutôt qu'une relation structurale entre la complétive et la phrase entière. Le rapporteur peut choisir de s'impliquer face à la vérité des présuppositions de S_1 ; en ce sens, les présuppositions sont susceptibles de recevoir soit une interprétation opaque, soit une interprétation transparente. Le partage des présuppositions constitue une marque supplémentaire du discours du rapporteur et de son rôle face au contenu propositionnel de la proposition complétive S_1 , renfermant le discours de I . De plus, au niveau de la relation de correspondance entre le discours original et le discours rapporté, nous avons vu que la forme même du discours indirect permettait au rapporteur non seulement de rapporter les présuppositions de I et de les partager, mais de conférer à une proposition le statut de présupposition. Nous verrons dans le prochain chapitre les conditions de bonne formation du discours indirect que l'on peut tirer à partir de la relation entre deux discours: le discours original et le discours rapporté.

CHAPITRE IV: LES CONDITIONS DE CORRESPONDANCE DU DISCOURS
RAPPORTE INDIRECT

CHAPITRE IV: LES CONDITIONS DE CORRESPONDANCE DU DISCOURS RAPPORTE
INDIRECT

1. LE PROBLEME

Nous voulons, dans ce chapitre, répondre à la question suivante: quelles sont les conditions sémantiques à respecter pour que l'énoncé comportant un discours indirect soit conforme à l'énoncé de départ, principalement lorsqu'il y a sélection et suppression d'information dans le D.I.?

Nous avons vu que le discours indirect, à la différence du discours direct, ne devait pas servir à retransmettre l'expression du discours original, sa forme, mais doit servir à retransmettre le "contenu sémantique" de l'énoncé de départ. Mais qu'appelle-t-on exactement le "contenu sémantique"?

Le rapporteur d'un énoncé de départ S'n'a pas à paraphraser le contenu intégral de cet énoncé. Il est en effet fréquent en utilisant le discours indirect que le rapporteur ne transmette pas toute l'information contenue dans l'énoncé de départ. Cela peut se manifester par la substitution d'un NP par un pronom indéfini:

- (1) a. Louise est venue me voir.
 b. Jean m'a dit que quelqu'un était venu le voir.

ou encore par l'omission d'un constituant ou d'une proposition.

- (2) a. Je ne suis pas allé magasiner parce qu'il y
 avait beaucoup de monde sur la rue Ste-Catherine.
 b. Jean m'a dit qu'il y avait beaucoup de monde sur
 la rue Ste-Catherine.

Si par le discours indirect, le rapporteur n'est pas tenu de retransmettre l'expression, la forme appartenant au discours original, il n'est pas tenu non plus d'en retransmettre toute l'information. On pourrait donc ajouter le principe suivant:

En utilisant une forme du type "X a dit que S'" pour rapporter l'énoncé S' d'un locuteur X, le rapporteur n'est pas tenu de retransmettre toute l'information contenue dans l'énoncé de départ S'.

Il reste maintenant à se demander quel type d'information il est permis de supprimer, et sur le plan linguistique, quelle proposition ou quel constituant on peut omettre pour que le rapport de

1- L'omission d'information peut aussi se situer au niveau d'un texte. Le rapporteur peut omettre plusieurs phrases.

parole respecte l'exigence de conformité sémantique avec l'énoncé de départ. C'est cette notion de "conformité" que nous voulons cerner et pour ce faire, nous étudierons le discours indirect en relation avec différentes structures comme certains types de verbes, les adverbess et les compléments prépositionnels, les quasi-quantificateurs, les propositions disjonctives, implicatives et conjonctives ainsi que les propositions relatives.

Notre but est de classer et d'expliquer les constituants et propositions qu'il est possible d'omettre dans le DI sans affecter la valeur de vérité de S' et de dégager les règles de correspondance de S, le discours rapporté, avec S', l'énoncé de départ. Nous montrerons:

1. quelle structure propositionnelle ou constituant peut être omis dans le discours rapporté S,
2. les conditions dans lesquelles une présupposition (ou implication conventionnelle) de S' peut être rapportée en S.

Voyons quelques concepts théoriques et le cadre dans lequel nous comptons mener cette analyse. Le type de constructions qui nous intéressent sont celles qui sont susceptibles de jouer un rôle sémantique.

tique essentiel dans la phrase originale et qui contribuent à sa valeur de vérité. La notion de condition de vérité, interprétée comme condition de correspondance avec le discours original, ou condition pour un rapport correct, s'avère indispensable. Nous verrons que certains propositions ou constituants peuvent être omis dans le rapport de parole S en préservant la valeur de vérité de l'énoncé de départ.

Afin de vérifier si le rapport de parole obtenu après effacement d'une proposition P ou d'un constituant Y est correct, nous utiliserons le test sémantique suivant:

"Admettons un énoncé du discours original S' dans lequel se trouve un constituant Y ou une proposition P, nous dirons que le rapport de parole "X a dit que Q" (où Q représente le discours original sans le constituant Y ou la proposition P) est correct s'il ne peut être suivi de "Ce n'est pas vrai, X n'a pas dit que Q, X a dit que S'".

La réaction de l'auditeur est à la base de ce test. Nous avons tous, de par notre compétence de la langue, une idée plus ou moins précise de ce qui constitue un rapport de parole correct, correspondant à la signification et aux croyances prétendues du locuteur original véhiculées par l'énoncé de départ. Etant donné ce fait, il est donc possible d'avancer que la majorité des locuteurs d'une langue auront des réactions semblables et prévisibles quant à la correspondance sémantique

d'un rapport de parole avec l'énoncé à rapporter. C'est à cette notion sémantique de condition de correspondance - mieux adaptée au discours rapporté que la notion de condition de vérité comme nous l'avons vu - que se réfère un rapport de parole "correct". D'un point de vue pragmatique, un rapport de parole sera dit "approprié" s'il satisfait aux conditions de conversation dans un contexte situationnel donné.

Cette question des conditions de correspondance pour un rapport correct n'a jamais fait l'objet d'une telle étude systématique dans les études linguistiques dont la plupart prennent pour acquise la différence du DR avec l'énoncé de départ sans tenter de l'analyser. A.M. Zwicky (1977) a fait l'ébauche des contraintes pragmatiques générales pour un discours rapporté approprié. Ces considérations devront être nuancées à la lumière des faits nouveaux que nous apportons et des définitions plus précises que nous utilisons pour les notions de présupposition et d'inférence. La présence de présuppositions, ou "implications conventionnelles", dans certaines complétives de l'énoncé S' nous amène à poser la question suivante: est-ce qu'un énoncé S, rapportant exclusivement une présupposition ou une implication conventionnelle de l'énoncé de départ S', constitue un rapport correct?² Les présuppositions de l'énoncé original peuvent être rapportées isolément dans la phrase du D.I moyennant certaines conditions que nous verrons, ce qui remet en question l'hypothèse de Zwicky.

2- Voir le chapitre précédent pour une caractérisation des notions de "présupposition" et "implication conventionnelle".

2 LES VERBES

2.1 Les verbes implicatifs

Karttunen (1973) regroupe dans cette classe les verbes comme "parvenir à", "se soucier de", "réussir à", "se donner la peine de" etc... qui, lorsque l'assertion est positive, impliquent que le complément est vrai et lorsque l'assertion est négative, que le complément est faux. Pour reprendre l'exemple de Karttunen:

(3) Sheila didn't bother to come.

L'énoncé ci-dessus implique que "Sheila n'est pas venue", ce qui rend contradictoire l'énoncé:

(4) Sheila didn't bother to come, but she came nevertheless.³

Nous considérons les verbes implicatifs qui peuvent être construits avec une proposition complément en QUE ou une infinitive. La phrase constituée d'un verbe implicatif, implique la vérité de la proposition complément, ou la non vérité de cette proposition si la phrase matrice est affectée d'une négation. Nous montrerons que l'omission de la phrase matrice contenant un verbe implicatif est possible

3- cf Karttunen (1973) p. 62.

lors d'un rapport de parole, ce qui équivaut pour le rapporteur à retransmettre ce qu'on a souvent appelé présupposition de l'énoncé original.

Maintenant, voyons ce qui se passe avec le discours indirect. On peut très bien, au lieu de rapporter intégralement (3):

(5) Jean m'a dit que Sheila ne s'était pas donné la peine de venir.

le rapporter de la façon suivante:

(6) Jean m'a dit que Sheila n'était pas venue.

le test sémantique de la contestation du rapport de parole et que nous appellerons désormais le test "X n'a pas dit que ...", s'applique et démontre que le rapport de parole en (6) doit être accepté comme conforme au discours original:

(7) x Jean n'a pas dit que Sheila n'était pas venue, il a dit que Sheila ne s'était pas donné la peine de venir.

()

L'omission du verbe de PM de l'énoncé de départ et le rapport de la proposition complément Q contenant l'implication produit un rapport correct. Il ne s'agit pas bien sûr de montrer que la signification de (6) recouvre celle de (5) puisque le verbe ajoute des éléments de sens mais que (6) maintient la valeur de vérité de (3) et correspond aux croyances exprimées par le locuteur 1.

Prenons un verbe plus représentatif de la classe des implicatifs comme "réussir à". L'énoncé

(8) Bob a réussi à avoir des billets pour la représentation.

implique l'énoncé (9) et l'énoncé (10):

(9) Bob a eu des billets pour la représentation.

(10) Obtenir des billets pour la représentation, demande un effort pour Bob.

C'est-à-dire que le locuteur de (8) s'implique quant à la vérité de (9) et (10) de telle sorte qu'il serait contradictoire pour lui d'énoncer (8) et de nier n'importe lequel des deux autres énoncés.

Karttunen et Peters (1979), qui ont travaillé sur le verbe anglais "to manage", réserveraient cependant aux énoncés (9) et (10) des fonctions complètement différentes et se refusent de rallier les deux sous le terme trop général de "présupposition". Nous nous permettons d'ouvrir ici une parenthèse pour expliquer le point de vue de ces auteurs dont la caractérisation de la notion de présupposition en comparaison à celle des conditions de vérité sera très utile pour notre étude. Alors que l'énoncé (9) constitue les conditions de vérité de (8), l'énoncé (10) représente des "implications conventionnelles". La vérité de l'assertion contenue dans l'énoncé (8) dépend de la vérité de (9), à savoir que Bob a eu des billets pour la représentation. Quant à l'énoncé (10), il n'est pas asserté mais impliqué conventionnellement par (8) pour utiliser une formulation proposée originellement par Grice. Grice caractérise les implications conventionnelles à partir de deux propriétés: premièrement elles sont "détachables" en ce sens qu'une autre formulation de la phrase est possible qui ne donnerait pas lieu à une implication conventionnelle, et deuxièmement, elles ne sont pas "cancellables", c'est-à-dire que leur négation entraînerait un énoncé contradictoire. La différence entre les conditions de vérité et les implications conventionnelles peut se mesurer par les effets que leur fausseté peut produire dans la conversation: la fausseté de (10) provoquerait une réaction beaucoup moins forte sur l'auditoire que la fausseté de (9). On dirait

que le locuteur se trompe jusqu'à un certain point mais on lui accorderait le crédit pour autre chose.⁵ Cependant, la fausseté des conditions de vérité entraînerait, selon Karttunen et Peters, des critiques beaucoup plus fortes étant donné que le principal engagement du locuteur est faux. Deux principaux arguments sémantiques sont proposés comme tests à l'appui de cette différence que nous appliquerons à l'énoncé (8). Premièrement, l'enchâssement de l'énoncé (8):

(11) J'espère que Bob a réussi à obtenir des billets pour la représentation.

(12) J'espère que Bob a eu des billets pour la représentation.

porte principalement sur les conditions de vérité, c'est-à-dire que la signification du verbe "espérer" concerne la proposition (9) "Bob a eu des billets pour la représentation", de telle sorte que (11) et (12) représentent des énoncés équivalents. Deuxièmement, lorsque l'énoncé est inséré dans la construction implicative "if... then", non-réelle ("counterfactual" ou "subjunctive conditional") comme en (13):

5- cf Karttunen et Peters (1979) p. 12.

- (13) Si Bob a réussi à avoir des billets pour la représentation, je le félicite.

L'implication contenue dans l'antécédent n'est pas fausse. Malgré le fait que dans ce type de proposition hypothétique, le locuteur ne soit pas certain de la vérité de la proposition contenue dans l'antécédent, les implications conventionnelles sont maintenues, ce qui fait que le locuteur implique que "obtenir des billets pour la représentation demande un effort pour Bob".

Cette analyse vaut aussi pour un verbe comme "oublier de" que Karttunen (1973) classifie comme un implicatif-négatif, impliquant que son complément est faux, de même que pour "empêcher" un si-verbe négatif. Enchâssés,

- ✓ (14) Louise a oublié de te remettre la lettre.

- (15) Louise a empêché Marie d'aller à la pharmacie.

- (16) Je constate que Louise a oublié de te remettre la lettre.

- (17) Je sais que Louise a empêché Marie d'aller à la pharmacie.

ces verbes maintiennent l'information contenue dans le complément affecté d'une négation ce qui en fait des conditions de vérité pour la phrase entière. Le rapport de parole du complément après l'omission du verbe est correct, comme en témoignent:

(18) Jean m'a dit que Louise ne lui a pas remis la lettre.

(19) Jean m'a dit que Marie n'était pas allée à la pharmacie.

En résumé, le rapport de parole après omission des verbes implicatifs est correct. Le rapporteur retransmet par cette modification au discours original, les conditions de vérité de ce dernier.

Nous proposons la règle suivante:

- Règle de correspondance I: les verbes implicatifs

Lorsqu'un énoncé de départ S' comporte une phrase matrice PM constituée d'un verbe implicatif, positif ou négatif, et d'une phrase complément Q, le rapport de parole S peut omettre le verbe implicatif positif et le verbe implicatif négatif, si dans ce dernier cas, la phrase complément Q est accompagnée d'une négation.⁶

6- Il est à noter que "phrase complément" est un terme général incluant autant les propositions infinitives que les propositions complétives.

2.2. Les verbes factitifs

Les verbes factitifs ont été identifiés comme tels du point de vue de leur condition de vérité, par P. et C. Kiparski dans leur article intitulé "Fact". Certaines caractéristiques syntaxiques les différencient; par exemple, la phrase-complément ("sentential complement") peut commencer par "le fait que" et la caractéristique sémantique essentielle est la suivante:

"All predicates which behave syntactically as factives have this semantic property: the speaker presupposes that the embedded clause expresses a true proposition, and makes some assertion about that proposition".

C. et P. Kiparsky (1971) page 348.

Voyons voir si un énoncé S peut rapporter seulement la phrase complément Q dans un énoncé original contenant un verbe factitif.

Quel est le statut de cette phrase complément? En s'inspirant de la distinction faite par Karttunen et Peters (1979) entre les implications conventionnelles et les conditions de vérité, nous dirons qu'un énoncé:

(20) Louise regrette que sa mère soit malade.

possède comme implication conventionnelle le fait que la mère de Louise soit malade. Pour vérifier cette affirmation, ayons recours

aux tests proposés par les auteurs. D'abord, avec l'utilisation de la proposition hypothétique non réelle, le locuteur s'implique normalement face à la vérité des implications conventionnelles. C'est précisément ce que l'on observe avec l'énoncé suivant:

(21) Si Jean regrette que sa mère soit malade, alors je suis content.

dans lequel le locuteur tient pour vrai la proposition "la mère de Jean est malade". D'autre part, l'enchâssement de l'énoncé avec "regretter" prédit correctement que le verbe qui enchâsse porte sur les conditions de vérité et non sur l'implication conventionnelle:

(22) J'ai remarqué que Jean regrettait que sa mère soit malade.

Etant donné que le verbe "remarquer" ne porte pas sur la proposition "la mère de Jean est malade", on peut en déduire que cette dernière est une implication conventionnelle.

Est-il possible de ne rapporter que l'implication conventionnelle d'un énoncé de départ contenant un verbe factitif? Nous dirons qu'en effet, l'énoncé

(23) Louise m'a dit que sa mère était malade. |

constitue un rapport correct de l'énoncé produit par Louise:

(24) Je regrette que ma mère soit malade.

en dépit du fait qu'un tel rapport de parole n'épuise pas toute l'information contenue dans l'énoncé de départ et que l'information préférentiellement dominante est que "Louise regrette x" et cette proposition n'est pas rapportée par (23). Nous tenterons de justifier cette règle:

Règle de correspondance II: les verbes factitifs.

Lorsqu'un énoncé de départ S' comporte une phrase matrice PM contenant un verbe factitif et une phrase complément Q, le rapport de parole S peut omettre PM pour ne rapporter que Q.

Avant d'aller plus loin, il faut définir ce que nous entendons par une proposition "dominante". Nous utilisons la notion de dominance sémantique, à la suite de N. Erteschik (1973) pour désigner les éléments de la phrase S qui font partie du message que le locuteur veut spécifiquement communiquer par son énonciation.

L'auteur en propose la définition suivante:

"Dominance: A constituent C of a sentence S is dominant in S if and only if the speaker intends to direct the attention of his hearers to the intension of C by uttering S."

Erteschik (1979) p. 443.

La dominance sémantique, bien que définie pragmatiquement par Erteschik, repose sur des critères formels et a fait l'objet d'études systématiques. Cette notion est très proche de celle du "Focus". Le Focus a été défini par Chomsky (1972) comme coïncidant avec l'accent d'insistance de la phrase. Des travaux de Jackendoff (1972) et Guéron (1978) ont nuancé et précisé cette définition. Ces auteurs proposent ainsi que l'on identifie comme focus l'élément qui est dans le champ de la négation de la phrase, qui porte l'accentuation normale de la phrase et qui est relié à des particules comme "aussi"⁷. Jusqu'à présent, la notion de dominance a été utilisée plutôt en ce qui concerne les propositions tandis que la notion de focus a été appliquée pour le constituant, nous nous en tiendrons à cet usage.

La particularité d'un énoncé comportant un verbe factitif est associée dans les études linguistiques à deux phénomènes liés, la présupposition et la dominance. La phrase enchâssée Q est habi-

7 - J. Guéron, p. 15.

tuellement interprétée comme présupposée et non dominante ce dont démoigne le fait que cette question porte sur le verbe "regretter" et non sur Q.

(25) Est-ce que Louise regrette que sa mère soit malade?

La réticence que nous avons remarquée chez certains locuteurs à accepter (23) comme un rapport de parole correct est intuitivement liée à ces deux notions. Le rapport de parole (23) avec "dire" semble impliquer que la proposition "ma mère est malade" a fait l'objet, dans S', d'une communication intentionnelle et spécifique alors qu'en fait, en tant qu'implication conventionnelle de S', elle n'était pas assertée mais présupposée et en conséquence, non dominante. Si l'énoncé (23) apparaît bizarre c'est donc à cause de ce conflit entre la proposition implicite par rapport à la proposition explicite qui constitue la différence entre la présupposition et l'assertion et entre une proposition non dominante en S' qui est vue comme dominante lorsque rapportée en S.

En est-il de même pour tous les verbes factitifs? Nous avons remarqué que certains verbes factitifs comme "réaliser" ou "savoir" peuvent être omis beaucoup plus facilement dans S' qu'un verbe comme "regretter". Imaginons le contexte suivant qui favorise la dominance

de la phrase complément:

- (26) a. Sais-tu si les magasins sont fermés ce soir?
 b. Je sais que Eaton est fermé le mercredi soir.

pourra être rapporté par:

- (27) Lise m'a dit que Eaton était fermé le mercredi soir.

Comment se fait-il que dans ce cas le rapport de parole, par omission du verbe, n'opère pas une réduction d'information?

Des verbes comme "savoir", "réaliser", "découvrir", "noter", "remarquer", dont les propriétés ont été étudiées par Karttunen (1971) et Hooper (1975) à sa suite, sont appelés "semi-factitifs". En plus de leurs propriétés syntaxiques différentes, ils se caractérisent, par opposition aux vrais factitifs ("true factive") par le fait qu'on leur attribue deux interprétations, l'une dans laquelle la vérité du complément n'est pas présupposée (ou impliquée) au niveau de la phrase entière et l'autre dans laquelle elle est présupposée. Pour reprendre l'exemple de Karttunen:

Did you { learn
 find out
 discover } that you had not told the truth?⁹

⁹ - Cité par Erteschik, p. 20.

de la phrase complément de "learn, find out; discover" peut ou non présupposer la vérité du complément; dans l'interprétation où le locuteur ne la présuppose pas, ce dernier cherche à savoir, par la question, si l'auditeur a dit ou non la vérité. Dans cette interprétation, la question porte sur la phrase matrice.¹⁰

Même si le verbe "regretter" est le plus souvent et naturellement interprété comme présentant la phrase matrice comme dominante, on trouve des contextes où c'est la phrase complément qui est dominante comme le souligne Erteschik:

(24) Harvard regrets that children cannot be accommodated.

Voici notre exemple:

(28) Je regrette beaucoup que ma mère soit malade. A cause de cela, je ne pourrai aller faire du ski.

(29) Louise m'a dit que sa mère était malade et qu'elle ne pourrait venir faire du ski.

Une étude plus poussée montre en effet que rien ne s'oppose à ce qu'une implication conventionnelle dans l'énoncé de départ conte-

10 - Voir Hooper, p. 115,

nant le verbe "regretter" ne soit assertée dans le rapport de parole

(30) Louise a dit que sa mère était malade et qu'elle le regrettait.

Le rapport de parole où les deux propositions sont conjointes ne fait pas problème en comparaison avec le rapport de parole (23) que nous reproduisons ici:

(23) Louise a dit que sa mère était malade.

C'est l'omission d'une information à savoir "Louise regrette x" qui était possiblement dominante dans l'énoncé de départ et conséquemment faisait l'objet spécifique de la prise de parole qui est à l'origine du jugement défavorable à l'égard de (23). En d'autres termes, dans les contextes où le rapport de parole (23) est interprété comme "Louise a dit principalement Q", (c'est-à-dire dans le sens fort du verbe "dire") l'énoncé du discours rapporté sera inapproprié tandis que si (23) est interprété comme "Louise a exprimé sa croyance face à Q" (c'est-à-dire le sens faible du verbe "dire") alors il sera approprié. Dans ces derniers contextes le rapporteur ne sera pas perçu comme rapportant la position de dominance de la proposition de l'énoncé de départ.

Certains contextes situationnels ou linguistiques favorisent l'interprétation où Q est la proposition dominante de l'énoncé de départ et rapportée en S. C'est le cas du contexte linguistique suivant:

- Qu'est-ce que t'a dit Louise au juste?

où il serait inapproprié de répondre (23) qui omet l'information dominante dans S', qui constitue aussi l'information nouvelle.

Bref, il est nécessaire de formuler la condition pragmatique suivante, propre au discours rapporté:

Supposons la proposition Q impliquée conventionnellement dans l'énoncé S' et dominante dans le rapport de parole S, ce dernier sera approprié dans les contextes favorisant l'interprétation "X a exprimé sa croyance face à Q", c'est-à-dire ceux qui ne demandent pas un rapport de la position de dominance de Q.

D'autres conditions pragmatiques devront aussi être respectées pour que le rapport de parole (23) soit approprié. Ainsi, l'information qu'il diffuse devra être pertinente et contribuer au progrès de la conversation, le message devra être suffisamment informatif pour que son emploi soit compris par l'auditeur...etc. Mais contrairement à la condition pragmatique formulée ci-dessus, elles ne sont pas propres au discours rapporté et conviennent à tous les énoncés de la langue.

2.3 Verbes aspectuels

Voyons maintenant s'il est possible de réduire l'énoncé de départ en omettant les verbes dits aspectuels comme "commencer", "cesser", "continuer", "se réveiller", "changer" etc... Prenons les énoncés suivants:

(31) Alain commence à s'ennuyer.

(32) Jean a cessé de battre sa femme

desquels on conclut respectivement:

(33) Alain s'ennuie.

(34) Jean ne bat pas sa femme.

Les énoncés (31) et (32) peuvent être rapportés en omettant le verbe aspectuel de la phrase matrice pour ne rapporter que la phrase complètement contenant les conditions de vérité:

(37) Ma mère m'a dit qu'Alain s'ennuyait.

(38) Ma mère m'a dit que Jean ne bat pas sa femme.

Le test "X n'a pas dit que..." vérifie cela et démontre qu'il serait contradictoire pour un auditeur de nier ce rapport de parole pour ajouter dans la phrase complément les verbes "commencer" et "cesser"; bref de nier S constitué de Q (où Q = l'énoncé de départ S' sans le verbe aspectuel) pour asserter le rapport intégral de l'énoncé de départ S' constitué de PM et Q.

(39) x Ce n'est pas vrai, elle n'a pas dit qu'Alain s'ennuyait, elle a dit que Alain commençait à s'ennuyer.

(40) x Ce n'est pas vrai, elle n'a pas dit que Jean ne battait pas sa femme, elle a dit que Jean avait cessé de battre sa femme.

Ces rapports de parole en (37) et (38) de la proposition Q contenant les conditions de vérité sont parfaitement corrects. Par contre il ne serait pas correct de rapporter exclusivement les implications conventionnelles des énoncés (31) et (32), et le test témoigne du fait que la contestation de ces propositions n'entraînerait pas des phrases contradictoires:

(41) Ce n'est pas vrai, elle n'a pas dit que Alain ne s'ennuyait pas, elle a dit qu'il commençait à s'ennuyer.

- (42) Ce n'est pas vrai, elle n'a pas dit que Jean battait sa femme, elle a dit qu'il avait cessé de battre sa femme.

D'un point de vue pragmatique pour être appropriés, ces rapports de parole (37) et (38) après omission du verbe doivent cependant être produits dans des contextes où la maxime conversationnelle de Grice n'est pas violée sans quoi, ils seraient inappropriés; ce serait le cas dans le dialogue suivant:

- (43) Il paraît que Jean bat sa femme?

- (44) Non, ma mère me disait justement que Jean ne battait pas sa femme.

Si l'on considère les verbes aspectuels comme marquant un changement d'état, un passage de la situation A à la situation B, il y a des contextes comme ci-dessus où cette information est pertinente. Bref, ils sont appropriés si la maxime de pertinence est respectée. Il semble que cette condition pragmatique se répète toutes les fois qu'il y a omission d'information dans le rapport de parole. En conclusion, on peut dégager la règle sémantique suivante:

- Règle de correspondante III: les verbes aspectuels

Lorsqu'un énoncé de départ S' est constitué d'une phrase matrice PM contenant un verbe aspectuel et d'une phrase complément Q, contenant les conditions de vérité S', le rapport de parole S peut omettre PM pour ne rapporter que Q.

2.4. Les verbes modaux

Des verbes modaux comme "vouloir", "pouvoir", "devoir" sont généralement placés devant un VP et modifient la phrase entière. Ils jouent un rôle essentiel dans le calcul de la valeur de vérité d'un énoncé; on comprend facilement que leur omission lors d'une retransmission de parole entraîne automatiquement un rapport incorrect:

(45) Je peux boire beaucoup de café.

(46) x Elle nous a dit qu'elle buvait beaucoup de café.

(47) Jean doit être arrivé, à cette heure-ci.

(48) x Elle nous a dit que tu étais arrivé.

En effet, le locuteur] pourrait très bien avoir ajouté dans (45)

"... mais je n'en bois jamais beaucoup" sans produire un énoncé

contradictoire tandis que le même commentaire ajouté au rapport de parole (46) produirait un énoncé contradictoire:

(49) x Elle nous a dit qu'elle buvait beaucoup de café mais qu'elle n'en buvait jamais beaucoup.

Ceci s'explique par le fait que d'une proposition POUVOIR (x), je ne peux inférer (x) sans en changer la valeur de vérité. Nous pouvons dégager la règle de correspondance suivante:

Règle de correspondance: les verbes modaux

Supposons un énoncé de départ S' comportant un verbe modal Y, l'énoncé S le rapportant ne peut omettre Y pour ne rapporter que Q.

Le fonctionnement des verbes modaux pourrait être étendu à d'autres catégories syntaxiques comme celle des adjectifs "possible", "probable" qui suivent un verbe copule, par exemple, ou encore l'emploi du futur ou d'une particule négative. C'est ce que Jackendoff regroupe sous le terme des "opérateurs modaux" ("modal operators").¹¹ On remarque en effet que l'effacement de l'adjectif dans les énoncés du D.R. ne préserve pas la valeur de vérité de l'énoncé de départ:

(50) Il est possible que Louis vienne à la fête.

¹¹ - C'est ce regroupement que propose Jackendoff, p. 292.

(51) Jean m'a dit que Louis venait à la fête.

On pourrait énoncer une règle plus générale

règle de correspondance IV : les opérateurs modaux

Lorsqu'un énoncé de départ S' comporte un opérateur modal Y, affectant la proposition Q, le rapport de parole S ne peut omettre Y pour ne rapporter que Q.

2.5. Les cas d'omission par substitution

2.5.1. Les verbes de croyance

Parmi les verbes d'attitudes propositionnelles, nous retenons les verbes comme "croire", "penser", "soupçonner", "douter", "craindre", "trouver", suivis d'une complétive exprimant les croyances d'un locuteur 1.

Est-il possible pour un rapporteur R de transmettre la proposition contenue dans la complétive sans la phrase matrice PM, autrement dit, de substituer un verbe de parole comme "dire" à un verbe de croyance à la première personne?

On attribue généralement aux verbes de croyance deux sens distincts lorsqu'ils sont à la première personne. Le verbe "croire" par exemple peut constituer:

1. L'affirmation d'une croyance x ("accept the claim")

comme le souligne G. Green ou avoir le sens de:

2. "avoir comme opinion x" ("hold an opinion")¹²

Il en est de même pour "imaginer" qui peut posséder ce sens ainsi que "je crains que", "je pense que" que l'on peut regrouper dans la catégorie des "verbes de croyance" ("think-verbs") dont le rôle est de modaliser l'affirmation faite par le locuteur pour atténuer la force de l'assertion. Dans ce cas, l'omission du verbe n'est pas possible.

(52) J'imagine qu'on va le laisser crever dehors.

(53) Je crois que la terre n'est pas ronde.

(54) Je crains que Gaspard n'arrive avant le souper.

(55) Il a dit qu'on allait le laisser crever dehors.

(56) Il a dit que la terre n'est pas ronde.

12 - cf G. Green cité par Laurence Horn. On attribue seulement au sens "hold an opinion" la possibilité de NEG-RAISING.

(57) Il a dit que Gaspard arriverait avant le souper.

Les rapports de parole en (55) et (57) ne rendent pas le sens (1), qui est un sens atténué de l'affirmation, tandis que (56) qui est insatisfaisant pour la même raison, a pour conséquence de ne rapporter que l'interprétation (2.) de l'affirmation d'une croyance ("accept the claim"). Il est important du point de vue des conditions de vérité, de ne pas assimiler les énoncés qui constituent de véritables assertions et ceux qui sont l'expression d'une opinion.¹³

Il en est de même pour l'emploi impersonnel de "sembler", à partir d'un énoncé au présent comme:

(58) Il me semble que je suis revenu à 8 heures.

le rapporteur ne peut dire:

(59) Jean a dit qu'il était revenu à 8 heures.

sans changer la valeur de vérité de l'énoncé de départ car en (58), le locuteur n'asserte pas la vérité de la proposition complément.¹⁴

13 - Voir I. Bellert (1972), p. 101, qui souligne qu'un énoncé où le locuteur exprime son opinion ne peut être nié ou contredit comme c'est le cas pour un énoncé vraiment assertif.

14 - Voir Wilkinson R., "It seems", Linguistic Inquiry, 1971.

c. Il a dit que, d'après lui, cette voiture n'était pas sécuritaire.

Compte tenu de cette caractéristique des verbes de croyance, nous proposons la règle de correspondance suivante:

Règle de correspondance V: Les verbes de croyance et d'opinion

Lorsqu'un énoncé de départ S' est constitué d'une phrase matrice PM contenant un verbe à la première personne ou à la forme impersonnelle avec l'interprétation "avoir l'opinion" ainsi qu'une phrase complément, le rapport de parole S ne peut omettre PM, sans lui substituer un constituant avec un sens équivalent.

2.5.2. Les performatifs

Les verbes performatifs constituent une catégorie sémantique à part, comme l'a montré Austin. A la première personne et au présent de l'indicatif, ils servent par le fait même de leur énonciation à accomplir l'action décrite par le verbe. Ils sont les instruments des actes de langage comme "jurer", promettre, ordonner, remercier" etc.. Ces verbes sont "composés" à partir du verbe "dire" et comportent des éléments sémantiques supplémentaires qui en font des verbes plus complexes.¹⁶

16 - Barkai (1972) cité par Erteschik propose comme test pour distinguer les verbes primitifs sémantiquement de ceux qui ne le sont pas, la possibilité pour ces derniers, au participe passé de précéder le nom:

On comprend bien que les verbes performatifs se trouvant dans les énoncés de départ a. ci-dessous, puissent être substitués à dire dans le rapport de parole b. :

- (62) a. Je promets de venir.
b. Jean a dit qu'il viendrait.

- (63) a. Je l'accuse d'envoyer des lettres anonymes.
b. Il a dit que Jean envoyait des lettres anonymes.

(28) The muttered (shouted, whispered) words were uttered in a fit of anger.

(29)* The said words were uttered in a fit of anger.

Un test légèrement modifié s'applique en français pour les performatifs: en en faisant des compléments de nom, on peut dire "des mots d'ordre, de promesse etc...". Le test de Ross qui consiste à définir le verbe performatif à partir du verbe "dire" s'applique aussi:

Promettre, c'est dire.

* Dire, c'est promettre.

Nous proposons un autre test qui consisterait à pouvoir faire suivre le verbe du participe présent:

Il le lui a promis (ordonné, juré) en disant "x".

* Il le lui a dit en ordonnant (promettant, jurant) "x".

Cependant, des conditions supplémentaires doivent être formulées pour la substitution des exercitifs, cette catégorie de performatifs incluant l'ordre, la requête. Des substitutions peuvent s'opérer - pour passer d'un verbe plus spécifique comme "ordonner" à un verbe moins spécifique comme "dire" - mais à la condition de retransmettre dans le rapport de parole des marques de la force illocutoire de l'énoncé original. En effet, il y a des règles syntaxiques qui prévoient que les verbes d'ordre et de requête doivent être rapportés par "dire de" suivis d'une infinitive, tandis que les verbes interrogatifs ne sont retransmis que par le verbe "demander" suivi de "si". Bref, la substitution peut avoir lieu dans le cas des verbes expositifs et exercitifs, pour employer la terminologie de Austin, s'ils conservent dans le rapport de parole des marques de leur valeur illocutoire.

- (64) a. Je t'ordonne de venir.
 b. Il lui a dit de venir.
- (65) a. Je te demande s'il viendra?
 b. Il m'a demandé s'il venait.

D'autre part, certains actes de langage comme "baptiser, remercier, permettre" ne sont accomplis que si la spécification de l'acte est inscrite dans l'énoncé (soit par la retransmission du performatif même comme complément de "dire" soit par un autre élément

ayant une valeur sémantique équivalente), ce qui rend la substitution par le verbe "dire" insatisfaisante car elle risquerait d'engendrer un rapport de parole S incorrect comme c'est le cas en b.:

- (66) a. Je te permets d'aller jouer dehors.
 b. Sa mère lui a dit d'aller jouer dehors.

D'où la règle:

Règle de correspondance VI: les performatifs

Lorsqu'un énoncé de départ S' est constitué d'une phrase matrice PM contenant un verbe performatif employé performativement et une phrase complément Q, le rapport de parole peut substituer un verbe du type "dire" au performatif s'il est un expositif ou un exercitif et conserve des marques de sa force illocutoire.

2.5.3. Les verbes employés dans des actes indirects de parole

Le langage naturel permet cependant certains emplois des verbes modaux comme "pouvoir" dans des tournures, dites de politesse et dans lesquelles ils perdent leur signification littérale:

- (67) "Pouvez-vous me passer le sel?"

On retrouve dans des emplois similaires d'autres verbes ou tournures comme:

(58) "Auriez-vous l'obligeance de poster cette lettre?"

(59) "Seriez-vous assez gentille de fermer la porte?"

(60) "J'aimerais vous remercier pour le gentil cadeau".

Ils ont pour fonction, dirait Searle, d'accomplir des actes de langage indirect. Ces formules ne sont pas employées avec leur sens littéral et leur énonciation n'a pas pour but spécifique d'interroger dans (67), (68), (69) et d'asserter dans (70) mais d'accomplir les actes de requête, dans les trois premiers cas et de remercier dans le dernier. - Ces actes sont illocutoires par le fait que l'action se produit par le fait même de leur énonciation et ils sont "indirects" parce que le but illocutoire n'est pas relié à leur signification littérale.

Dans ces cas, non seulement il est possible d'omettre le verbe ou l'expression pour lui substituer le verbe "dire" mais il est souhaitable de le faire:

(71) a. Il m'a demandé de lui passer le sel.

b.x Il m'a demandé si je pouvais lui passer le sel.
(autre sens)

(72) a. Il m'a demandé de lui poster une lettre.

b.x Il m'a demandé d'avoir l'obligeance de lui poster
une lettre.

(73) a. Il m'a demandé de fermer la porte.

b.x Il m'a demandé d'être assez gentille de fermer la porte.

(74) a. Il m'a dit qu'il vous remerciait pour le gentil cadeau.

b.x Il m'a dit qu'il aimerait vous remercier pour le gentil cadeau. (autre sens)

Le caractère bizarre de (72)b. et (74)b. est dû au fait que ces expressions de politesse ne valent que pour les questions directes et perdent leur sens lorsqu'elles sont enchâssées. Il semble que l'enchâssement confère à l'expression sa signification littérale. Etant donné l'état peu avancé des recherches sur les marques linguistiques des actes indirects, nous nous occuperons exclusivement du verbe "pouvoir". Pour ce qui est de (71)b., le verbe "pouvoir" peut être enchâssé mais le problème vient de ce qu'il possède sa signification littérale de modal lorsqu'il l'est, ce qui fait que (71)b. a une signification différente de (71) a. Prenons un exemple de requête avec le verbe "pouvoir" dont la forme est plus complexe:

(75) a. Puis-je vous demander de me passer le sel?

b.x Il m'a demandé s'il pouvait me demander de lui passer le sel.

Il est clair que le rapport de parole d'un énoncé S' dans lequel le verbe "pouvoir" n'est pas employé avec sa signification littérale, doit supprimer le verbe sans quoi il produit un énoncé inacceptable ou avec une signification différente de S.¹⁷

C'est l'emploi de ces verbes en tant qu'actes indirects qui doit être considéré comme primordial et rapporté par S.¹⁸

On doit donc tenir compte de ces considérations dans la formulation de la règle de correspondance sur les verbes modaux, en ajoutant à la règle de non-omission que "le verbe "dire" peut se substituer au syntagme verbal si ce dernier sert à accomplir un acte indirect de parole".

17 - Nous considérons que la force illocutoire d'un énoncé doit faire partie de la représentation sémantique de cet énoncé. Voir Zuber (1980) pour une approche sémantique des actes indirects.

18 - cf. M. St-Pierre (1977), p. 29, qui dit que l'acte illocutoire indirect se surajoute à l'acte qui est produit dans l'énoncé de par sa signification littérale et c'est cet acte indirect qui constitue le but spécifique de l'énonciation.

3. LES ADVERBES.

Les adverbes comportent une grande variété de rôles syntaxiques et sémantiques. Jackendoff (1972) tente de réduire les classifications hétéroclites des adverbes qui ont été faites par le passé et s'attarde aux propriétés sélectionnelles basées sur la position des adverbes dans la phrase.

Nous montrerons dans quel cas, selon quelles conditions, il est possible d'omettre un adjectif contenu dans l'énoncé original en préservant la valeur de vérité de ce dernier. Nous nous baserons sur l'étude faite par Jackendoff (1972) et complétée par I. Bellert (1977) en considérant les propriétés des adverbes liées à leurs conditions de vérité. La catégorie des adverbes inclut aussi les compléments prépositionnels PP.

Jackendoff propose d'introduire les adverbiaux et les compléments prépositionnels dans la base par les règles de réécriture suivantes:

$$S \longrightarrow NP - AUX - VP \left\{ \begin{array}{l} ADV \\ PP \\ S \end{array} \right\}$$

$$AUX \longrightarrow TENSE - (MODAL)$$

$$VP \longrightarrow (have-en) - (be-ing) - (ADV) - V - (NP) \left\{ \begin{array}{l} ADV \\ PP \end{array} \right\}$$

Une première catégorie d'adverbes, appelés par Jackendoff "VP adverbs" parce qu'ils se rattachent au noeu(x) VP (syntagme verbal), regroupe des adverbes de temps, de lieu, de manière, employés en position auxiliaire ou finale. Ces adverbes modifient ou "qualifient" la signification de la proposition. C'est ce que Jackendoff propose par sa règle interprétative appelée "P manner":

"if $\left\{ \begin{array}{l} ADV \\ PP \end{array} \right\}$ is dominated by VP, attach its semantic markers to the reading of the verb without changing the functional structure."

Jackendoff (1972) p. 107.

Le plus souvent, ces adverbes peuvent être omis sans problème dans le rapport de parole S:

- (76) a. Louis a complètement terminé son travail.
 b. Jean a dit que Louis avait terminé son travail.

puisque la vérité de la phrase sans adverbe est une condition nécessaire à la vérité de la phrase avec adverbe. C'est le cas des expressions de temps et de lieu qui peuvent occuper, nous dit Jackendoff, une position initiale en anglais.¹⁹

19 - cf Jackendoff, pp. 94 et 95.

(3.223) { At 6:00 }
 { In the garden } John will lose his wallet.

La suppression de ce PP dans S n'entraîne pas un rapport incorrect et par conséquent, est permise:

(77) Jackendoff said that John will lose his wallet.

Dans certains contextes, cependant, l'omission de ces adverbes entraînerait une perte de signification importante, pouvant même amener des contradictions:

(78) a. Jean mange moins parce qu'il veut maigrir.

b. x Maxime m'a dit que Jean mangeait parce qu'il
 voulait maigrir.

(79) a. Marie marche lentement car elle a mal à un pied.

b. x Maxime m'a dit que Marie marchait car elle a
 mal à un pied.

Les VP adverbes qui ne servent pas à modifier une proposition mais contribuent essentiellement à la valeur de vérité de la phrase entière, comme dans les exemples ci-dessus, ne peuvent être omis sans entraîner une contradiction et un rapport incorrect. La proposition causale qui suit est directement reliée à la signification du verbe

et de l'adverbe et non du verbe seul: elle constitue une cause pour la proposition "Louis mange moins" mais non pour l'inférence "Louis mange". Il en va de même non seulement pour les propositions causales mais aussi temporales, concessives, etc. En conclusion, les adverbes VP ou locutions prépositives peuvent être omis dans le rapport de parole, sauf dans les contextes où ils contribuent essentiellement à la valeur de vérité de la phrase entière S'.

Voyons maintenant un type d'adverbe pouvant occuper plusieurs positions dans la phrase et qui a la caractéristique de mettre en relief le constituant de la phrase sur lequel il porte et de ne jamais être attaché à la phrase entière.

Une phrase contenant un adverbe comme "aussi", "même", "seul", "seulement", quelquefois appelé "quasi-quantificateur" ou un adverbe temporel comme "encore", "déjà", possède comme conditions de vérité la phrase équivalente sans ce constituant. Ainsi les phrases a. impliquent b.:

(80) a. Même Arthur s'amuse.

b. Arthur s'amuse.

(81) a. Suzanne aussi est belle.

b. Suzanne est belle.

- (82) a. Ta mère est déjà arrivée.
b. Ta mère est arrivée.

De tels énoncés se prêtent bien à la distinction proposée par Karttunen et Peters entre conditions de vérité et implications conventionnelles. Si les énoncés a. suggèrent respectivement que d'autres personnes en plus d'Arthur s'amuse (et qu'il est inattendu qu'Arthur s'amuse), que d'autres personnes à part Suzanne sont belles et que "sa" mère était attendue plus tard, ces inférences constituent des implications conventionnelles principalement à cause du fait qu'elles ne sont pas "cancellable": elles sont maintenues que la phrase soit niée, interrogée ou enchâssée. Par contraste, les inférences contenues en b. constituent les conditions de vérité de chacune des phrases.²⁰

Cette dernière propriété qui fait que lorsque je déclare:

- (83) Il a dit que même Arthur s'amuse.

je désire transmettre principalement l'information suivante:

- (84) Il a dit qu'Arthur s'amuse.

explique le fait que le rapport de parole peut omettre le quasi-quantificateur en préservant la valeur de vérité de l'énoncé et tout en transmettant l'information nécessaire et spécifique du discours original. En omettant "même" dans le rapport de parole, les implications conventionnelles ne sont pas retransmises et seules les inférences renfermant les conditions de vérité sont rapportées.²¹

21 - Il est à noter que l'implication conventionnelle seule ne peut faire l'objet d'un rapport de parole:

- x Louise a dit que d'autres personnes que Arthur s'amusaient.
- x Louise a dit que d'autres personnes que Suzanne étaient belles.
- x Louise a dit qu'on s'attendait à ce que ta mère arrive plus tard.

Non seulement ces implications ne constituent pas l'information dominante mais elles ne se réalisent pas en surface dans l'énoncé de départ ce qui accentue le fait que cette information se situe à un autre niveau que l'assertion et n'a pas été "dite" à proprement parler.

Les caractéristiques de ces adverbes ou "quasi-quantificateurs" figurent dans la règle suivante:

Règle de correspondance VII: les quasi-quantificateurs

Lorsqu'un énoncé de départ S' comporte un quasi-quantificateur Y, l'énoncé S rapportant S' peut omettre Y pour ne rapporter que Q (la proposition S' dans le constituant Y).

Les énoncés contenant des adverbes, identifiés comme "subject oriented", fonctionnent selon Bellert comme des prédicats à deux arguments: les conditions de vérité de la phrase S' sans l'adverbe sont les conditions nécessaires pour la phrase S' avec adverbe; des conditions de vérité additionnelles sont reliées à l'emploi de l'adverbe. Ces adverbes possèderaient comme caractéristiques d'avoir souvent une paraphrase dans laquelle une proposition complément serait enchâssée dans une phrase matrice contenant un adjectif équivalent ADJ et dans laquelle un des NP, habituellement le sujet de surface, devrait figurer dans la phrase matrice.²² Comme par exemple:

(85) Jean a été maladroit de renverser son verre de lait.

22 - Voir Jackendoff (1972) p. 70.

(86) Jean a maladroitement renversé son verre de lait

implique:

(87) Jean a renversé son verre de lait.

alors le rapport de parole peut se faire sans l'adverbe.

Une autre catégorie d'adverbes est appelée "speaker-oriented" et regroupe les adverbes désignant l'attitude du locuteur face à la situation décrite dans la phrase. Ces adverbes ont comme paraphrase, nous dit Jackendoff, une phrase complétement enchâssée dans une phrase matrice contenant un verbe copule suivi d'un adjectif et dans laquelle soit qu'il y a un NP référant au locuteur, soit qu'il n'y a pas d'autre argument.²³ Ce serait le cas, par exemple de:

(88) Je suis heureux que Jean ne prenne pas de lait dans son café.

Pour prendre une phrase avec PP "à vrai dire" ("to tell the truth") on voit que le rapporteur peut omettre ce constituant:

23 - Id. page 69.

- (89) a. A vrai dire, je n'ai pas envie d'aller magasiner.
 b. Louise a dit qu'elle n'avait pas envie de magasiner.

et que la valeur de vérité de (89) a, est maintenue en (89) b..

Les adverbes évaluatifs, faisant partie de la même catégorie, peuvent aussi être omis dans la retransmission des paroles:

- (90) a. Heureusement, Jean prend du lait dans son café.
 b. Il m'a dit que Jean prenait du lait dans son café.

Cependant, la situation est différente pour les adverbes modaux qui sont des prédicats sur la vérité de la proposition. Ces adverbes, comme 'peut-être', 'probablement', 'possiblement', ne peuvent être effacés en S car cela entraînerait un changement dans la valeur de vérité de l'énoncé original S. de (91) a., je ne peux rapporter (91) b. sans faire un faux rapport de parole:

- (91) a. Jean est probablement couché à cette heure-ci.
 b. Louis m'a dit que Jean était couché à cette heure-ci.

Le test "X n'a pas dit que..." vérifie cette hypothèse:

- c. Il n'a pas dit que Jean était couché, il a dit que Jean était probablement couché.

Par sa généralisation la règle sur les opérateurs modaux (formulée page 238) inclut ces adverbes. Nous rattachons à cette catégorie, les adverbes comme "presque, à peine..." qui fonctionnent comme une restriction sur l'assertion de S' et ne peuvent être omis dans le rapport de parole S. Lorsque l'adverbe témoigne de l'engagement du sujet grammatical face à la vérité de la proposition comme "certainement", "évidemment", on serait tenté d'omettre l'adverbe:

- (92) a. Jean est certainement couchée à cette heure-ci.
 b. Louis a dit que Jean était couché à cette heure-ci.

- (93) a. Je vais certainement venir à la fête.
 b. Gaston a dit qu'il allait venir à la fête.

Nous posons néanmoins une restriction à l'omission de l'adverbe "certainement". Cette restriction est reliée à une interprétation de l'adverbe comme l'opinion du locuteur original qui fait que l'on ne peut, dans de tels contextes rapporter l'énoncé (94) par (95).

- (94) Ils ont certainement fini de construire le pont: ça fait déjà deux ans qu'ils ont commencé!

- (95) Louis a dit qu'ils avaient fini de construire le pont.

sous peine de transformer une proposition contenant les croyances, l'opinion de Louis en une proposition factitive. Le locuteur de (94) présume de la vérité de la proposition "ils ont fini de construire le pont" mais ne l'asserte pas, ce qui rend le rapport de parole (95) incorrect. Nous retrouvons cette double lecture de "certain" chez Hallyday (1970) qui fait une distinction entre le sens "virtually certain" par lequel le locuteur exprime une présomption, une déduction et le sens "certain" qui serait une assertion emphatique.²⁴ C'est lorsqu'il a ce dernier sens qu'il peut être omis en préservant la valeur de vérité. Et dans les contextes, où "certainement" est interprété comme l'opinion du locuteur original, l'énoncé de départ doit être rapporté comme une opinion c'est-à-dire soit tel quel, soit en substituant à l'adverbe "selon lui" ou l'équivalent.

Les adverbes de "domaines", "domain adverbs" comme les identifie I. Bellert, restreignent l'affirmation de la proposition que fait le locuteur, au domaine spécifié par l'adverbe

".. The speaker does not commit himself to the truth of the proposition in another domain."

I. Bellert (1977).

24 - "... and finally within "certain" there is a distinction between relative and absolute certainty — between what we have called "virtually certain" and "certain" (...) ... if toned down, it has the sense of tentative, or else presumed by deduction. If "toned up" it has the form of an emphatic assertion, or an assertion contrasting with some kind of reservation; ..."
Hallyday (1970) p. 334.

Ainsi, un énoncé comme:

(96) D'un point de vue historique, cet événement est très intéressant.

ne peut être rapporté en effaçant le domaine défini par l'adverbe ou le syntagme prépositionnel sans changer la valeur de vérité:

(97) Il a dit que cet événement était très intéressant.

Quant aux adverbes de conjonction et les adverbes pragmatiques qui sont reliés soit au déroulement argumentatif du texte, soit à l'attitude propositionnelle du locuteur, ils jouent un rôle particulier. Les adverbes de conjonction, comme "certes", "cependant", sont le plus souvent omis car dans un rapport de parole, comme nous l'avons vu, s'organise un autre texte, celui du rapporteur que ces formes de "connectives sententiales" doivent servir. Ces indicateurs reçoivent préférentiellement une interprétation transparente et sont à rattacher au discours du rapporteur. De même, les adverbes propositionnels, comme "franchement", "vraiment", caractérisent les attitudes du locuteur face à ce qu'il énonce; ce rôle est attribué de préférence au rapporteur car c'est lui qui est responsable de l'acte d'énonciation: ils seraient à rattacher à la phrase matrice. L'effacement de ces adverbes ne modifie pas les conditions de vérité de l'énoncé S':

(98) a. Franchement, je suis très fatigué.

b. Il a dit qu'il était très fatigué.

(99) a. Certes, ce n'est pas la mer à boire.

b. Il a dit que ce n'était pas la mer à boire.

En résumé, la suppression des adverbes modaux ('probablement'), et des adverbes de domaines ('historiquement') ne préserve pas la valeur de vérité de l'énoncé de départ et engendre un rapport de parole incorrect: leur rôle consiste en effet à poser des conditions sur la valeur de vérité d'un énoncé S' ce qui explique l'impossibilité de rapporter la vérité de l'énoncé S' sans les conditions émises. De plus, nous avons vu que les adverbes VP de manière, de temps et de lieu qui contribuent essentiellement à la vérité de la phrase entière ne peuvent être omis. Quant à l'adverbe modal "certainement", il a un statut à part et peut être omis lorsqu'il a l'interprétation d'une assertion absolue. Ces éléments sont condensés dans la règle suivante:

Règle de correspondance VIII: les adverbes

Lorsqu'un énoncé de départ S' comporte un adverbe ou une locution prépositionnelle Y, l'énoncé S rapportant S' peut omettre Y, sauf si Y est:

- i) un adverbe VP dans un contexte où il contribue essentiellement aux conditions de vérité de la phrase entière.
- ii) un adverbe d'opinion ou modal autre que "certainement" dans son interprétation absolue.
- iii) un adverbe de domaine.

4. LES PROPOSITIONS

Comme nous l'avons souligné dans la présentation de cette étude sur les conditions de correspondance, le rapporteur n'est pas tenu de transmettre toute l'information contenue dans le discours original. Il peut omettre un certain type d'information que nous essayons de déterminer, et réarranger la structure grammaticale de l'énoncé. Nous avons vu dans les premières sections quels sont les constituants pouvant être omis et dans quelles conditions. Nous verrons maintenant les conditions de correspondance du discours rapporté en relation avec des propositions ("clauses") de l'énoncé original, principalement les coordonnées, celles reliées par la disjonction "ou", par l'implication "si... alors", les relatives. Nous nous poserons la question de savoir si une phrase complexe S' composée de deux propositions P et Q, peut être rapportée en S en supprimant une de ces deux propositions, et si oui, laquelle et dans quelles conditions.

4.1. La disjonction

Dans le calcul propositionnel, la disjonction de deux propositions p et q (symbolisée par $p \vee q$) peut donner lieu à quatre possibilités selon la valeur de vérité de chacune des deux propositions. Une phrase de la forme $p \vee q$ est vraie si et seulement si p est vraie, ou bien q est vraie, ou encore p et q sont vraies. Elle n'est fautive que si p et q sont fautes. C'est la disjonction dite "inclusive".

La disjonction que l'on retrouve dans le langage naturel a le plus souvent la valeur d'une disjonction exclusive: par opposition à la conjonction "et", une seule des deux propositions est vraie et l'autre fausse. Ainsi, l'exemple suivant

(100) Tu viendras me voir ou tu me téléphoneras.

pose un choix entre deux propositions, une alternative qui pourrait être paraphrasée par "Si tu ne viens pas, téléphone-moi" qui montre bien qu'une seule des deux propositions doit être vraie ou doit constituer une requête. Nous verrons aussi des cas particuliers de constructions où la valeur de la disjonction est plus complexe.

Que se passe-t-il lorsque l'on rapporte un énoncé S' comportant une disjonction? On retransmet le choix qu'a posé le premier locuteur entre deux propositions, l'alternative. Il est évident, par la définition logique de la disjonction, que les deux membres ainsi reliés sont essentiels pour qu'il y ait disjonction et que l'omission d'un de ces membres en retransmettant le discours d'autrui modifie la signification de l'énoncé de départ. Un rapport de parole S retransmettant qu'une des deux propositions - soit PM soit Q de l'énoncé S' est incorrect. Le test "X" n'a pas dit que -" fonctionne. En effet, un rapporteur retransmettant:

(101) Il a dit qu'il allait magasiner.

alors que le locuteur avait produit un énoncé comportant une structure disjonctive:

(102) Je vais aller magasiner ou je vais rentrer chez moi.

ne produit pas un rapport correct de l'énoncé de départ; il s'expose à la réaction de contestation de son auditeur:

(103) Non, elle n'a pas dit ça, elle a dit qu'elle allait magasiner ou qu'elle rentrait chez elle.

Nous proposons la règle suivante pour la disjonction:

Règle de correspondance IX: la disjonction

Lorsqu'un énoncé de départ S' est constitué de la disjonction des propositions PM et Q, le rapport de parole S ne peut omettre ni PM ni Q.

Il existe cependant des cas spéciaux liés à l'emploi particulier de la disjonction dans le langage naturel pour lesquels cette règle ne s'applique pas. Nous dirons que l'omission d'un des membres de la disjonction est possible dans le rapport de parole à cause de l'emploi rhétorique de cette dernière: ce n'est pas l'assertion d'un choix entre la proposition p et la proposition q qui est faite par le locuteur.²⁵ Ou bien l'assertion (ou l'interro-

25 - Voir R. Lakoff (1971) p. 143.

gation, la requête - etc.) du locuteur original ne vise qu'une seule proposition, ou bien la disjonction est asymétrique c'est-à-dire que la négation d'une proposition implique l'autre proposition.²⁶

Cet exemple tiré de la thèse de M. St-Pierre, où il y a coordination de forces illocutoires, est très révélateur.

(104) a. Qui va venir à cette réunion ou peut-être ne le sais-tu pas?

(105) b. Il m'a demandé qui allait aller à cette réunion.

La disjonction ne se situe pas au niveau du contenu propositionnel mais des conditions d'emploi de l'interrogation.²⁷ Seul le premier membre de la disjonction est vraiment interrogé. Pour cette raison, la proposition Q peut être effacée lors du rapport de cet acte de parole.

La forme "ou plutôt" a comme caractéristique d'annuler l'assertion de la proposition qui précède immédiatement.

26 - Id. p. 144.

27 - Le premier membre de la disjonction pourrait être paraphrasé par: "Je te pose cette question parce que je crois que tu sais qui va venir à cette réunion ou peut-être ne le sais-tu pas? Voir M. St-Pierre (1977) p. 150 pour la sollicitation d'information avec disjonction.

On peut faire une omission de cette proposition dans le discours rapporté:

- (105) a. Je vais venir te voir à 8 heures ou plutôt,
viens chez moi!
- b. xElle m'a dit qu'elle venait me voir à 8 heures.
- c. Elle m'a dit d'aller chez elle.

Cependant, seule la proposition qui suit "ou plutôt" peut être rapportée car c'est elle qui fait l'objet de l'assertion du locuteur original.

L'énoncé à l'impératif illustre bien les cas de disjonction asymétrique, il est souvent employé pour l'acte de menacer comme dans l'exemple suivant:

- (106) Ne va pas à la manifestation ou je te casse
la figure.

- (107) Il m'a dit de ne pas aller à la manifestation.

Dans l'énoncé de départ, la négation de la première proposition (c'est-à-dire "aller à la manifestation") implique la deuxième ("je te casse la figure"), qui est l'exécution de la menace. Le

rapport de parole (107) est correct puisqu'en fait l'énoncé (106) sert à ordonner cette proposition.

Il est intéressant de noter que dans ces cas d'emplois rhétoriques de la disjonction, c'est-à-dire lorsque la disjonction ne constitue pas l'assertion d'un choix entre deux propositions, il n'est pas indifférent de rapporter l'une ou l'autre proposition.

Un dernier cas d'omission a attiré notre attention, il s'agit de la disjonction entre des propositions marquées pour la permission, la possibilité ou la capacité. Elles sont du type:

$$\left\{ \begin{array}{l} \text{tu peux} \\ \text{Je te permets} \end{array} \right\} p \text{ ou } q$$

il se peut que p ou q

$$\left\{ \begin{array}{l} \text{il peut} \\ \text{il est capable de} \end{array} \right\} p \text{ ou } q.$$

Prenons un exemple de permission, dans lequel une mère s'adresse à son fils:

(108) Je te permets d'aller te baigner ou d'aller
chez ton amie Sophie.

Ce dernier pourrait très bien rapporter (91) par :

(109) Maman m'a permis d'aller me baigner.

en omettant un des membres de la disjonction.

Dans un contexte approprié, l'énoncé (109) est un rapport correct de l'énoncé de départ. L'omission possible d'un des membres de la disjonction dans le discours rapporté s'explique à partir de l'acte de la permission. Par l'énoncé disjonctif (108), le locuteur ne donne pas à choisir entre deux permissions mais permet deux actions et sur l'une d'elles doit s'arrêter le choix de l'auditeur, ce qui pourrait être paraphrasé par: "Je te permets d'aller te baigner et d'aller chez ton amie Sophie: choisis l'un ou l'autre." Cette phrase doit être interprétée au niveau illocutoire où elle apparaît comme la conjonction du contenu de deux permissions.

Il en est de même pour les énoncés suivants qui ont le sens d'une possibilité et d'une capacité:

(110) Il se peut que Jean vienne ou qu'il reste à l'université.

(111) Il est capable de marcher sur un fil ou de faire de l'acrobatie.

ils peuvent être rapportés correctement après l'omission de n'importe lequel des deux membres de la disjonction:

(112) Louise m'a dit qu'il se pouvait que Jean reste à l'université.

(113) Jean m'a dit qu'il était capable de marcher sur un fil de fer.

Encore une fois, si en surface ces énoncés ont la forme de la disjonction, ils ne constituent pas en fait un véritable choix entre deux propositions et chacune d'elle peut être assertée indépendamment de l'autre.

Pour que ces derniers cas ne contredisent pas la règle de correspondance de non omission de la disjonction, il faut lui ajouter la contrainte suivante:

- l'omission est permise dans le rapport de parole si
 - i) la phrase disjonctive est enchâssée sous une phrase matrice signifiant une permission, une possibilité ou une capacité.
 - ii) l'emploi de la disjonction est rhétorique, c'est-à-dire que cette dernière ne pose pas une alternative entre deux contenus propositionnels.

4.2. Autres cas de non-omission:

L'implication et les restrictions

Lors d'un rapport de parole l'omission de la proposition subordonnée n'est pas possible, dans les exemples suivants:

(114) a. S'il pleut, j'irai au cinéma.

b.x Il a dit qu'il irait au cinéma.

(115) a. Ne venez que si Pierre le veut.

b.x Jean nous a dit de venir.

(116) a. Restez chez-vous, à moins qu'il ne fasse beau.

b.x Il nous a dit de rester chez nous.

Les énoncés de départ S, composés des propositions PM et Q, dans lesquels Q est une proposition subordonnée hypothétique ou restrictive, ne peuvent être rapportés par S avec omission de Q sans changer la valeur de vérité de l'énoncé de départ. Le test sémantique vérifie cette hypothèse car à chacun des énoncés b., un auditeur éventuel peut contredire le rapport de parole par: "X n'a pas dit PM, il a dit S".

Le rôle de la proposition hypothétique comme (114) ou restrictive comme (115) et (116) est essentiel pour l'ensemble de

l'énoncé car il sert à marquer les conditions pour lesquelles la proposition PM est vraie - ou constitue une requête, dans le cas de (115) a. On peut dire qu'un locuteur produisant ce type d'énoncé dans lequel Q constitue une condition sur l'assertion ou la requête dans PM, ne pourrait faire l'assertion absolue de PM sans ajouter ces conditions sur l'assertion, ou plus généralement, ne pourrait produire l'acte spécifié dans PM sans ajouter ces conditions sur l'acte. Un rapport de parole qui ne retransmettrait pas ces conditions sur l'assertion ne préserverait pas la valeur de vérité de l'énoncé de départ. Quant à Q, son assertion annulerait le caractère hypothétique qu'elle possède. D'où on peut conclure que toute omission change les conditions de vérité en modifiant le contenu de l'assertion (ou de la requête) du locuteur original.

Nous formulons la règle suivante:

Règle de correspondance X: les propositions implicatives et restrictives

* Lorsqu'un énoncé de départ S' est constitué d'une proposition PM et d'une proposition hypothétique ou restrictive Q, l'énoncé S rapportant S' ne peut omettre ni PM ni Q, à moins d'un emploi rhétorique de l'implication.

Cette restriction sur la règle de non-omission des propositions liées par le subordonnant "si", est destinée à rendre compte des cas particuliers comme dans l'exemple suivant:

(117) Si les joueurs du Canadien sont les plus rapides,
les joueurs de Philadelphie sont les plus astucieux.

où la première proposition ne constitue pas une condition sur l'assertion ou la réalisation de la situation décrite dans la deuxième proposition. Cet emploi que nous appelons "rhétorique" de l'implication fait que la phrase a plutôt la valeur d'une conjonction. Dans ce cas, rien ne s'oppose à l'omission d'une de ces deux propositions dans le rapport de parole.

4.3. La conjonction

La conjonction de deux propositions comporte des propriétés très différentes de la disjonction et de l'implication. Nous tenterons de montrer que généralement, il est possible de rapporter isolément l'un ou l'autre membre de la conjonction en préservant la valeur de vérité de l'énoncé original. La conjonction recouvre tout type de phrase composée qui est vrai lorsque chacun des membres, à partir desquels elle est construite, est vrai.

Prenons des exemples dans le langage naturel de conjonction, et plus particulièrement de subordonnées causales, temporelles, adversatives et une coordination:

- (118) Je ne pourrai pas venir ce soir parce qu'il y a une grève des transports.
- (119) Je te rencontrerai ce soir après être allé au cinéma.
- (120) Nous sommes très fatigués mais nous allons continuer de travailler.
- (121) J'apporterai le gâteau et j'achèterai du vin.

Dans les exemples (118), (119) et (120), les propositions soulignées jouissent d'une certaine autonomie. Elles sont identifiées dans les grammaires traditionnelles comme des "propositions principales" par rapport aux "propositions subordonnées" engendrées par les conjonctions "parce que..", "après ..", "mais..", tandis que dans (121), les propositions sont dites "indépendantes".

Les rapports de parole qui omettent les propositions subordonnées Q pour ne transmettre que la phrase matrice PM de S' sont corrects:

- (122) Il a dit qu'il ne pourrait pas venir ce soir.

(123) Il a dit qu'il me rencontrerait ce soir.

(124) Ils ont dit qu'ils étaient très fatigués.

et cela est attesté par le fait qu'aucun de ces énoncés S ne pourraient être contestés par le test sémantique "X n'a pas dit que". Quant à l'énoncé (121), il pourrait être rapporté soit par (125) ou (126):

(125) Il a dit qu'il apporterait le gâteau.

(126) Il a dit qu'il achèterait du vin.

Maintenant, est-il possible de rapporter exclusivement la proposition enchâssée des énoncés (118), (119) et (120) et de produire un rapport de parole correct? On imagine très bien que dans le cas de phrases coordonnées, on puisse rapporter indifféremment - du point de vue des conditions de vérité - l'une ou l'autre proposition, mais il n'est pas aussi évident que ce type de propositions subordonnées (et qui regroupé ce que l'on appelle des "circonstanciellles" non hypothétiques) puisse jouir d'une aussi grande autonomie. Les rapports de propositions enchâssées s'avèrent cependant parfaitement corrects.

(127) Il a dit qu'il y avait une grève des transports.

(128) Il a dit qu'il allait au cinéma.

(129) Ils ont dit qu'ils allaient continuer de travailler.

La proposition enchâssée véhicule elle aussi une information que le rapport de parole S peut rapporter isolément, dans les contextes appropriés. Les propositions PM et Q peuvent être considérées comme véhiculant deux informations autonomes:

(130) Jean a dit qu'il ne pourrait pas venir ce soir.
Ah! oui, il a dit aussi qu'il y avait une grève de transports.

Les deux propositions de ces énoncés sont potentiellement dominantes, dépendant des contextes.

La règle suivante se dégage de notre analyse

Règle de correspondance: la conjonction

Lorsqu'un énoncé de départ S' est constitué de deux propositions PM et Q reliées par une conjonction de subordination ou de coordination, le rapport de parole S peut omettre soit PM soit Q.

Il existe toutefois au moins un emploi de "mais" dans lequel une omission de Q est impossible: c'est lorsque la proposition enchâssée comporte une sorte de condition, de restriction sur la vérité de la proposition PM. Prenons un exemple:

(131) a. Je prendrais bien part au marathon mais je me suis foulé la cheville.

b. x Joël a dit qu'il prendrait part au marathon.

c. Joël a dit qu'il s'était foulé la cheville.

L'énoncé (131) b., dans lequel la proposition Q est omise, ne peut constituer un rapport correct de (131) a., car il change la valeur de vérité de S' et exprime une proposition qui est fautive comme le vérifie le test: —

(132) Joël n'a pas dit qu'il prendrait part au marathon: il a dit qu'au contraire, il n'y prendrait pas part parce qu'il s'est foulé la cheville.

Par contre, la proposition complément Q véhicule une proposition qui peut être rapportée isolément par le rapport de parole S. Cet emploi de "mais" que nous appellerons "mais restrictif" est à exclure de la règle d'omission que nous avons proposée plus haut.

Un autre emploi de "mais", relevé par Ducrot O., mérite une attention spéciale.²⁸ C'est celui qu'il identifie mais_{sn} et qui se retrouve avec la négation métalinguistique comme dans:

28 - cf O. Ducrot (1978).

(133) Il n'est pas gros mais immense.

dans lequel les deux prédicats sont reliés sémantiquement. Etant donné le rôle particulier de la négation, la proposition PM ne peut être rapportée isolément:

(134) x Il a dit que Paul n'était pas gros.

La conjonction "mais" produit en quelque sorte une négation sur l'énonciation de "il est gros" et en ce sens se rapproche de l'emploi "mais restrictif". Quant à la conjonction de coordination "et", elle est employée quelquefois dans le langage naturel asymétriquement: c'est-à-dire que les deux membres ne sont pas autonomes et peuvent être ordonnés temporellement l'un par rapport à l'autre. Lorsque cette conjonction asymétrique est enchâssée, elle fonctionne comme un seul constituant et le rapport de parole ne peut isoler un seul membre de la conjonction.

(135) a. Je suis surprise car hier, ils se mariaient et aujourd'hui, ils divorcent.

b.x Marie m'a dit qu'elle était surprise car hier ils se sont mariés.

c.x Marie m'a dit qu'elle était surprise car aujourd'hui ils divorcent.

Dans ces cas où la conjonction asymétrique est dominée par un verbe dans la phrase matrice, le rapport de parole ne peut omettre l'un ou l'autre membre de la conjonction.

Nous proposons cette nouvelle formulation de la règle de correspondance:

Règle de correspondance XI: la coordination

Lorsqu'un énoncé de départ S' s'est constitué de deux propositions PM et Q reliées par une coordination qui n'est pas asymétrique et enchâssée, le rapport de parole S' peut omettre soit PM, soit Q.

Règle de correspondance XII: les propositions "circonstancielles non-hypothétiques"

Lorsqu'un énoncé de départ S' est constitué de deux propositions PM et Q où Q est une subordonnée circonstancielle non-hypothétique, le rapport de parole S' peut omettre soit PM, soit Q si cette dernière n'est pas restrictive.

4.4 Les propositions relatives

On s'entend généralement pour distinguer deux types de relatives, les restrictives et les non-restrictives ou appositives. Comme pour les autres types de restrictives, nous allons voir que le D.I. ne peut omettre la proposition relative restrictive dans un rapport correct, tandis que la relative appositive peut être omise:

Cette différence entre les propositions restrictives et appositives peut être accentuée en ayant recours à la notion de focus. La proposition relative appositive possède comme caractéristique d'être séparée par une pause intonationnelle, de ne pas comporter d'éléments en focus et de ne pas faire l'objet de la négation de phrase, nous dit Jackendoff qui fournit cet exemple:²⁹

(136) a. I didn't see the man who brought the
strawberries.
focus

b.* I didn't see the man, who brought the
strawberries.
focus

dans lequel, seule la relative restrictive (136) a., qui ne comporte pas de pause, peut avoir un constituant focus.

29 - Voir Jackendoff (1977) p. 268.

Cette distinction entre les deux types de propositions est essentielle pour comprendre leur différence de fonctionnement face au discours indirect: une relative appositive peut être omise

- (137) a. Gaston, qui adore le chocolat, a mangé toute la boîte de Black Magic.
 b. Jean m'a dit que Gaston avait mangé toute la boîte de Black Magic.

Après avoir vu les possibilités d'effacement des relatives, nous devons nous poser une autre question tout aussi importante: est-il correct de rapporter l'information véhiculée par les relatives isolément? Non seulement les propositions relatives appositives peuvent être effacées dans le rapport de S' dans S mais elles peuvent très naturellement constituer l'information dominante de la phrase entière et être rapportées isolément (mais accompagnées de leur antécédent).

- (138) Jean m'a dit que Gaston adorait le chocolat.

En comparaison, les relatives restrictives comme (139).

- (139) Un homme qui n'a pas un sou, ne peut survivre à New-York.

(140) x Jean a dit qu'un homme n'avait pas un sou.

ne peuvent être rapportées isolément sans produire un rapport de parole incorrect. Cependant une relative restrictive intégrée à une description définie ou indéfinie à emploi référentiel n'entraîne pas un rapport incorrect; comme en témoignent ces exemples

(141) J'avais demandé à l'homme que j'ai blessé de ne pas rester derrière ma voiture.

(142) Elle a dit qu'elle avait blessé un homme.

Dans ce dernier cas, en dépit du fait que l'information rapportée en (142) ait le statut d'une présupposition dans l'énoncé original, elle fait l'objet d'un rapport de parole correct. Pour être approprié, ce rapport de parole devra être soumis à la condition pragmatique de dominance qui dit, que (142) ne sera pas intégré dans un contexte situationnel exigeant le rapport de la position de dominance de la proposition.³⁰

En conséquence, nous proposons la règle suivante:

30 - Voir pour plus de détail, les verbes factitifs page 225.

Règle XII: les propositions relatives

L'énoncé S' rapportant S' peut omettre Q si Q est une relative appositive.

d'autre part, S' peut rapporter Q exclusivement si Q est une relative appositive, ou si Q est une relative restrictive référentielle.

5. CONCLUSION

Si le rapporteur du discours indirect n'a pas à retransmettre toute l'information de l'énoncé original, il doit néanmoins produire un rapport de parole conforme au contenu propositionnel du discours original. Une étude systématique des transformations et suppressions d'éléments linguistiques qui peuvent être opérées dans le rapport de parole révèle les "conditions de correspondance" du discours indirect.

Le type d'information du discours original S' que le rapporteur peut omettre tout en produisant un rapport de parole correct est fonction du rôle sémantique que joue le constituant ou la proposition dans l'énoncé de départ ainsi que des caractéristiques propres du discours indirect.

En général, tous les constituants ou propositions qui changent la valeur de vérité ne peuvent être omis dans le rapport de parole. C'est le cas notamment des opérateurs modaux (verbes, adverbes, adjectifs, etc.) qui ont comme rôle sémantique de "modaliser" l'assertion d'une proposition Q c'est-à-dire d'atténuer ou de poser des conditions sur l'assertion de Q. Le syntagme verbal "être certain" et l'adverbe "certainement" dans le sens d'une assertion absolue, fait exception à cette règle.

De la même façon, les constituants et propositions restrictives délimitent les conditions sans lesquelles un énoncé S' peut être vrai ce qui rend l'assertion différente dans ces conditions. Les adverbes VP desquels dépend une proposition, les adverbes de domaine, les propositions implicatives, les propositions subordonnées restrictives, les propositions relatives restrictives sont à inclure dans cette catégorie. Le rapporteur se doit de rapporter les restrictions et les conditions sur l'assertion d'une proposition sans quoi son rapport de parole est incorrect.

En d'autres termes, toutes les fois que dans un énoncé de départ S', un constituant ou une proposition modalise l'assertion Q, le rapporteur R ne peut affirmer de l qu'il a asserté Q sans produire un rapport de parole incorrect.

Ajoutons qu'aucune des deux ou plusieurs propositions membres de la disjonction ne peut être omise dans un rapport de parole correct lorsque la disjonction a la valeur de l'assertion du choix entre deux ou plusieurs propositions.

Passons maintenant aux cas de substitution d'un verbe de l'énoncé de départ par le verbe du type "dire" du discours indirect. Les verbes d'attitudes propositionnelles et les verbes de croyance par lesquels le locuteur émet une opinion face à une proposition Q

ne peuvent se substituer à "dire" dans le rapport de parole qui a la valeur d'une assertion absolue. D'une façon générale, tout constituant qui a le sens d'une opinion face à une proposition et qui est omis dans le rapport de parole produira un énoncé incorrect.

D'autre part, soulignons le cas suivant de substitution possible: les verbes performatifs employés performativement peuvent se substituer à un verbe du type "dire" dans le rapport de parole, si ces verbes font partie de la catégorie des assertifs, exercitifs et interrogatifs et qu'ils conservent dans le D.I. des marques de la force illocutoire (exemple: l'ordre = "dire de..", l'interrogation = "demander si..." ...etc.). De plus, la substitution des verbes utilisés dans les actes indirects de parole est souvent nécessaire pour un rapport de parole correct, car l'enchâssement de ces derniers contribue à changer leur sens.

Une généralisation peut être faite à partir des cas d'omission possible dans le discours indirect. Les constituants (par exemple, les adverbes VP, les adverbes "speaker oriented", les verbes d'attitude) et les propositions (par exemple, les relatives appositives) dont le rôle est de qualifier une autre proposition peuvent être omis dans le rapport de parole sans changer la valeur de vérité de l'énoncé de départ.

Passons maintenant aux cas où par omission d'une proposition du discours original S', ce serait une proposition présupposée qui serait rapportée isolément dans le D.I. Nous proposons que les présuppositions exprimées dans l'énoncé du discours original puissent faire l'objet d'un rapport de parole correct au moyen du discours indirect. L'étude détaillée des conditions de correspondance que nous avons faite, produit un impact considérable sur la description sémantique du discours indirect et contredit l'affirmation de Zwicky:

"More precisely, "say" reports only the assertions in speeches."

Zwicky (1971) p. 75.

En effet, bon nombre de ce que Zwicky appelle des présuppositions peuvent être rapportées exclusivement dans S et faire l'objet d'un rapport de parole correct. Nous avons vu le cas des propositions complétives ayant un verbe implicatif, factitif, aspectuel dans la phrase matrice et le cas des relatives restrictives référentielles. Même en restreignant l'utilisation du terme "présupposition" aux implications conventionnelles, comme le font Karttunen et Peters, il apparaît que le rapport de parole peut retransmettre les implications conventionnelles ou présuppositions comme dominantes dans S, si ces dernières étaient "exprimées" dans l'énoncé de départ.

En effet, il est important de restreindre les présuppositions qui peuvent être rapportées à certains types seulement. Il semble que les présuppositions existentielles doivent être exclues par exemple, comme en témoigne l'énoncé suivant:

(143) a. Le ministre de la Justice est la seule
personne en qui j'ai confiance.

pp: Le ministre de la Justice existe.

b.x Louise a dit que le ministre de la Justice
existe.

La proposition existentielle ne possède pas une structure de phrase, représentée dans S' ce qui fait qu'elle ne pourrait être rapportée dans S à la suite d'une suppression des autres constituants de la phrase. Les autres présuppositions que nous avons étudiées comme les propositions dominées par un verbe factitif étaient le plus souvent des propositions réalisées en surface dans la phrase et occupant le plus souvent le rôle syntaxique de "subordonnées". Cela pourrait expliquer que dans un rapport de parole, elles soient plus facilement "isolables" dans le rapport de parole et puissent devenir des propositions dominantes dans ce dernier. Pour cette même raison, nous avons exclu d'un rapport de parole correct, les implications conven-

tionnelles des verbes implicatifs. Ainsi pour l'exemple (9) que nous reproduisons ici,

(9) Bob a réussi à avoir des billets pour la représentation.

le rapport de l'implication conventionnelle serait incorrect.

(8') x Jean m'a dit qu'obtenir des billets pour la représentation demande un effort pour Bob.

car l'implication est implicite dans le discours original et n'a pas une structure de phrase, bref elle n'est pas "exprimée" dans l'énoncé de départ.

Dans ce cas du rapport des présuppositions, pour que le rapport de parole soit non seulement correct mais approprié, c'est-à-dire en accord avec le contexte situationnel, nous avons formulé une condition pragmatique propre au discours indirect: le rapport de parole S sera approprié dans les contextes qui ne demandent pas un rapport de la position de dominance de la proposition Q, ce qui fait que le rapport de parole sera interprété comme "X a exprimé sa croyance face à Q".

CONCLUSION



CHAPITRE CONCLUSION: INTEGRATION A UN MODELE INTERPRETATIF

Nous avons vu dans cette étude du discours rapporté, la nécessité, principalement pour l'analyse du discours indirect, d'étendre la notion traditionnelle de re/de dicto (qui est équivalente à la dichotomie transparence/opacité). Si en logique, cette notion concerne les descriptions définies, appliquée au langage naturel, la transparence et l'opacité portent aussi sur d'autres éléments de la phrase.

Nous avons proposé que la transparence et l'opacité dans le discours indirect concernent non seulement le NP, mais aussi le VP, une proposition P enchâssée dans la phrase complément S_1 et même S_1 entière. La transparence doit être reliée à la possibilité pour le rapporteur de donner son point de vue dans la retransmission des paroles en s'impliquant face à la vérité, la description d'une proposition x. C'est ainsi que nous posons la nécessité de faire intervenir dans la représentation du discours direct et indirect, le "point de vue" qui est l'extension de cette notion traditionnelle de re/de dicto et qui comprend une interprétation transparente dans laquelle le rapporteur s'implique, prend en charge la vérité, la description de x, et une interprétation opaque, dans laquelle le rapporteur ne prend pas en charge la vérité, la description de x, celle-ci revenant alors exclusivement au locuteur original.

Voyons les principales conclusions auxquelles nous sommes arrivés

dans l'élaboration de la notion de point de vue.

Le discours direct et le discours indirect constituant deux modes de rapport de parole totalement différents. C'est ce qui ressort de l'analyse des conditions de grammaticalité et (du point de vue) dans ces deux modes. Le discours direct et le discours indirect ont des propriétés sémantiques différentes quant au point de vue; en effet, si dans le D.D. la phrase matrice et la phrase citation comportent deux points de vue distincts, à savoir respectivement transparent et opaque, dans le D.I. la phrase matrice et la phrase-complément peuvent comporter le même point de vue transparent. Pour ce qui est de l'aspect descriptif, les études qui ont été faites de ces deux modes par la grammaire traditionnelle et certaines analyses linguistiques négligent l'aspect sémantique et énonciatif pour se concentrer sur les différences morphologiques dans le passage du discours direct au discours indirect. Or, à la suite de A. Banfield, ces études qui dérivent l'un de l'autre ces deux modes de discours, nous sont apparues insatisfaisantes. Pour cette raison, nous n'avons pas retenu l'hypothèse de Kuno pour le traitement de ces deux modes de parole; quant à l'hypothèse de Sadock, elle n'a pas été retenue pour des raisons formelles, liée à la non adéquation, selon nous, d'un modèle voulant intégrer toute l'information sémantique dans la structure sous-jacente et à la complexité qui serait suscitée par la représentation du "point de vue" à ce niveau. Tous les traitements que nous avons passés en revue y compris celui de A.

des conditions de commodité au discours original (?)

Banfield possèdent une faiblesse importante au niveau sémantique par leur incapacité dans leur formulation actuelle, à rendre compte adéquatement du point de vue dans le discours rapporté. La solution de A. Banfield pourrait cependant, si elle est améliorée par des règles sémantiques sur le point de vue, prendre en considération la distinction entre le discours direct et le discours indirect; nous avons donc retenu l'hypothèse de Banfield de représenter le D.D. au moyen de deux noeuds supérieurs E (équivalents à deux phrases indépendantes) et le D.I. par un seul noeud E comme une description syntaxique adéquate mais devant être complétée au niveau sémantique par les règles interprétatives sur le point de vue.

L'énoncé discours indirect peut comporter une ambiguïté de point de vue. En effet, il n'y a quelquefois aucune marque dans la phrase permettant de sélectionner une interprétation opaque (dans le sens étendu de ce terme) ou une interprétation transparente (dans le sens étendu de ce terme), ou en d'autres termes, aucun indice sémantique ne permet de savoir si le rapporteur prend ou non la responsabilité de la vérité de la proposition. Etant donné le sens étendu de "opaque" et "transparent", l'ambiguïté de point de vue ne porte pas seulement sur les NP, mais aussi sur le VP, une proposition P et même la phrase complément entière S_1 .¹ Cette propriété accentue la distinction que nous avons faite entre l'ambiguïté de point de vue

1 - Lorsque la transparence porte sur la phrase complément S_1 , ou peut dire que la phrase entière S du D.I. est transparente.

*proposé 2.
il faut donner des bases*

et l'ambiguïté référentielle (qui concerne un aspect particulier des NP). Des critères formels d'assignement de point de vue ont été dégagés en relevant des configurations qui désambiguisent et engendrent soit l'interprétation transparente, soit l'interprétation opaque. Les énoncés parenthétiques du sujet constituent un cas particulier de sélection de l'interprétation opaque. Des règles interprétatives, que nous avons discutées au chapitre II (page 142 à 173) et que nous formulerons plus loin, devront prendre en compte ces éléments nécessaires à la représentation sémantique du D.I.

Il ressort de l'ambiguïté de point de vue qui se manifeste possiblement dans l'énoncé du discours indirect qu'elle ne concerne pas seulement l'information située dans la complétive mais aussi l'information lexicale diffusée par le VP de la phrase matrice qui peut soit faire partie des commentaires du rapporteur soit du discours cité. Ainsi à la différence syntaxique entre la phrase matrice et la phrase enchâssée ne correspond pas nécessairement la différence sémantique entre les commentaires et le rapport du discours.

Le rapporteur peut prendre en charge les présuppositions contenues dans le discours cité: il s'implique alors face à la vérité de ces propositions qui reçoivent une interprétation transparente. Les présuppositions de la phrase complément dans le D.I. sont susceptibles de comporter une ambiguïté de point de vue, tout

comme la phrase complément elle-même. La prise en charge possible des présuppositions du discours cité n'est pas un fait conversationnel mais conventionnel qui s'explique à partir de l'hypothèse plus générale de l'ambiguïté de point de vue dans le D.I. Toutes les fois que le rapporteur s'implique face à la vérité de la phrase entière contenant le discours cité, les présuppositions recevront une interprétation transparente.

Nous avons dégagé des conditions de correspondance du discours indirect dans les cas où le rapporteur omet des éléments d'information de l'énoncé original. Une propriété intéressante de ces conditions pour un rapport de parole correct, ou en d'autres termes pour la bonne formation sémantique des énoncés du discours indirect, c'est qu'elles doivent dans leur formulation prendre en compte l'énoncé original. Nous avons énoncé comme principe général que le rapport de parole doit être conforme au contenu propositionnel du discours original et n'a pas, d'autre part, à retransmettre toute l'information de ce dernier. Dans quel cas une omission d'information viole-t-elle le principe de conformité au contenu propositionnel? C'est ce que nous avons vu par l'étude systématique de l'omission des verbes implicatifs, factitifs, aspectuels, modaux, les verbes de croyance et les performatifs, les quasi-quantificateurs et les adverbes, les propositions disjonctives, les propositions implicatives et restrictives, coordonnées, subordonnées et

relatives.

Généralement, plusieurs constituants ou propositions qui changent la valeur de vérité de l'énoncé de départ ne peuvent être omis dans le rapport de parole: c'est le cas des éléments qui modalisent l'assertion de la proposition Q et qui posent des conditions et des restrictions sur l'assertion d'une telle proposition, ou des propositions reliées par une disjonction. L'omission d'un élément exprimant une opinion engendre un rapport incorrect: c'est le cas lorsqu'on opère la substitution d'un verbe de croyance par un verbe du type "dire". D'autre part, rien ne s'oppose à l'omission d'éléments dont le rôle est de "qualifier" une proposition Q. Nous verrons plus loin le détail des conditions de correspondance.

De plus, nous avons démontré que des propositions ayant un statut présupposé peuvent faire l'objet d'un rapport de parole correct, en d'autres termes recevoir le statut de proposition dominante dans le discours indirect, si elle étaient "exprimées" pas seulement impliquées dans l'énoncé de départ S'. Contrairement à Zwicky, nous soutenons que les présuppositions ou implications conventionnelles qui ont une structure de phrase dans le discours original peuvent être rapportées isolément, après l'omission des propositions assertées et dominantes de S'. Cette caractéristique sur la bonne formation du rapport de parole avec le discours indirect est à relier au principe plus général suivant qui se dégage de notre analyse: le rapporteur n'a pas

à rapporter la dominance sémantique d'une proposition. Si, comme nous l'avons mentionné ci-dessus, une proposition présupposée (donc non-dominante) dans l'énoncé du discours original peut être rapportée isolément dans S et être dominante dans le rapport de parole, de même, une proposition dominante dans l'énoncé de départ peut être rapportée et avoir le rôle d'une proposition non-dominante et présupposée dans ce rapport de parole S. Ainsi, le rapporteur peut accorder le statut de présupposition à une proposition qui ne l'était pas dans l'énoncé de départ.

Sur le plan pragmatique, un rapport de parole approprié devra tenir compte de la condition suivante:

Supposons la proposition Q, impliquée conventionnellement dans S' et dominante dans le rapport de parole S, ce dernier sera approprié dans les contextes favorisant l'interprétation "X a exprimé sa croyance face à Q", c'est-à-dire ceux qui ne demandent pas un rapport de la position de dominance de Q dans S'.

Nous tenterons maintenant d'intégrer les considérations sémantiques sur l'interprétation opaque et l'interprétation transparente du discours rapporté dans un modèle interprétatif du type proposé par N. Chomsky (1976) "Conditions on Rules of Grammar". L'hypothèse que nous avons émise et qui ressort de l'étude du D.I. est de représenter l'ambiguïté de point de vue à partir de la structure de surface,

c'est-à-dire une fois que toutes les transformations ont été appliquées. Nous donnerons des arguments plus détaillés en faveur d'une prise en considération de la structure de surface dans la description du discours indirect. Et finalement, nous nous poserons la question de la formalisation possible de l'ambiguïté de point de vue du discours indirect dans la forme logique (LF) de la grammaire et présenterons les règles interprétatives du point de vue devant être intégrées à sa représentation sémantique.

1. LE MODELE

Nous travaillons dans le cadre de la Théorie Standard Etendue pour laquelle l'interprétation sémantique peut avoir comme input non seulement la structure profonde mais aussi la structure de surface. Plusieurs auteurs comme Chomsky (1971), Jackendoff (1972), Guéron (1977), May R. (1977), ont contribué à son développement théorique.

Plus particulièrement, nous tenterons de nous servir du modèle de Chomsky 1976, tel qu'élaboré dans "Conditions on Rules of Grammar", qui est illustré de la façon suivante:



LF, other cognitive representations



(Chomsky, 1976, 336)

Le composant de base a comme fonction d'engendrer des structures de base qui sont ensuite prises en compte par le composant transformationnel pour produire la structure de surface. C'est à ce niveau qu'intervient le composant interprétatif. Une première série de règles interprétatives, SI-1, traduit la structure de surface en forme logique, puis une deuxième série de règles interprétatives SI-2 engendre des représentations sémantiques complètes, après avoir été reliées aux phénomènes extra-linguistiques, à notre connaissance du monde.

Des phénomènes pragmatiques comme le contexte discursif, les croyances ou les intentions sont reconnus par ce modèle comme ayant une influence sur le langage, sur les jugements de grammaticalité mais ne sont pas inclus dans la grammaire proprement dite, celle qui regroupe le composant syntaxique et les règles pouvant être établies au niveau de la forme logique et qui est appelée "Core Grammar"; ils sont intégrés à SI-2 et reçoivent un statut à part.

Ce modèle peut convenir dans son ensemble pour la description du D.I. Les structures de base assigneraient des structures différentes pour le D.I. et le D.D, selon la présence d'un seul noeud E ou de deux noeuds E correspondant à deux phrases indépendantes. Comme pour tout autre type de phrase, des transformations (de clivage, etc.) engendreront ensuite des structures de surface. C'est au niveau

de la Forme Logique qu'intervient le "point de vue". A la description structurale d'un énoncé du D.I. comportant un noeud E sera associée une configuration possiblement ambiguë entre une interprétation opaque et une interprétation transparente, tandis qu'à l'énoncé du D.D. comportant deux phrases E seront associés deux points de vue différents pour chacune de ces phrases. Les énoncés du D.I. et du D.D. comporteraient deux formes logiques différentes, ce qui correspond à l'analyse sémantique que nous avons faite des conditions de grammaticalité de ces deux modes de rapport de parole. Le rôle de la Forme Logique dans le modèle de Chomsky est aussi d'assurer le filtrage des phrases bien formées sémantiquement. Des règles interprétatives de la grammaire ("Core Grammar") devront donc prévoir dans le cas du D.I. que, compte tenu que la configuration linguistique x engendre une interprétation opaque et la configuration y une interprétation transparente, à la structure de surface ayant la forme x sera assignée l'interprétation opaque et à la structure de surface ayant la forme y sera assignée l'interprétation transparente. Par exemple, si la grammaire engendre une phrase du D.I. ayant en structure de surface ("c'est... qu P.."), des règles interprétatives d'assignement du point de vue devront donner une interprétation transparente à la proposition P, en vue d'obtenir une phrase sémantiquement bien formée et un rapport de parole correct. Et dans le cas où le contexte linguistique ne désambiguïse pas, l'énoncé du D.I. recevra à ce niveau une interpré-

tation ambiguë, ou, en d'autres termes, aucune règle interprétative du type SI-1 ne sélectionnera pour cette phrase une interprétation opaque ou transparente et l'output sémantique aura un point de vue ambigu. Seules des règles SI-2, qui sont à l'extérieur de la "Core Grammar", lèveront l'ambiguïté, compte tenu du contexte plus large, pragmatique et situationnel. C'est d'ailleurs aussi à ce niveau SI-2, que devra figurer la condition pragmatique sur la dominance qui contribue à un rapport de parole approprié.

En conclusion, c'est au niveau de la Forme Logique que devra être représenté le point de vue. L'analyse de ce phénomène dans les énoncés du discours indirect a démontré d'une part, que le point de vue était essentiel dans la description sémantique de ce type d'énoncé, donc pertinent linguistiquement et devant être intégré dans la "Core Grammar", et, d'autre part, qu'il intervenait sur la structure de surface de l'énoncé, c'est-à-dire après l'action de certaines transformations comme le clivage; le focus...etc. qui engendrent des configurations favorisant la sélection d'un seul point de vue et donc, désambiguisent. Il reste à voir quelles sont les règles interprétatives qui peuvent rendre compte d'un tel phénomène et quel type de formalisation se prêterait pour une représentation logique adéquate du point de vue dans le D.I.

2. LES REGLES INTERPRÉTATIVES

L'analyse du discours indirect a révélé que l'ambiguïté de point de vue doit être un phénomène interprétatif, qu'il importait de prendre en charge dans le "composant sémantique" de la grammaire et plus particulièrement dans ce que Chomsky a appelé la Forme Logique dans le modèle "Conditions on Rules of Grammar".

Voici dans un langage informel les règles interprétatives sur le point de vue dans le discours indirect qui ressortent de notre étude.

Une phrase du discours indirect est ambiguë entre une interprétation opaque et une interprétation transparente sauf:

- Si des constituants Y ou propositions P qui sont situés dans la structure de surface en incise au milieu ou en finale de la proposition complément S_1 , sont syntaxiquement rattachés au noeud S_1 supérieur ou extraposables et précédés d'une pause, alors ils doivent recevoir une interprétation transparente.
- Si un NP évaluatif est dans la phrase complétive S_1 et qu'il n'est pas en position attribut, alors le NP est transparent.²

2 - Il est à noter que "le NP est transparent" est une formule abrégée que nous utilisons aussi pour les autres règles mutatis mutandis et qui doit être comprise comme "le NP véhicule une proposition qui est transparente".

- Si un syntagme nominal, adjectival, prépositionnel ou adverbial est préposé dans la phrase complément S_1 , alors ce syntagme oblige une interprétation transparente de la phrase complément S_1 .
- Si la conjonction "en effet" est présente dans la phrase complément S_1 , alors la phrase complément doit recevoir une interprétation transparente.
- Si des interjections ou des éléments exclamationnels comme "hélas" "oui" "non" et "si", "tant" (non suivis d'un complément en "que") sont présents dans la phrase complément, alors cette phrase complément S_1 doit recevoir une interprétation transparente.
- Si "pour ainsi dire" est adjoint à un constituant Y de la phrase complément S_1 , ce constituant Y doit recevoir une interprétation transparente.
- Si la phrase complément S_1 a la configuration d'une phrase clivée "c'est ... qu P", alors P doit recevoir une interprétation transparente.
- Si la phrase complément S_1 comporte des NP indéfinis non spécifiques, ces NP reçoivent une interprétation opaque.

- Si la proposition ou locution prépositive du type "et je cite, "selon ses termes" est adjointe à un constituant Y de la phrase-complément, alors ce constituant doit recevoir une interprétation opaque.
- Si un adverbe du type "à son avis", "selon x", "d'après x" porte sur un constituant ou une proposition de la phrase-complément, alors ce constituant ou cette proposition doit recevoir une interprétation opaque.
- Si un verbe performatif est enchâssé sous le VP du type "dire", alors le verbe performatif doit recevoir une interprétation opaque.
- Si l'énoncé du D.I. comporte comme verbe de la phrase matrice "faire dire", alors la phrase-complétive doit recevoir une interprétation opaque.
- Si l'énoncé du D.I. a la configuration d'un énoncé parenthétique du sujet, alors la phrase complétive doit recevoir une interprétation opaque.

Quel est le rôle de ces règles interprétatives? Ce sont ces règles qui permettent, par exemple, d'assigner une interprétation contradictoire à cet énoncé:

x $\left\{ \begin{array}{l} \text{Louis a dit que } \left\{ \begin{array}{l} \text{c'est Pierre qui a volé mon porte-} \\ \text{feuille} \end{array} \right. \left. \left\{ \begin{array}{l} \text{mais je ne me suis pas fait volé mon porte-} \\ \text{feuille} \end{array} \right. \right\} \end{array} \right\}$

Cette phrase du D.I. est jugée incorrecte, étant contradictoire. La malformation, en effet, ne dépend pas de l'incompatibilité de la transformation de clivage avec les phrases du D.I. puisque la phrase S_0 "Louis a dit que c'est Pierre qui a volé mon portefeuille" est une phrase bien formée. Elle dépend de prétendues croyances attribuées au rapporteur dans S_0 et dans S_2 et qui sont contradictoires. Le prolongement par S_2 précise la non-croyance du rapporteur face à la présupposition "quelqu'un a volé mon portefeuille", alors que dans l'énoncé S_0 du DI, la présence de la configuration linguistique "c'est ... qu...P" oblige une interprétation transparente et donc, la prise en charge par le rapporteur de la présupposition. On peut donc affirmer que l'interprétation transparente prévue par les règles interprétatives rend compte de la malformation sémantique de l'énoncé comportant un discours indirect.

règles de correspondance

I : les verbes implicatifs (cf p. 224)

Lorsqu'un énoncé de départ S' comporte une phrase matrice PM constituée d'un verbe implicatif, positif ou négatif, et d'une phrase complément Q, le rapport de parole S peut omettre le verbe implicatif positif et le verbe implicatif négatif, si dans ce dernier cas, la phrase complément Q est accompagnée d'une négation.

II : les verbes factitifs (cf p. 227)

Lorsqu'un énoncé de départ S' comporte une phrase matrice PM contenant un verbe factitif et une phrase complément Q, le rapport de parole S peut omettre PM pour ne rapporter que Q.

III : les verbes aspectuels (cf p. 237)

Lorsqu'un énoncé de départ S' est constitué d'une phrase matrice PM contenant un verbe aspectuel et d'une phrase complément Q contenant des conditions de vérité de S', le rapport de parole S peut omettre PM pour ne rapporter que Q.

IV : les opérateurs modaux (cf p. 239)

Lorsqu'un énoncé de départ S' comporte un opérateur modal Y affectant la proposition Q, le rapport de parole S ne peut omettre Y pour ne rapporter que Q.

V : les verbes de croyances (cf p. 243)

Lorsqu'un énoncé de départ S' est constitué d'une phrase matrice PM contenant un verbe à la 1^{ère} personne ou à la forme impersonnelle avec l'interprétation "avoir l'opinion", ainsi qu'une phrase complément Q, le rapport de parole S ne peut omettre PM, sans lui substituer un constituant avec un sens équivalent.

VI : les performatifs (cf p. 246)

Lorsqu'un énoncé de départ S' est constitué d'une phrase matrice PM contenant un verbe performatif employé performativement et une phrase complément Q, le rapport de parole peut substituer un verbe du type "dire" au performatif s'il est un expositif ou un exercitif et conserve des marques de sa force illocutoire.

VII : les quasi-quantificateurs (cf p. 256)

Lorsqu'un énoncé de départ S' comporte un quasi-quantificateur Y, l'énoncé S rapportant S' peut omettre Y pour ne rapporter que Q (la proposition S' sans le constituant Y).

VIII : les adverbes (cf p. 262)

Lorsqu'un énoncé de départ S' comporte un adverbe ou une locution prépositionnelle Y, l'énoncé S rapportant S' peut omettre Y sauf si Y est:

- i) un adverbe VP dans un contexte où il contribue essentiellement aux conditions de vérité de la phrase entière.
- ii) un adverbe d'opinion ou modal autre que "certainement" dans son interprétation absolue.
- iii) un adverbe de domaine.

IX : la disjonction (cf p. 265)

Lorsqu'un énoncé de départ S' est constitué de la disjonction des propositions PM et Q, le rapport de parole S ne peut omettre ni PM ni Q sauf si:

- i) la phrase disjonctive est enchâssée sous une phrase matrice signifiant une permission, une possibilité ou une capacité.
- ii) l'emploi de la disjonction est rhétorique, c'est-à-dire que cette dernière ne pose pas une alternative entre deux contenus propositionnels.

X : les propositions implicatives et restrictives (cf p. 272)

Lorsqu'un énoncé de départ S' est constitué d'une proposition PM et d'une proposition hypothétique ou restrictive Q, l'énoncé S rapportant S' ne peut omettre ni PM, ni Q, à moins d'un emploi rhétorique de l'implication.

XI : la coordination (cf p. 279)

Lorsqu'un énoncé de départ S' est constitué de deux propositions PM et Q reliées par une coordination qui n'est pas asymétrique et enchâssée, le rapport de parole S peut omettre soit PM, soit Q.

XII : les propositions circonstancielles non-hypothétiques (cf p. 279)

Lorsqu'un énoncé de départ S' est constitué de deux propositions PM et Q où Q est une subordonnée circonstancielle non hypothétique, le rapport de parole S peut omettre soit PM, soit Q si cette dernière n'est pas restrictive.

XIII : les propositions relatives (cf p. 283)

Lorsqu'un énoncé de départ S' comporte une proposition relative Q, l'énoncé S rapportant S' peut omettre Q si Q est une relative appositive.

D'autre part, S peut rapporter Q exclusivement si Q est une relative appositive ou si Q est une relative restrictive référentielle.

Il est important d'en venir à la question de la formalisation des règles interprétatives sur le point de vue, abordée précédemment.³ Afin de représenter le point de vue dans la structure logique, nous avons besoin de règles qui rendraient compte de la différence entre une interprétation opaque et une interprétation transparente et des propriétés sémantiques du discours indirect qui y sont associées. L'ambiguïté de point de vue devrait y être représentée comme fonction du verbe "dire" (plus les caractéristiques du discours rapporté indirect: verbe au passé ou présent, proposition complément sententiel ou infinitif S^1 , ou $S^1 =$ contenu propositionnel d'un discours S') portant sur les éléments NP VP, S' et S^0 (la phrase entière); la sélection d'une seule interprétation serait, quant à elle, déterminée par des contextes linguistiques comme "c'est... qu..", "faire dire", "... ..etc. car ils ont pour rôle de désambiguïser le point de vue dans le D.I. Finalement, cette règle serait interprétative et intégrée aux règles d'une grammaire de phrase. Telles sont les exigences formulées à l'égard de la forme de représentation sémantique pour que cette dernière puisse correspondre au contenu des règles interprétatives sur le point de vue dans le discours indirect, que nous avons dégagées.

3 - Voir le chapitre II pour une discussion du formalisme dans certains traitements de l'opacité.

Quel type de formalisation pourrait convenir à la formulation de telles règles sur le point de vue? Les règles que propose B.E. Dresher sont des règles sur la variation du champ de NP ("scope variation") semblables à celles que proposent les tenants de la théorie des traces dans les récents développements de la grammaire transformationnelle (comme Williams 1977, May R. 1977). Comme nous l'avons vu précédemment (chap. II, p.117), Dresher rend compte de l'interprétation de *re* (pour nous, "transparente") du NP, en posant une extraction vers la gauche de cet élément. Cette hypothèse constitue une possibilité de représentation adéquate pour le NP car lorsqu'il y a variation dans le champ de la description définie, il n'y a plus d'ambiguïté de point de vue; ainsi "L'homme du 3e étage est tel que Jean a dit qu'il voulait...". contient une description définie qui doit recevoir une interprétation transparente. Cependant, il nous semble difficile d'utiliser le même moyen formel, c'est-à-dire, la variation du champ, pour rendre compte du point de vue lorsqu'il concerne le VP, la proposition S' et la phrase entière. Non seulement, les règles deviendraient complexes mais cette extraction vers la gauche serait formellement injustifiée dans un cadre où seuls les NP et les quantificateurs Q ont cette propriété de pouvoir être déplacés et de laisser une trace.⁴

Nous ne voyons pas la possibilité actuellement de formaliser les règles interprétatives sur le point de vue au moyen de formalisme

4 - cf Dresher (1977) et May (1977) p. 19.

O

utilisé dans ce modèle interprétatif. Des études plus poussées dans ce domaine devraient rechercher une formalisation adéquate aux règles interprétatives sur le point de vue qui rendent compte de la possibilité d'interprétation opaque ou transparente des phrases du discours indirect et sont nécessaires à sa représentation sémantique. Cette formalisation devra être faite une fois qu'une description explicite de la Forme logique du modèle aura été proposée, ce qui est encore à l'état de projet.

①

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

- ALLWOOD, J., ANDERSON, L.-G., DAHL, O. (1977) Logic in linguistics, Cambridge Textbooks in Linguistics.
- ARNAULD & LANCELOT (1969) Grammaire générale et raisonnée, Républications Paulet, Paris.
- ATIAL, P. (1976) "L'acte d'assertion", Semantikos, no 3, vol. 1, Paris.
- AUSTIN, J.L. Quand dire c'est faire, Seuil 1970.
- AUTHIER, J., MEUNIER A. (1977) "Exercices de grammaire et discours rapporté", Langue française, no 33, février.
- AUTHIER, J. (1978) "Les formes du discours rapporté. Remarques syntaxiques et sémantiques à partir des traitements proposés". DRLAV no 17, Paris.
- AUTHIER, J. (1979) "Parler avec des signes de ponctuation" ou: de la typographie à l'énonciation. DRLAV no 21, Paris.
- BALLY, Ch. (1972) "Le Style Indirect Libre en français moderne I et II", Germanisch-Romanische Monatsschrift, Heidelberg.
- BANFIELD, Ann. (1973) "Narrative Style and the Grammar of Direct and Indirect Speech", Foundations of Languages, vol. 10, traduit dans Change no 16/17, Seuil, Paris.
- BARKAI, M. (1972) "On the shiftability of Past Participles in English", Linguistic Inquiry, III, 3.
- BELLERT, I. (1970) "On a condition of the coherence of texts", Semiotica, 2-4.
- BELLERT, I. (1972) On the logico-semantic Structure of utterances, Ossolineum, Wrocław, Pologne.
- BELLERT, I. (1973) "On various solutions of the problem of pre-suppositions" in Petöfi D.S., & Rieser H. Studies in Text Grammar.
- BELLERT, I. (1974) "On Inferences and Interpretation of Natural Language Sentences", Theoretical Linguistics, vol. I, no 3.

- BELLERT, I. (1977) "On Semantic and Distributional properties of Sentential Adverbs", Linguistic Inquiry, vol. 8, no 3:
- CHAROLLES, M. (1976) "Exercices sur les verbes de communication" Pratiques, no 9, mars, Paris.
- CHOMSKY, N. (1972) Questions de sémantique, Seuil, Paris.
- CHOMSKY, N. (1976) Réflexions sur le langage, Maspero, Paris.
- CHOMSKY, N. (1976) "Conditions on rules", Linguistic Analysis, 2-4.
- COLE, P. (1975) "Referential Opacity, Attributiveness and the Performative Hypothesis", Papers from the 11th Regional Meeting of the Chicago Linguistic Society.
- COLE, P. (1978) "On the origins of referential opacity", Syntax & Semantics # 9, Cole P. ed. Academic Press.
- COURTILLON-LECLERCQ, J. (1976) "Relations sémantiques et constructions", Pédagogie du discours rapporté, Didier, Paris.
- CORNULIER de, B. (1978) "L'incise, la classe des verbes parenthétiques et le signe mimique*", Cahiers de Linguistique, no 8, Presses de l'Université du Québec, Montréal.
- DAVIDSON, D. (1969) "On saying that", Synthese 19.
- DONNELLAN, K.S. (1971) "Reference and Definite Descriptions" Readings in the Philosophy of Language, Rosenberg & Travis eds.
- DRESHER, B.E. (1977) "Logical representations and Linguistic Theory", Linguistic Inquiry, vol, 8, no 2.
- DUCROT, O. (1972) Dire et ne pas dire, Hermann, Paris.
- DUCROT, O. (1973) La Preuve et le Dire: langage et logique, Repères. Mame, Paris.
- DUCROT, O. (1978) "Deux mais", Cahiers de linguistique, no 8, Presses de l'Université du Québec.
- EMONDS, J.E. (1976). A transformational approach to English Syntax. Root, Structure-preserving, and Local Transformations. Academic Press, New York.
- EPSTEIN, S. (1977) Investigations in Pragmatic Theory, Indiana University Linguistic Club.

- ERTESCHIK, N. (1973) On the nature of Island Constraints.
M.I.T.
- ERTESCHIK, N. (1979) "Discourse constraints on Dative Movement", Syntax & Semantics, vol. 12, Academic Press.
- FILLMORE, C.J. (1975) "Verbs of judging: an exercise in semantic description", Studies in Linguistic Semantics, Fillmore & Langendoen eds.
- FRASER, B. (1971) "An analysis of "even" in English, Studies in Linguistic Semantics, Fillmore & Langendoen eds.
- FREGE. (1971) "Sens & dénotation" Ecrits logiques et philosophiques, Seuil, Paris.
- GAUVENET, H. & MOIRAND, S., COURTILLON-LECLERCQ. (1976) Pédagogie du discours rapporté, Credif, Didier.
- GRAGG, Gene B. (1972) "Semi-Indirect Discourse and Related Nightmarcs", Papers from the 8th Regional Meeting of the Chicago Linguistic Society.
- GREEN, G. (1974) "The functions of form and the form of function", Papers from the 10th Regional Meeting of Chicago Linguistic Society.
- GREEN, G. (1976) "Main clause phenomena in subordinate clauses" Language 52, no 1-2.
- GREVISSE, M. (1969) Le Bon Usage, Hatier, Paris.
- GRICE (1975) "Logic and Conversation", Syntax and Semantics, vol. 3, Cole P. & Morgan eds., Academic Press.
- GROSS, M. (1975) Méthodes en Syntaxe, Hermann, Paris.
- GUERON, J. (1977) "Une contrainte sur l'interprétation des phrases contenant NP et PP", Cahiers de Linguistique, no 8, Presses de l'Université du Québec.
- GUERON, J. (1978) The Grammar of PP extraposition, Thèse de 3e cycle, Paris.
- HALLYDAY, M.A.K. (1970) "Functional diversity in language as seen from a consideration of modality and mood in English", Foundations of Language, no 6.

- HASEGAWA, K. (1972) "Transformations and Semantic Interpretations", Linguistic Inquiry, III.
- HOOPER, J., & THOMPSON, S.A. (1973) "On the applicability of root transformations", Linguistic Inquiry, 4.
- HOOPER, J.B. (1975) "On Assertive Predicates", Syntax and Semantics, vol. 4, Kimball ed. Academic Press.
- HORN, L. (1978) "Remarks on NEG-RAISING" ds Syntax and Semantics, vol. 9, Academic Press.
- JACKENDOFF, R.S. (1972) Semantic Interpretation in Generative Grammar, M.I.T. Press.
- JACKENDOFF, R.S. (1977) "Constraints on phrase structure rules", Formal Syntax, Culicover, P.W. & Wasow T. & Akmajian A. eds., Academic Press.
- KARTTUNEN, L. (1973) "Presuppositions of Compound Sentences", Linguistic Inquiry, vol. 4, Spring.
- KARTTUNEN, L. (1973) "La logique des constructions anglaises à complément prédicatif", Langages, no 30, Larousse, Paris.
- KARTTUNEN, L. (1977) "Presupposition and linguistic context", Texas Linguistic Conference.
- KARTTUNEN, L., & PETERS. (1979) "Conventional implicature", Syntax & Semantics, Choon-kyu Ch. & D.A. Dinneen eds., vol. 11, Academic Press.
- KEMPSON, R. (1975) Presupposition and the Delimitation of Semantics, Cambridge University Press.
- KEMPSON, R. (1977) Semantic Theory, Cambridge Textbooks in Linguistics.
- KEENAN, E. (1970) A logical base for a Transformational Grammar of English, Thèse de doctorat, Université de Pensylvanie.
- KEENAN, E. (1971) "Two kinds of presupposition in natural language" Studies in linguistic semantics, Fillmore & Langendoen eds.
- KIPARSKY, P., & KIPARSKY, C. (1970) "Fact" in Semantics, Jakobovits & Sternberg ed., Cambridge University Press.
- KUND, S. (1972) "Pronominalization, Reflexivization and Direct Discourse", Linguistic Inquiry, III, 2.
- KURODA, J.Y. (1973) "Where Epistemology, Style and Grammar meet - A case study from Japanese", Festschrift for Morris Halle, ed. by Kiparsky, P. & S. Anderson, Holt Rinehart, Winston, N.Y.

- LAKOFF, R. (1971) "If's, and's, and but's about conjunction", Studies in Linguistic Semantics, Fillmore & Langendoen eds.
- LANGENDOEN, D.I., & SAVIN, H.B. (1971) "The Projection Problem for Presuppositions", Studies in Linguistic Semantics, Fillmore & Langendoen eds.
- LYONS, J. (1977) Semantics, vol. I, vol. II, Cambridge University Press, London.
- MARTINS BALTAR, M. (1976) "Les verbes transcripteurs du discours rapporté", Pédagogie du discours rapporté, CREDIF, Didier.
- MAY, R. (1977) The Grammar of Quantification, M.I.T. Dissertation.
- MCCAWLEY, J.D. (1970) "Where do noun phrases come from", Readings in English Transformational Grammar, Jakobs & Rosenbaum eds.
- MEUNIER, A. (1978) "Observations sur 'l'hypothèse performative'", DRLAV # 17, Paris.
- MILNER, J.C. (1978) De la Syntaxe à l'interprétation, Seuil, Paris.
- MORGAN, J.L. (1969) "On the treatment of presupposition in Transformational Grammar", Papers from the Fifth Regional Meeting of the Chicago Linguistic Society, University of Chicago.
- NIQUE, Ch. (1978) Grammaire générative: hypothèses et argumentations, A. Colin, Paris.
- PARTEE, B.H. (1971) "On the requirement that transformations preserve meaning", Studies in Linguistic Semantics, Fillmore & Langendoen eds.
- PARTEE, B.H. (1972) "Opacity, Coreference, and Pronouns", Semantics for Natural Language, Davidson & Harman eds.
- PARTEE, B.H. (1975) "The syntax and semantics of quotation", Festschrift for Morris Halle, 26
- PERRIN, M. (1974) "Direct and indirect narration in Mambia", Journal of Linguistics 10, 27-37.
- QUINE, N.O. (1960) Word and Object, M.I.T. Press.
- REINHART, T. (1975) "Whose main clause?", Harvard Studies in Syntax and Semantics, S. Kuno ed.

- REINHART, T. (1979) "Reported Consciousness and point of view", PTW: A Journal for Descriptive Poetics and Theory of Literature 4.
- REY-DEBOVE J. (1978) Le métalangage, Le Robert, Paris.
- ROSS, J.R. (1970) "On declarative sentences", Reading in English Transformational Grammar, ed. Jacobs & Rosenbaum.
- ROSS, J.R. (1973) "Sifting", The formal analysis of natural languages, M. Gross, M. Halle and M.P. Schutzenberger eds., The Hague.
- SADOCK, J.M. (1969) "Hypersentences", Papers in Linguistics I.
- SADOCK, J.M. (1974) Toward a linguistic theory of Speech Act, Academic Press, London.
- SEARLE, J. R. (1972) Les actes de langage, Hermann, Paris.
- SEARLE, J. R. (1975) "Indirect speech acts", Syntax and Semantics, vol. 3, P. Cole & J. Morgan eds., N.Y. Academic Press.
- SEARLE, J.R. (1976) Review of "Toward a linguistic theory of Speech Acts", Language, vol. 52, no 4, J.M. Sadock ed.
- SEARLE, J.R. (1978) "Intensional Reports of Intentional States and Speech Acts", texte non publié.
- SAINT-PIERRE, M. (1977) Aspects pragmatiques des interrogatives globales en français de Montréal, Thèse de doctorat, Université de Montréal.
- STALNAKER, R. (1977) "Pragmatic Presuppositions", Proceedings of the Texas Conference on Performatives, Presuppositions and Implicatives.
- URMSON, J.O. (1952) "Parenthetical verbs", Mind, vol. 61.
- VOLOCHINOV-BACHTINE, M. (1977) Le marxisme et la philosophie du langage, Editions de Minuit, Paris.
- WAGNER R.L., & PINCHON, J. (1962) Grammaire du français, Hachette.
- WIERZBICKA, A. (1974) "The Semantics of Direct and Indirect Discourse", Papers in Linguistics 7, 3-4.
- WILKINSON, R. (1971) "It seems", Linguistic Inquiry, vol. 2.
- WILLIAMS, E. (1977) "Discourse and Logical Form", Linguistic Inquiry 8.

ZUBER, R. (1972) Structure présuppositionnelle du langage, Dunod.

ZUBER, R. (1980) "Statut sémantique des actes indirects",
Communications, no 32, Seuil, Paris.

ZWICKY, A.M. (1971) "In a manner of speaking", Linguistic Inquiry 2.

ZWICKY, A.M. (1971) "On reported Speech", Studies in Linguistic Semantics, ed. Fillmore & Langendoen.

ZWICKY, A.M. & SADOCK, J. (1979) "Ambiguity tests and how to fail them", Syntax & Semantics, vol. 4, Academic Press.